Quatre-vingt-deuxième année. — N° 2. Le Numéro : 10 francs. Lundi 2 et Mardi 3 Janvier 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Réception par le Président de la République de MM. les membres du corps diplomatique (p. 51).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 30 décembre 1949 autorisant le commissaire général du plan, en application de l'article 2 du décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948, à recruter du personnel (p. 52).

Ministère de la défense nationale.

Décret portant promotions dans la réserve de l'armée de mer (rectificatif) (p. 53).

Arrêté portant nomination au grade d'aspirant de marine du cadre actif des élèves de l'école navale et de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens ayant satisfait aux examens de fin de première année (p. 53).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 50-1 du 1er janvier 1950 portant répartition, par service et par chapitre, des crédits provisoires applicables aux dépenses du budget général et des budgets annexes pour le mois de janvier 1950 (p. 53).

(2 f.)

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret n° 49-1619 du 30 décembre 1949 relatif à la répartition de la durée hebdomadaire de travail dans les entreprises commerciales non alimentaires (p. 108).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 17 décembre 1949 portant homologation des coefficients d'adaptation du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis dans le département de la Manche (p. 107).

Arrêtés du 28 décembre 1949 instituant, dans diverses communes, la taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés (p. 107).

Arrêté du 28 décembre 1949 déterminant les conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation sur le territoire de la commune de Vannes (p. 107).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Listes des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Convocation de la conférence des présidents (p. 108).

Conseil de la République. — Réunion de commission du lundi 2 janvier 1950. — Avis de concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services du Conseil de la République (p. 109).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis relatif au tirage de la première tranche de la loterie nationale 1950 (p. 110).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 110).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (50e semaine) (p. 111).

Annonces (p. 112).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 1 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 2 janvier 1950. — Questions écrites (p. 1).

PRIX : 5 F

N° 1 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 2 janvier 1950. — Question écrite (p. 1).

PRIX : 5 F

AVIS

Depuis le 1er janvier 1950, les différentes éditions du *Journal officiel* (lois et décrets, débats, bulletins, brochures et tirages à part) sont en vente aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e)**, et aux bureaux de vente de l'Imprimerie nationale, **91, avenue des Champs-Elysées, Paris (8e)** (dans le hall), et **19, rue Scribe, Paris (9e)** (recette centrale des finances de la Seine).

L'expédition peut également en être effectuée, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 9063-13, Paris), accompagnée du montant des exemplaires désirés.

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 26 décembre 1949 au 1er janvier 1950.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1949

Feuille 46.

Création de caisses de compensation pour des indemnités aux salariés économiquement faibles. — Proposition de loi de M. Meck (*suite*) ..... p. 1441

Suppression et aliénation au profit de la population de la réserve dite des cinquante pas géométriques dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane. — Proposition de loi de M. Césaire ..... p. 1441

Modification de la loi n° 47-1501 du 15 août 1947 portant amnistie. — Proposition de loi de M. de Récy ..... p. 1443

Codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 1443

Reconnaissance officielle, dans le statut viticole, des vins délimités de qualité supérieure. — Rapport par M. Pouyet ..... p. 1446

Statut général des agents communaux. — Rapport supplémentaire par M. Waldeck-L'Huillier ..... p. 1446

Relèvement du taux de compétence des conseils de prud'hommes et des juges de paix statuant en matière prud'homale en dernier ressort. — Proposition de loi de M. Emile Hugues ..... p. 1447

Régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de M. Jacques Chevallier ..... p. 1447

Suppression de la promulgation coloniale dans les départements d'outre-mer. — Rapport par M. Valentino ..... p. 1447

Indemnisation des Alsaciens et Lorrains ayant contracté une invalidité dans l'organisation Todt ou le service allemand du travail. — Rapport par Mlle Weber ..... p. 1448

Prise en compte, pour la retraite, du temps de service accompli en vertu de la prolongation de l'activité autorisée par le décret du 18 décembre 1948. — Rapport par M. Cherrier ..... p. 1449

Ouverture des crédits nécessaires pour assurer l'équipement des territoires d'outre-mer pour la période du 1er juillet 1949 au 30 juin 1950. — Proposition de résolution de M. Malbrant ..... p. 1449

Création d'un statut général de la chasse en France. — Proposition de loi de M. Montagnier ..... p. 1449

Accord aux territoires du Sud constantinois d'une subvention de 300 millions de francs destinée au forage de puits artésiens. — Proposition de résolution de M. Benchennouf ..... p. 1451

Avances, par la Banque de France, aux titulaires de certificats de créance de dommages de guerre. — Proposition de résolution de M. Delahoutre ..... p. 1451

Construction d'un pipe-line entre la Basse-Seine et la région parisienne et création d'une société des transports pétroliers par pipe-line. — Rapport par M. Peytel ..... p. 1451

Bénéfice de plein droit, à titre transitoire, de la présomption d'origine pour l'application des dispositions du deuxième alinéa de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946 au profit des fonctionnaires non guéris en congé de longue durée à la date du 22 octobre 1946. — Rapport par M. Albert Petit ..... p. 1453

Extension du bénéfice de l'allocation aux vieux à certaines catégories. — Rapport par M. Octave Amiot ..... p. 1453

Majoration des indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail. — Rapport par M. Meck ..... p. 1453

Extension aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de la sécurité sociale applicables à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. — Rapport par M. Ninine ..... p. 1455

Habilitation des secrétaires des conseils de prud'hommes à recevoir les contrats d'apprentissage agricoles. — Proposition de loi de M. L'Ante ..... p. 1455

Complément à la liste des bureaux de douane à l'exportation des fruits et légumes par l'adjonction des bureaux de douane de Boulogne-sur-Mer et de Calais. — Proposition de résolution de M. Dassonville ..... p. 1456

Réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation et protection des secrets de la défense nationale. — Rapport par M. Pierre-Henri Teitgen ..... p. 1456

Régime de vente de l'essence. — Avis ..... p. 1457

Attribution d'allocations de chômage aux ouvriers des chantiers et ateliers de Provence, à Port-de-Bouc. — Proposition de loi de M. Cristofol ..... p. 1457

Aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers. — Avis ..... p. 1458

Augmentation du traitement annuel des médaillés militaires. — Proposition de loi de M. Edouard Bonnefous ..... p. 1459

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget annexe de la radiodiffusion française par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Taillade ..... p. 1459

Attribution de l'allocation de chômage aux ouvriers des chantiers et ateliers de Provence, à Port-de-Bouc. — Rapport par M. Ramette ..... p. 1460

Autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat. — Rapports par M. Yves Fagon ..... p. 1460 et 1462

Modification de la législation relative aux allocations de logement. — Rapport par M. Dominjon ..... p. 1463

Complément à l'article 1675 du code civil en ce qui concerne la rescision pour lésion de promesses de vente. — Rapport par M. Delahoutre ..... p. 1463

Maintien et développement du patrimoine lyrique national. — Avis par M. Wagner ..... p. 1463

Aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes. — Avis ..... p. 1464

Modification du tarif de l'impôt progressif sur les jeux dans les casinos. — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé ..... p. 1464

Exercice de la profession de géomètre expert. — Proposition de loi de M. Mont ..... p. 1465

Droits à pension des fonctionnaires et agents civils victimes de faits de guerre. — Proposition de loi de Mme Devaud. p. 1465

Accord du bénéfice de l'amnistie aux anciens combattants et anciens résistants de la guerre 1939-1945, aux travailleurs condamnés pour faits de grève et à certaines catégories de délinquants primaires. — Proposition de loi de M. Jacques Debû-Bridel ..... p. 1465

Etablissement pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale du scrutin majoritaire à deux tours dans le cadre départemental. — Proposition de loi de M. Barrachin.. p. 1466

Compte rendu des travaux de la Haute Cour de justice ..... p. 1467

Payement, par les Charbonnages de France, aux mineurs lockoutés de Courrières d'une indemnité correspondant à 75 p. 100 de leur salaire. — Proposition de résolution de M. Camphin ..... p. 1470

Modification du taux de salaire de base servant à calculer les prestations familiales des travailleurs indépendants. — Proposition de loi de M. Viatte ..... p. 1470

Création de sociétés de caution mutuelle dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane française et de la Réunion et accord de prêts artisanaux par la caisse centrale de la France d'outre-mer. — Proposition de loi de M. Valentino ..... p. 1471

Modification de l'article 14 du règlement de l'Assemblée nationale en vue de la suppression de la commission du ravitaillement. — Proposition de résolution de Mme Degrond. p. 1471

Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948 et ratification de décrets. — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 1471

Extension aux départements d'outre-mer des dispositions de la loi du 10 août 1871 relative aux circonscriptions électorales, aux conditions et au mode d'élection des conseillers généraux et sectionnement des quatre départements et cantons. — Rapport par M. Cordonnier ..... p. 1472

Fixation du prix du blé pour la récolte 1949. — Proposition de résolution de M. Triboulet ..... p. 1472

Feuille 47.

Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948 et ratification de décrets. — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé ..... p. 1473

Réorganisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la Société nationale d'études et de construction de moteurs d'aviation et protection des secrets de la défense nationale — Avis par M. René Pleven .... p. 1473

Opérations de l'année 1948 de la caisse des dépôts et consignations et situation de cet établissement au 31 décembre 1948. — Rapport ..... p. 1473

Extension aux titulaires d'une pension de vieillesse reconnus inaptes du bénéfice de la majoration pour tierce personne quel que soit l'âge auquel ils la sollicitent. — Rapport par M. Boutavant ..... p. 1499

Secours d'urgence aux sinistrés de Boège (Haute-Savoie), victimes de l'incendie. — Proposition de résolution de M. Mouchet ..... p. 1499

Modification de l'article 75 de la loi de finances du 31 décembre 1936 relatif aux loteries. — Proposition de loi de M. Hutin-Desgrées ..... p. 1499

Modification de la loi du 8 décembre 1897 et de certains articles du code d'instruction criminelle. — Proposition de loi de M. Jacques Debû-Bridel ..... p. 1500

Extension aux fonctionnaires et agents tributaires de la caisse générale des retraites de l'Algérie de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions. — Rapport par M. Rabier ..... p. 1500

Liberté totale de vente des pneus. — Proposition de résolution de M. Deshors ..... p. 1501

Intensification de l'exportation du bétail de boucherie et des bêtes d'élevage vers les pays européens et principalement vers la Suisse et l'Italie. — Proposition de résolution de M. Deshors ..... p. 1502

Aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers. — Rapport par M. Charles Barangé. p. 1502

Feuille 48.

Aménagements fiscaux en matière de bénéfices agricoles et de revenus fonciers. — Rapport par M. Charles Barangé (*suite*) ..... p. 1505

Extension aux départements d'outre-mer de la législation sociale applicable dans la métropole. — Rapport d'information par M. Viatte ..... p. 1505

Droit à la carte du combattant des anciens prisonniers de de guerre. — Proposition de loi de M. de Tinguy ..... p. 1531

Abrogation des dispositions des articles 257 à 302 du code général des impôts directs relatifs à l'imposition des patentes et suppression de cette imposition. — Proposition de résolution de M. Robert Schmidt ..... p. 1532

Statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo. — Projet de loi ..... p. 1532

Ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (subventions au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer et des départements d'outre-mer). — Projet de loi ..... p. 1534

Régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de loi de Mme Devaud ..... p. 1535

Droits à pension des ouvriers des établissements militaires et industriels de l'Etat ayant fait l'objet de certaines mesures disciplinaires prévues par l'ordonnance du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative. — Projet de loi ..... p. 1536

Majoration des indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail. — Avis par M. Baurens ..... p. 1536

Complément à la loi du 29 décembre 1934 facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 1536

Organisation et fonctionnement d'une mission d'études aux îles Kerguelen et Crozet. — Rapport par M. Burlot ..... p. 1536

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Réception des membres du corps diplomatique.

Le samedi 31 décembre 1949, M. le Président de la République a reçu à seize heures trente MM. les membres du corps diplomatique qui étaient venus lui apporter leurs vœux à l'occasion de la nouvelle année.

M. le Président de la République avait auprès de lui M. le président du conseil des ministres, M. le ministre des affaires étrangères, ainsi que les membres de ses maisons civile et militaire.

Le doyen S. Exc. Mgr Roncalli, nonce du Saint-Siège apostolique, a prononcé le discours suivant:

Monsieur le Président,

Voici qu'après avoir pressé le pas non sans quelque fatigue, nous sommes arrivés au milieu de notre siècle. Le corps diplomatique à Paris a la joie et l'honneur d'aborder cette année 1950 devant vous et avec vous, monsieur le Président, par les souhaits inauguraux qu'il offre à votre aimable personne et à la France, que vous représentez si dignement.

Si nous regardons le chemin parcouru, notre vision s'étend, au delà des vicissitudes de ces derniers mois, sur tout l'horizon de ce demi-siècle. Demi-siècle d'histoire vécue qui est l'objet de nos souvenirs les plus intimes.

Comme toutes celles qui l'ont précédée, notre époque est marquée par des alternatives de grandeurs et de misères.

Grandeurs incomparables dans le triomphe de la science, qui a dépassé de bien loin toutes les conquêtes antérieures. Les transformations et les applications de forces physiques et mécaniques dont nous sommes témoins nous ont habitués à la stupeur, nous inspirant parfois de l'épouvante.

D'autre part, la succession de deux guerres — la seconde plus terrible encore que la première — rendues plus meurtrières par ce même progrès des sciences mis au service de l'art militaire, nous a souvent reconduits aux temps les plus tristes de l'humanité, en sorte que nous avons tous ensemble à en rougir.

De là l'inquiétude répandue dans les esprits, dans les familles, dans les nations, et un malaise universel, dû à la faillite de l'espoir en une prospérité qui nous promettait d'amener enfin sur terre le règne de Saturne et dont l'aboutissement, au moins jusqu'à présent, n'est qu'une répartition plus généralisée de pauvreté et de souffrances.

Cette déception a provoqué le frémissement puissant et parfois inquiétant des masses, que cette attente prolongée a rendues impatientes. Elles réclament l'affirmation et la réalisation des principes les plus élevés, de respect pour les droits de l'homme et de justice pour tous, qui doivent étayer l'ordre social, plus que n'y pourraient prétendre la guerre et les progrès de la science.

C'est à la lumière de ces principes, monsieur le Président, que nous aimons formuler pour la France et pour le monde entier, les vœux de prospérité et de bonheur, en face du nouveau demi-siècle qui va commencer.

Au cours de l'été dernier, quand se réunissait pour la première fois, à Strasbourg, le Conseil de l'Europe, les nobles et vigoureuses paroles du président de l'Assemblée nationale française ont fait vibrer tous les cœurs. Rappelant cette phrase du philosophe du Nord: « La politique doit plier les genoux devant la morale », il invita chaleureusement à l'étude des problèmes les plus ardus de la société internationale, étude destinée à réaliser — ce sont les propres termes de M. Herriot — « une belle page du plus haut idéal qui ait jamais été proposé à des délégations: Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ».

A l'humble nonce apostolique en France, nation toujours fidèle à sa glorieuse tradition de héraut intelligent et infatigable de la justice et de la paix dans le monde, veuillez permettre, monsieur le Président, de se faire l'écho de ce discours de Strasbourg et d'indiquer en même temps, comme symbole de fastes meilleurs pour l'avenir, la Porte du grand pardon de Dieu et de la réconciliation des hommes qui s'est ouverte ces jours-ci devant les nations.

Les foules à la fois antiques passeront par là, exultant dans leur espérance invincible — *invicta spes credentium* — les fils de France, comme toujours et en tout, au premier rang. Pour tous les autres, cette Porte aura au moins une signification d'optimisme digne de méditation profonde et de respect. Par là on passe, comme par la porte biblique *ad viam ascensionis*, non pour descendre, mais pour monter. Telle est d'ailleurs, sur le plan spirituel, la vocation des individus et des peuples: non pas déchoir, mais s'élever toujours.

Le Président de la République a répondu:

Monsieur le Nonce,

Je remercie Votre Excellence des vœux qu'au nom du corps diplomatique et au seuil de la nouvelle année Elle a bien voulu m'adresser et adresser à la France.

Les inquiétudes et les espérances que vous venez d'évoquer au terme de ce demi-siècle, nous les partageons. Elles sont celles de l'humanité tout entière. Les deux guerres mondiales qui ont marqué cette période de l'histoire ont profondément ébranlé la société; elles ont ébranlé le monde et l'on pourrait croire que les prodigieux développements de la science et les efforts du génie humain n'ont amélioré les conditions de la vie et de la santé de l'homme que pour mieux le promettre aux destructions les plus massives et aux déchéances les plus inhumaines.

A quelles grandes œuvres pourtant, de progrès moral et matériel, toutes les nations auraient pu consacrer leurs efforts, si ces longs et durs combats n'avaient point englouti le meilleur de leurs ressources et des élites irremplaçables.

Mais si douloureux qu'aient pu être ces deux conflits universels, ils auront au moins démontré que les forces de la liberté sont, en fin de compte, plus puissantes que les forces de l'agression et que la guerre ne résout plus les problèmes, mais en crée d'autres, et combien plus inextricables! Personne désormais ne saurait raisonnablement entretenir la secrète pensée que les affaires entre nations puissent encore se régler par la violence ou par la menace de la violence, ni que les peuples libres puissent accepter d'être soumis, sous quelque forme que ce soit, à la domination d'autres peuples.

Un grand pas serait fait pour sortir de nos inquiétudes et de nos désarrois si cette conviction qu'imposent la raison et l'expérience inspirait, non pas seulement les paroles, mais chacun des actes de tous ceux qui ont la lourde responsabilité de gouverner les peuples.

Oui, pour vivre, les peuples sont condamnés à la paix.

Il n'est pas concevable que les désaccords, les méfiances, la peur même, conduisent à de nouvelles catastrophes et que ceux qui, devant l'histoire, sont responsables de la vie ou de la mort des hommes et de l'avenir même de l'humanité, ne trouvent pas un terrain d'entente, élargissant et complétant celui qu'ils définirent dans la Charte des Nations Unies qu'ils ont tous signée et qui les engage tous.

Si les progrès éclatants de la science nous font assister au triomphe de l'homme sur les choses, il n'est pas possible que la conscience des hommes ne leur impose pas de triompher d'eux-mêmes et d'utiliser désormais les bienfaits de la science pour le seul progrès humain. C'est cette foi en la conscience humaine qui donne à tout homme sérieux, au milieu de tant d'incertitudes, une puissante raison d'espérer.

Ce n'est point la seule. N'avons-nous pas le sentiment qu'au sein des sociétés, des efforts ont été entrepris de la part des groupes si différents qui les composent pour mieux comprendre les aspirations des uns et des autres? De plus en plus, chacun se convainc que plus de justice sociale, plus d'équité dans la répartition des sacrifices signifie pour tous plus de prospérité et plus de bonheur. Il faut comprendre que la plus sûre garantie du bien-être individuel, de la liberté individuelle, de la dignité humaine, c'est la justice dans les rapports sociaux aussi bien que dans les rapports internationaux.

Telle est l'expérience que la France, sur son propre sol et dans les pays qui sont groupés autour d'elle dans le cadre de l'Union française, entend poursuivre dans le respect de la dignité personnelle. Je suis convaincu qu'une évolution semblable s'accomplit dans le monde et que, bon gré, mal gré, les nations, elles aussi, s'engageront dans la voie d'une solidarité et d'une justice efficaces: pour tout dire, le seul chemin qui soit ouvert au salut et au bonheur des hommes est celui qui conduit à une paix organisée, solide et confiante.

Plus qu'aucune autre, messieurs, notre génération pourrait dire, avec un de nos grands écrivains, qu'elle « a vu tout » et « le contraire de tout ». Puisse-t-elle n'en tirer aucun scepticisme, mais, au contraire, à la faveur de cette riche et douloureuse expérience, attacher plus de prix encore à ces conquêtes inestimables mais toujours fragiles que sont la liberté, la dignité, la paix.

C'est en exprimant ce suprême espoir que je vous prie, monsieur le Nonce, messieurs, d'agréer mes vœux sincères et chaleureux pour le bonheur personnel des Souverains et Chefs d'Etat que vous représentez, pour la prospérité des nations dont ils guident les destinées, pour vos familles et pour vous-mêmes, enfin, qui aimez la France et que la France aime.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Autorisation pour le commissaire général du plan, en application de l'article 2 du décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948, de recruter du personnel.

Le président du conseil des ministres, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 46-2 du 3 janvier 1946 portant création à la présidence du Gouvernement d'un conseil du plan de modernisation et d'équipement et fixant les attributions du commissaire général du plan;

Vu le décret n° 47-119 du 18 janvier 1947 relatif aux modalités d'exécution du plan de modernisation et d'équipement et fixant à cet égard les attributions du conseil du plan et du commissaire général du plan;

Vu la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948 portant fixation du budget général de l'exercice 1949 au titre des dépenses ordinaires civiles;

Vu le décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement des personnels non titulaires;

Vu l'arrêté interministériel du 15 octobre 1948 relatif au recrutement de personnel non titulaire au commissariat général du plan;

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté interministériel susvisé sont prorogées jusqu'au 31 mars 1950.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1949.

Le président du conseil des ministres,
Pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le secrétaire général du Gouvernement,
ANDRÉ SÉGALAT.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret portant promotions dans la réserve de l'armée de mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1949: page 11978, 2e colonne, au grade de capitaine de corvette de réserve, pour compter du 1er décembre 1949, au lieu de: « Petit (Yves-Jean-Marie), du port de Bizerte », lire: « Petit (Yves-Jean-Marie), du port de Rochefort ».

Nomination au grade d'aspirant de marine du cadre actif des élèves de l'école navale et de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens ayant satisfait aux examens de fin de première année.

Par arrêté du 30 décembre 1949, sont nommés au grade d'aspirant de marine du cadre actif, à compter du 1er janvier 1950 les élèves de l'école navale dont les noms suivent.

Josse (Pierre-Michel).
Spilliaert (Guy-Paul-Michel).
Cornet (André-Robert-Lucien).
Bertrand (Bernard-Paul-Maurice).
Droneau (Claude-Gustave-Albert).
Aveline (Jacques-Charles-Joseph).
Laugier (Jean-Marie-Paul).
Berthon (Michel-Paul-Maurice).
Fontaine (Yves-Georges-Marie).
Bonavita (Bertrand).
Houette (Antoine-Marie-Jacques).
Saint-Cast (Jean-Henri).
Capelle (Bernard-Paul-Louis-Joseph).
Audic (Jacques-Marie-Robert).
Dulhoit (Alain-Joseph-Paul-Louis).
Vion (Jean-Jacques).
Le Troadec (Michel-Yves).
Darcy (Henri-Raymond-François-Gérard).
Requin (Jean-Marie-Joseph-Gérard).
Besse (Francis-Louis-Léon).
Maugendre (Pierre-Jean-Joseph).
Aubert (Yvan-Henri-Robert).
Gourlet (Pierre-Omer).
Debled (Michel-Marie-Jérôme).
De Larminat (François-Louis-Marie-Ferdinand).
Briand (Yves).
Nory (Jean-Claude-Henri).
Bastien-Thiry (Hubert-Marie).
Beau (Michel-Eugène-André-Gilbert).
Porcheron (Guy-Victor-Pierre).
Canlaloube (Jean).
Dulbecco (Michel-Léon-Jean).
Graber (Raymond-Paul).
Becquet (Pierre).
Helies (Georges-Jean).
Levêque de Vilmorin (Didier-Laurent-Paul).
Resseguier (Jacques-Pierre-Eugène).
Le Roux (Roger-Pierre-Louis).
Bachelot (Bernard-Jacques).
Villaros (Pierre-Adrien-François).
Debaecker (Daniel-André).
Gault (Pierre-Léon-Henry).
Barthélemy (Michel-Marie-Ernest).
Gomane (Jean-Pierre).
Campredon (Jacques-Pierre-Marie).
Lefebvre (Gérard-Victor-Pierre).
Japy (Hubert).
Laroche (Jean-Henry).
De Peyronnet (Xavier-Marie-Aymon).
Fuzeau (Louis-Marie-François-André).
Delpit (Jacques-Bernard-Louis).
Froge (Georges-Xavier).
Valensi (Christian-Emile).
Cosmao-Dumanoir (Patrick-Jean-Maurice).
Escat (Jean-François-Julien).
Dupont de Dinechin (Jean-Marie-François-Xavier).
Gervais de Lafond (Guy).
Rousseau (Hubert).
Chomel (Bruno-Marie-Charles-François).
Farand (Xavier-Paul-Stanislas).
Flamarion (Jean-Pierre-Paul-Romain).
Leflaive (Henri-Jacques-Marie).
Thiberge (Jean-Marcel-Emile).
François (Jean-Baptiste-Maurice-Yvan).
Monguillon (François-Pierre-Roger).
Mahe de La Villegle (Alain-Yves-Marie).
Hugonneau-Beaufet (Maurice-Léon-Marie-Joseph).
De Blois de La Calande (Hubert-Bertrand-Marie).
Chaillou de Fougerolle (Xavier-Pierre-Yves-Marie-Joseph).
Paillet (Henri-Jean-Marie-François).
Jacobi (Francis-Yves).
Boulier (Pierre-Maurice-Paul).
De Blois de La Calande (Gérard-Antoine-Marie).
Anglade (Jean-Pierre-Marie-Louis).
Pierres (Jean-Paul).
Bernard (Jacques-Marie-Marcel).
Elies (Robert-Pierre-René).
Rouge (Max-André).
Thouvenin (Pierre-Léon Lucien).

Sont nommés au grade d'aspirant mécanicien du cadre actif, à compter du 1er janvier 1950, les élèves de l'école des élèves ingénieurs mécaniciens dont les noms suivent:

Bobin (Yves-Henri).
Carsalade (Emile-Jean-Marie).
Bougeois (André-Ange).
Degramont (Pierre-Julien-Henri).
Thomas (André-Emile-Guy).
Le Stum (Robert-François-Hervé).
Huve (Jean-Alfred-Marie-André).
Daniault (Raymond-Claude-Alphonse).
Perrin (Jean-Antoine).
Bras (René).
Disez (Jacques-Georges).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 50-1 du 1er janvier 1950 portant répartition, par service et par chapitre, des crédits provisoires applicables aux dépenses du budget général et des budgets annexes pour le mois de janvier 1950.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 49-1641 du 31 décembre 1949 portant ouverture des crédits applicables au mois de janvier 1950 et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1950, et notamment ses articles 1er à 9,

Décrète:

Art. 1er. — Les crédits applicables aux dépenses de fonctionnement des services civils du mois de janvier 1950, ouverts par l'article 1er de la loi n° 49-1641 du 31 décembre 1949, sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Les crédits applicables, pour la poursuite des opérations en cours, aux dépenses civiles d'investissement (travaux neufs, subventions et participations en capital) du mois de janvier 1950, ouverts par l'article 2 de la loi n° 49-1641 du 31 décembre 1949, sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Les crédits applicables aux dépenses militaires de fonctionnement et pour la poursuite des opérations en cours, aux dépenses militaires d'investissement du mois de janvier 1950, ouverts par l'article 3 de la loi n° 49-1641 du 31 décembre 1949, sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Les crédits applicables aux dépenses de fonctionnement des budgets annexes (services civils) du mois de janvier 1950, ouverts par l'article 4 de la loi n° 49-1641 du 31 décembre 1949, sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Les crédits applicables, pour la poursuite des opérations en cours, aux dépenses d'investissement (travaux neufs, subventions et participations en capital) imputables sur les budgets annexes (services civils) pour le mois de janvier 1950, ouverts par l'article 5 de la loi n° 49-1641 du 31 décembre 1949, sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état E annexé au présent décret.

Art. 6. — Les crédits applicables aux dépenses de fonctionnement et d'investissement imputables sur les budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale pour le mois de janvier 1950, ouverts par l'article 6 de la loi n° 49-1641 du 31 décembre 1949, sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état F annexé au présent décret.

Art. 7. — Les crédits ouverts par l'article 7 de la loi n° 49-1641 du 31 décembre 1949 pour le payement des indemnités et des travaux afférents à la réparation des dommages causés par la guerre pour le mois de janvier 1950 sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état G annexé au présent décret.

Art. 8. — Les crédits ouverts par l'article 8 de la loi n° 49-1641 du 31 décembre 1949 pour le payement des dépenses résultant des opérations de prêts et de garanties pour le mois de janvier 1950 sont répartis, par service et par chapitre, conformément à l'état H annexé au présent décret.

Art. 9. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et les ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er janvier 1950.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

ETATS ANNEXES

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses de fonctionnement des services civils pour le mois de janvier 1950.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel de l'administration centrale	15.036.000
1010	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	802.000
1020	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	2.620.000
1030	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	1.792.000
1040	Services à l'étranger. — Rétribution des agents diplomatiques et consulaires	170.698.000
1050	Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires	56.551.000
1060	Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses	21.634.000
1070	Délégation française auprès du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale. — Personnel	1.128.000
1080	Délégation française auprès du comité de coopération économique européenne. — Personnel	200.000
1090	Bureau technique des conférences internationales. — Personnel	1.561.000
1100	Délégation française à l'agence interalliée des réparations. — Personnel	2.950.000
1110	Indemnités de résidence	4.220.000
1120	Supplément familial de traitement	202.000
1130	Traitements du personnel en congé de longue durée	55.000
1140	Rappels de rémunérations aux fonctionnaires réintégrés	Mémoire.
1150	Indemnisation des agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	279.449.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel et fonctionnement de l'administration centrale	5.229.000
3010	Administration centrale. — Frais de déplacement et de missions dans la métropole	449.000
3020	Loyers et indemnités de réquisition	83.000
3030	Achat de matériel automobile	150.000
3040	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	596.000
3050	Frais de représentation des agents des services généraux	433.000
3060	Remboursement à diverses administrations	7.431.000
3070	Remboursement à l'imprimerie nationale	667.000
3080	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	83.000
3090	Services à l'étranger. — Dépenses de matériel et diverses	73.377.000
3100	Délégation française auprès du conseil de l'organisation de l'aviation civile internationale — Matériel	369.000
3110	Délégation française auprès du comité de coopération économique européenne. — Matériel	583.000
3120	Délégation française à l'agence interalliée des réparations. — Matériel	651.000
3130	Frais de correspondance, de courriers et de valises	10.273.000
3140	Frais de voyage	16.553.000
3150	Missions. — Participation aux conférences internationales	11.337.000
3160	Archives. — Bibliothèque et documentation. — Publication de documents diplomatiques. — Fonctionnement de l'atelier de microphotographie	408.000
3170	Information et presse. — Documentation. — Impression de bulletins et recueils de presse étrangère. — Frais de réception de journalistes étrangers	619.000
3180	Frais de réception de personnages étrangers. — Présents diplomatiques	742.000
3190	Frais de représentation des membres de la délégation française auprès du comité de coopération économique européenne	250.000
	Total pour la 5e partie	133.283.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	1.482.000
4010	Allocations de logement	15.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	3.000
4030	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940.	42.000
4040	Œuvres sociales	571.000
4050	Secours	593.000
4060	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	2.706.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Œuvres françaises à l'étranger. — Dépenses à l'étranger	211.708.000
5010	Œuvres françaises à l'étranger. — Dépenses en France	39.205.000
5020	Œuvres françaises à l'étranger. — Entretien d'immeubles	3.075.000
5030	Œuvres françaises à l'étranger. — Service des emprunts	633.000
5040	Subventions à des organismes internationaux.	453.000
5050	Allocations à la famille d'Abd-el-Kader	684.000
5060	Subvention à l'office des biens et intérêts privés	22.800.000
	Total pour la 7e partie	278.558.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de rapatriement et d'assistance	6.951.000
6010	Avances consenties par le Gouvernement français à titre d'indemnités au personnel des anciennes concessions françaises en Chine	42.000
6020	Participation de la France à des dépenses internationales	253.097.000
6030	Frais de résidence d'ambassades étrangères	229.000
6040	Réparations civiles	50.000
6050	Droits supplémentaires de vacations appliquées dans les chancelleries	369.000
6070	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6090	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	260.738.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	279.449.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	133.283.000
	6e partie. — Charges sociales	2.706.000
	7e partie. — Subventions	278.558.000
	8e partie. — Dépenses diverses	260.738.000
	Total pour les services des affaires étrangères	954.734.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	II — COMMISSARIAT GÉNÉRAL AUX AFFAIRES ALLEMANDES ET AUTRICHIENNES	
	4e partie. — Personnel.	
	A. — Administration centrale	
1000	Traitements du commissaire général et du personnel du cadre temporaire	5.800.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire	2.265.000
1020	Salaires du personnel ouvrier	178.000
1030	Indemnités et allocations diverses	318.000
1040	Indemnités de résidence	1.643.000
1050	Supplément familial de traitement	47.000
1060	Indemnités de licenciement	400.000
	B. — Services extérieurs.	
1070	Traitements des hauts commissaires, du haut commissaire adjoint, du délégué général et du personnel du cadre temporaire	67.879.000
1080	Salaires du personnel auxiliaire	127.490.000
1090	Indemnités et allocations diverses	6.082.000
1100	Indemnité de résidence	20.689.000
1110	Supplément familial de traitement	2.182.000
1120	Indemnités de licenciement	6.135.000
	Total pour la 4e partie	241.108.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
	A. — Administration centrale.	
3000	Frais de missions et de déplacements	174.000
3010	Entretien du matériel automobile	489.000
3020	Matériel	1.290.000
3030	Dépenses de location	307.000
3040	Remboursement aux postes, télégraphes et téléphones et à la défense nationale	1.583.000
3050	Remboursements à l'imprimerie nationale	125.000
3060	Remboursements à l'imprimerie des Journaux officiels	6.000
	B. — Services extérieurs.	
3070	Frais de missions et de déplacements	5.730.000
3080	Matériel	6.049.000
3090	Alimentation	16.933.000
3100	Matériel de santé	96.000
3110	Achat du matériel automobile et d'aviation	»
3120	Entretien du matériel automobile et aérien	22.442.000
3130	Remboursements à diverses administrations	3.096.000
3140	Remboursements à l'Imprimerie nationale	154.000
3150	Remboursements à l'imprimerie des Journaux officiels	42.000
	Total pour la 5e partie	58.516.000
	6e partie. — Charges sociales.	
	A. — Administration centrale.	
4000	Prestations familiales	460.000
4010	Allocations de logement	11.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	2.000
4030	Œuvres sociales	200.000
	B. — Services extérieurs.	
4040	Prestations familiales	19.333.000
4050	Allocations de logement	83.000
4060	Primes d'aménagement et de déménagement	17.000
	Total pour la 6e partie	20.106.000
	7e partie. — Subventions.	
	B. — Services extérieurs.	
5000	Subventions	»
	8e partie. — Dépenses diverses.	
	A. — Administration centrale.	
6000	Fonds spéciaux	1.583.000
6010	Allocations éventuelles et secours	17.000
6020	Frais de justice, de contentieux, réparations dues à des tiers	67.000
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
	B. — Services extérieurs.	
6050	Fonds de souveraineté	2.750.000
6060	Allocations éventuelles et secours	112.000
6070	Dépenses diverses	14.626.000
6080	Frais de justice et de contentieux, réparations dues à des tiers	1.167.000
6090	Rapatriement des corps des agents et de leurs familles décédés en occupation	»
6100	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6110	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
	C. — Missions et services rattachés.	
6120	Frais divers (personnel et matériel pour les réparations et restitutions) et frais d'envoi d'autres missions techniques de courte durée	15.913.000
6130	Représentation française de l'office tripartite de circulation	1.758.000
6140	Contribution du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes aux frais de fonctionnement des services communs avec les troupes d'occupation	914.000
6150	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des frais de fonctionnement du détachement des chemins de fer français en zone française d'occupation	9.471.000
6160	Frais de fonctionnement d'organes liquidateurs	2.965.000
6170	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6180	Dépenses des exercices périmés	Mémoire
	Total pour la 8e partie	51.343.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	241.108.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	58.516.000
	6e partie. — Charges sociales	20.106.000
	7e partie. — Subventions	»
	8e partie. — Dépenses diverses	51.343.000
	Total pour le commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	371.073.000
	III. — HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du haut commissaire de la République française en Sarre, du délégué secrétaire général et du personnel du cadre temporaire	8.953.000
1010	Traitements et salaires des personnels des services rattachés et annexes et des personnels subalternes	13.550.000
1020	Emoluments du personnel sarrois	7.500.000
1030	Indemnités et allocations diverses	11.178.000
1040	Indemnités de résidence	3.207.000
1050	Supplément familial de traitement	397.000
1060	Indemnités de licenciement	»
	Total pour la 4e partie	44.785.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacements et de mission	1.023.000
3010	Matériel	9.278.000
3020	Dépenses de matériel des établissements français d'enseignement	1.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3030	Dépenses de location et de réquisition	5.000.000
3040	Achat de matériel automobile	500.000
3050	Entretien du matériel automobile	2.492.000
3060	Remboursement à diverses administrations	1.746.000
3070	Célébrations et commémorations	125.000
	Total pour la 5e partie	21.171.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	3.917.000
4010	Œuvres sociales	236.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale.	»
4030	Cantines scolaires et transport des élèves habitant des localités éloignées de l'école	250.000
	Total pour la 6e partie	4.403.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions diverses	5.417.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Fonds spéciaux	1.250.000
6010	Allocations éventuelles et secours	25.000
6020	Presse, propagande et documentation	2.167.000
6030	Frais de justice, de contentieux et réparations dues à des tiers	375.000
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	3.817.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	44.785.000
	5e partie. Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	21.171.000
	6e partie. — Charges sociales	4.403.000
	7e partie. — Subventions	5.417.000
	8e partie. — Dépenses diverses	3.817.000
	Total pour le haut commissariat de la République française en Sarre	79.596.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — Services des affaires étrangères	954.734.000
	II. — Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	371.073.000
	III. — Haut commissariat de la République française en Sarre	79.596.000
	Total pour les affaires étrangères	1.405.403.000
	Agriculture.	
	2e partie. — Dette viagère.	
9700	Pensions et bonifications des pensions de retraite des préposés communaux domanialisés et des gardes forestiers auxiliaires. — Allocations aux médaillés forestiers pensionnés	194.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	17.477.000
1010	Administration centrale. — Emoluments du personnel du cadre complémentaire	56.000
1020	Administration centrale. — Emoluments du personnel contractuel	462.000
1030	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	716.000
1040	Administration centrale. — Allocations et indemnités diverses	1.360.000
1050	Indemnités de résidence	39.983.000
1060	Supplément familial de traitement	7.375.000
1070	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	1.740.000
1080	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	»
1090	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	2.000.000
1100	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	2.881.000
1110	Dépenses de surveillance, de contrôle et de vérification des opérations des sociétés de courses	»
1120	Inspection générale de l'agriculture. — Traitements	816.000
1130	Inspection générale de l'agriculture. — Salaires	108.000
1140	Inspection générale de l'agriculture. — Indemnités	14.000
1150	Directions départementales des services agricoles. — Traitements	23.122.000
1160	Directions départementales des services agricoles. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	78.000
1170	Directions départementales des services agricoles. — Salaires	4.361.000
1180	Entretien des jardins d'essais et établissements existant dans les départements d'outre-mer. — Salaires	583.000
1190	Directions départementales des services agricoles. — Indemnités	332.000
1200	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Traitements	12.135.000
1210	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	535.000
1220	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	968.000
1230	Ecoles d'agriculture. — Traitements	10.692.000
1240	Ecoles d'agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	74.000
1250	Ecoles d'enseignement ménager agricole et établissements divers. — Traitements	5.953.000
1270	Monitrices, surveillantes d'écoles d'enseignement ménager agricole. — Salaires	735.000
1280	Apprentissage agricole et horticole. — Rémunération du personnel des centres de culture mécanique	250.000
1290	Etablissements d'enseignement agricole et d'élevage. — Allocations et indemnités diverses	2.460.000
1300	Institut national de la recherche agronomique. — Traitements	9.836.000
1310	Institut national de la recherche agronomique. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	236.000
1320	Institut national de la recherche agronomique. — Rémunération du personnel contractuel	6.446.000
1330	Institut national de la recherche agronomique. — Salaires	810.000
1340	Institut national de la recherche agronomique. — Allocations et indemnités diverses	181.000
1350	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Traitements	Mémoire.
1360	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Traitements du personnel des cadres complémentaires	Mémoire.
1370	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Salaires du personnel auxiliaire	Mémoire.
1380	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Indemnités	Mémoire.
1390	Service de la protection des végétaux. — Traitements	2.730.000
1400	Service de la protection des végétaux. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	16.000
1410	Service de la protection des végétaux. — Emoluments du personnel contractuel	1.272.000
1420	Service de la protection des végétaux. — Salaires du personnel ouvrier	198.000
1430	Service de la protection des végétaux. — Salaires du personnel auxiliaire	527.000
1440	Service de la protection des végétaux. — Indemnités	110.000
1450	Ecoles nationales vétérinaires. — Traitements	5.231.000
1460	Ecoles nationales vétérinaires. — Salaires du personnel auxiliaire	274.000
1470	Ecoles nationales vétérinaires. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	118.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
1480	Ecoles nationales vétérinaires. — Indemnités.	163.000
1490	Services sanitaires vétérinaires. — Traitements	5.977.000
1500	Services sanitaires vétérinaires. — Indemnités.	123.000
1510	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Traitements	516.000
1520	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Emoluments du personnel du cadre complémentaire	69.000
1530	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Rémunération du personnel contractuel	203.000
1540	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Salaires du personnel auxiliaire	43.000
1550	Laboratoire de recherches vétérinaires. — Indemnités	5.000
1560	Service de la répression des fraudes. — Traitements	6.726.000
1570	Service de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	77.000
1580	Service de la répression des fraudes. — Emoluments du personnel contractuel	692.000
1590	Service de la répression des fraudes. — Salaires du personnel auxiliaire	150.000
1600	Service de la répression des fraudes. — Salaires du personnel ouvrier	234.000
1610	Service de la répression des fraudes. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine. — Personnel	Mémoire.
1620	Service de la répression des fraudes. — Indemnités	261.000
1630	Service des haras. — Traitements	19.446.000
1640	Service des haras. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	105.000
1650	Service des haras. — Salaires du personnel auxiliaire	1.475.000
1660	Service des haras. — Indemnités	1.302.000
1670	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Traitements	29.514.000
1680	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	696.000
1690	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Rémunération du personnel contractuel	1.064.000
1700	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires du personnel auxiliaire	5.050.000
1710	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Salaires du personnel ouvrier	412.000
1720	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Allocations et indemnités diverses	1.829.000
1730	Direction générale des eaux et forêts. — Traitements	124.903.000
1740	Direction générale des eaux et forêts. — Emoluments du personnel des cadres complémentaires	1.238.000
1750	Direction générale des eaux et forêts. — Rémunération du personnel contractuel	2.919.000
1760	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires du personnel auxiliaire	4.186.000
1770	Direction générale des eaux et forêts. — Salaires du personnel ouvrier	1.245.000
1780	Exploitations en régie. — Salaires	50.000.000
1790	Direction générale des eaux et forêts. — Indemnités	5.439.000
1800	Frais de contrôle des primes à la reconstitution des oliveraies. — Personnel	58.000
1810	Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux et béliers	34.000
1820	Personnel du compte spécial « Opérations de reconstruction. — Constructions et travaux payés directement par l'Etat ». — Subdivision « Acquisition et rétrocession des éléments essentiels du capital d'exploitation des agriculteurs éprouvés par les événements de guerre » (ordonnance n° 45-873 du 24 avril 1945)	583.000
	Total pour la 4e partie	431.985.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Mérite agricole et médailles agricoles	85.000
3010	Matériel de l'administration centrale	2.096.000
3020	Administration centrale. — Travaux d'entretien	77.000
3030	Frais d'établissements d'enquêtes statistiques.	3.761.000
3040	Payements à l'Imprimerie des Journaux officiels	139.000
3050	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	2.917.000
3060	Payements à l'Imprimerie nationale	1.957.000
3070	Indemnités pour frais de déplacements et de missions	46.028.000
3080	Loyers et indemnités de réquisition	1.244.000
3090	Consommation en nature dans les établissements relevant du ministère de l'agriculture	217.000
3100	Achat de matériel automobile	Mémoire.
3110	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	6.592.000
3120	Matériel de l'inspection générale de l'agriculture	61.000
3130	Matériel des directions départementales des services agricoles	2.643.000
3140	Indemnisation des correspondants des directions des services agricoles	1.250.000
3150	Dépenses d'équipement des directions des services agricoles et des centres d'essais démonstratifs	6.304.000
3160	Entretien des jardins d'essais et établissements existant dans les départements d'outre-mer	250.000
3170	Part contributive de l'Etat dans les dépenses de matériel de l'institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture	3.201.000
3180	Matériel et frais de fonctionnement des écoles d'agriculture	2.530.000
3190	Ecole nationale d'enseignement ménager agricole. — Ecoles d'enseignement ménager agricole. — Matériel et frais de fonctionnement	1.711.000
3200	Apprentissage agricole et horticole	4.675.000
3210	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'entretien	2.917.000
3220	Institut national de la recherche agronomique. — Travaux d'entretien	833.000
3230	Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel et dépenses diverses	Mémoire.
3240	Frais de fonctionnement des commissions paritaires du travail en agriculture	248.000
3250	Frais de fonctionnement des commissions consultatives départementales des baux ruraux et de l'assemblée des membres des tribunaux paritaires	1.361.000
3260	Frais de fonctionnement de la commission nationale agricole de l'invalidité et de l'inaptitude au travail	29.000
3270	Matériel de l'inspection phytopathologique	375.000
3280	Matériel et dépenses administratives du service de la protection des végétaux	280.000
3290	Service de la protection des végétaux. — Fonctionnement et dépenses exceptionnelles nécessitées par l'organisation de la lutte contre les grands fléaux des cultures	7.393.000
3300	Matériel des écoles nationales vétérinaires	4.155.000
3310	Matériel des services sanitaires vétérinaires	27.000
3320	Matériel du laboratoire de recherches vétérinaires	793.000
3330	Services, écoles et laboratoires vétérinaires. — Travaux d'entretien	833.000
3340	Matériel du service de la répression des fraudes	330.000
3350	Service de la répression des fraudes. — Frais d'analyse et de contrôle	2.553.000
3360	Service de la répression des fraudes. — Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo margarine. — Matériel	Mémoire.
3370	Service de la répression des fraudes. — Travaux d'entretien	192.000
3380	Soins et médicaments aux sous-agents. — Frais de bureau du service des haras	95.000
3390	Frais de transport des étalons et frais de monte du service des haras	981.000
3400	Service des haras. — Ferrure, sellerie, soins et médicaments aux chevaux. — Subventions à diverses écoles de maréchalerie	1.235.000
3410	Service des haras. — Nourriture des étalons nationaux	28.625.000
3420	Remonte des haras	Mémoire.
3430	Entretien des bâtiments des haras	765.000
3440	Matériel et frais généraux des services de l'hydraulique et du génie rural	3.853.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3450	Frais de fonctionnement du comité directeur du machinisme agricole et frais de répartition des matériaux pour les travaux d'habitat et d'équipement rural	202.000
3460	Police et surveillance des eaux non domaniales	235.000
3470	Dépenses de travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat	3.502.000
3480	Dépenses d'études d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'Etat	8.348.000
3490	Matériel de la direction générale des eaux et forêts	6.161.000
3500	Entretien des ouvrages édifiés pour la restauration et la conservation des terrains en montagne	7.683.000
3510	Travaux d'entretien dans les forêts domaniales, les dunes et les parcs	16.250.000
3520	Frais d'adjudications et aménagements	921.000
3530	Frais d'exploitation dans les forêts domaniales de la région landaise	1.333.000
3540	Exploitations en régie. — Matériel	2.500.000
3550	Chasse	417.000
3560	Pisciculture	583.000
3570	Indemnités pour mise en défens et réglementation des paturages communaux en montagne	42.000
3580	Etudes des questions intéressant la production agricole. — Indemnisation des personnes étrangères à l'administration	17.000
3590	Annuités aux organismes de stockage des graines oléagineuses	467.000
3600	Frais de fonctionnement des commissions de surveillance des taureaux et béliers. — Matériel	91.000
3610	Frais de surveillance et de contrôle des opérations de grainage des vers à soie	21.000
	Total pour la 5e partie	193.487.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	57.440.000
4010	Allocations de logement	374.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	75.000
4030	Allocations viagères annuelles aux personnels auxiliaires	18.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4050	Bourses	7.386.000
4060	Œuvres sociales	1.070.000
4070	Œuvres sociales des chantiers	250.000
4080	Bonifications d'intérêt mises à la charge de l'Etat par l'article 8 de la loi du 5 avril 1920 sur les prêts aux pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre	11.000
4090	Bonifications pour naissances d'enfants accordées aux jeunes agriculteurs bénéficiaires de prêts d'installation	400.000
4100	Application du décret-loi du 24 mai 1938 concernant le domaine-retraite	14.000
4110	Subvention de l'Etat au titre de la sécurité sociale en agriculture	Mémoire.
4120	Subvention aux caisses d'assurance accidents du travail de l'agriculture en Alsace et en Lorraine	8.333.000
	Total pour la 6e partie	75.371.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux	813.000
5010	Subventions à divers organismes intéressant l'agriculture	74.000
5020	Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducatives	751.000
5030	Missions, congrès, expositions et manifestations d'intérêt général	12.000
5040	Subventions pour recherches intéressant l'agriculture	88.000
5050	Subventions pour le développement des activités culturelles de la jeunesse rurale	2.500.000
5060	Subvention pour le fonctionnement de l'institut national de la recherche agronomique	9.630.000
5070	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique pour le remboursement d'annuités au fonds de modernisation et d'équipement	1.667.000
5080	Institut national de la recherche agronomique. — Subvention pour achat et renouvellement de matériel scientifique et agricole	3.750.000
5090	Subvention à l'office national antiacridien	52.000
5100	Subventions forfaitaires pour le développement des jardins ouvriers	150.000
5110	Subventions à l'association nationale des migrations rurales pour l'organisation des migrations de familles d'agriculteurs d'une région de la France dans une autre	3.167.000
5120	Prophylaxie des maladies contagieuses des animaux. — Contrôle de la salubrité des viandes. — Amélioration de la recherche scientifique vétérinaire. — Indemnités pour abatage d'animaux	8.661.000
5130	Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	Mémoire.
5140	Subventions pour recherches et vulgarisation des procédés et méthodes concernant l'hydraulique et le génie rural	11.000
5150	Vulgarisation	8.529.000
5160	Encouragements à la sélection animale	3.000.000
5170	Encouragements divers aux meilleurs exploitants agricoles	1.875.000
5180	Concours général agricole	292.000
5190	Primes à la reconstitution des oliveraies. — Frais de contrôle. — Matériel	292.000
5200	Organisation et vulgarisation en faveur du vin	Mémoire.
	Total pour les subventions	45.314.000
	b) Charges économiques.	
5210	Subventions aux oléagineux métropolitains	»
5220	Subventions au pain	»
5230	Subventions aux aliments du bétail	312.500.000
	Total pour les charges économiques	312.500.000
	Total pour la 7e partie	357.814.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Droits d'usage. — Frais d'instance. — Indemnité à des tiers. — Accidents du travail	2.406.000
6010	Secours	902.000
6020	Impositions sur les forêts domaniales	11.667.000
6030	Remboursement sur produits divers des forêts	250.000
6040	Allocations aux agriculteurs dépossédés de leur exploitation par l'ennemi	Mémoire.
6050	Dépenses résultant de la liquidation du compte spécial « Opérations de reconstruction. — Constructions et travaux payés directement par l'Etat. — Subdivision ». Acquisitions et rétrocessions des éléments essentiels du capital d'exploitation des agriculteurs éprouvés par les événements de guerre (ordonnance nos 45-873 du 24 avril 1945)	20.000.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	35.225.000

RECAPITULATION

2e partie. — Dette viagère	194.000
4e partie. — Personnel	431.985.000
5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	193.487.000
6e partie. — Charges sociales	75.371.000
7e partie. — Subventions :	
Subventions	45.314.000
Charges économiques	312.500.000
8e partie. — Dépenses diverses	35.225.000
Total pour l'agriculture	1.094.076.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Retraite du combattant	224.649.000
701	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes)	604.050.000
702	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides	587.212.000
703	Allocations spéciales prévues par la loi du 22 mars 1935, modifiée par le décret-loi du 17 juin 1938. — Allocation spéciale aux aveugles enrôlés dans la résistance (loi du 8 juillet 1948)	336.775.000
704	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés	373.933.000
	Total pour la 2e partie	2.126.619.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	30.977.000
1010	Traitements du personnel des cadres complémentaires de l'administration centrale	957.000
1020	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	10.450.000
1030	Traitements du personnel temporaire, des agents contractuels et du personnel technique de l'administration centrale	5.448.000
1040	Rémunération du personnel de l'institution nationale des invalides	756.000
1050	Emoluments du personnel des cadres complémentaires de l'institution nationale des invalides	314.000
1060	Salaires du personnel auxiliaire de l'institution nationale des invalides	490.000
1070	Rémunération des personnels médical et paramédical de l'institution nationale des invalides	93.000
1080	Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale et de l'institution nationale des invalides	1.708.000
1090	Indemnités aux membres des diverses commissions chargées de l'examen des candidatures aux emplois réservés	363.000
1100	Traitements des personnels titulaires des services extérieurs	13.885.000
1110	Traitements du personnel des cadres complémentaires des services extérieurs	13.425.000
1120	Rémunération du personnel temporaire et des agents contractuels des services extérieurs	9.995.000
1130	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	46.842.000
1140	Indemnités et allocations diverses des personnels des services extérieurs	1.630.000
1150	Indemnité pour difficultés exceptionnelles d'existence	1.083.000
1160	Travaux à la tâche et travaux à domicile	83.000
1170	Traitements du personnel titulaire en congé de longue durée	278.000
1180	Indemnités de résidence	43.244.000
1190	Supplément familial de traitement ou de solde	1.114.000
1210	Corps des assimilés spéciaux. — Soldes et accessoires de solde	2.527.000
1220	Centre de rapatriement et d'étrangers. — Personnel auxiliaire	512.000
1230	Service des transports. — Transferts des corps. — Rémunération des chauffeurs et des agents chargés du transfert des corps	23.060.000
1240	Transfert des corps. — Personnel de contrôle.	8.624.000
	Total pour la 4e partie	217.888.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Loyers et indemnités de réquisitions	411.000
3010	Travaux d'entretien	2.250.000
3020	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	4.984.000
3030	Matériel de l'institution nationale des invalides. — Frais d'hospitalisation des pensionnaires invalides	1.518.000
3040	Matériel des services extérieurs	5.750.000
3050	Fournitures de l'Imprimerie nationale	2.083.000
3070	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	1.750.000
3080	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français	16.922.000
3090	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.204.000
3110	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions du personnel. — Indemnités aux médecins civils. — Revision des pensions	3.255.000
3120	Indemnités des médecins employés dans les services extérieurs	10.103.000
3130	Frais de déplacements et de missions des personnels extérieurs	4.010.000
3140	Dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires.	12.366.000
3150	Transfert des corps. — Matériel et dépenses diverses	106.763.000
3160	Dépenses de matériel pour les recherches d'état civil	42.000
3170	Dépenses de matériel des missions de recherches	71.000
3180	Centres de rapatriement et d'étrangers. — Remboursement de frais	38.000
3190	Habillement	5.000.000
3200	Alimentation	42.000
	Total pour la 5e partie	178.562.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	18.250.000
4010	Allocations de logement	107.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	21.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4040	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	448.000
4050	Œuvres sociales	2.813.000
4060	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes	183.333.000
4070	Appareillage des mutilés	71.609.000
	Total pour la 6e partie	276.581.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Office national des anciens combattants et victimes de guerre	270.659.000
5010	Subventions et secours à des associations et œuvres diverses intéressant les anciens combattants et victimes de guerre	8.000
5020	Médailles des pères, mères, veufs et veuves des morts pour la France (application de la loi du 26 avril 1916)	69.000
5030	Fêtes nationales et cérémonies publiques	250.000
	Total pour la 7e partie	270.986.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours et allocations à d'anciens militaires et à leurs ayants cause et secours aux personnels de l'administration centrale	1.396.000
6010	Réparations de dommages, accidents du travail, frais de justice	9.167.000
6030	Règlement des droits pécuniaires des F.F.C.I. et des déportés et internés de la résistance.	66.000.000
6040	Indemnités aux rapatriés	Mémoire.
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6060	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	76.563.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	2.126.619.000
	4e partie. — Personnel	217.888.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	178.562.000
	6e partie. — Charges sociales	276.581.000
	7e partie. — Subventions	270.986.000
	8e partie. — Dépenses diverses	76.563.000
	Totaux pour les anciens combattants et victimes de guerre	3.147.199.000
	Education nationale.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	27.192.000
1010	Administration centrale. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	313.000
1020	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	1.120.000
1030	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	3.656.000
1040	Administration centrale. — Indemnités	2.323.000
1050	Personnel du compte spécial. — Achat et cession de matériels des établissements relevant de l'éducation nationale	6.494.000
1060	Inspection générale de l'enseignement. — Traitements	7.898.000
1070	Administration académique. — Traitements du personnel titulaire	78.784.000
1080	Administration académique. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	299.000
1090	Administration académique. — Salaires du personnel auxiliaire	12.896.000
1100	Administration académique. — Indemnités	1.958.000
1110	Universités. — Traitements du personnel titulaire	167.782.000
1120	Universités. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	»
1130	Universités. — Salaires du personnel auxiliaire	2.341.000
1140	Universités. — Indemnités	13.992.000
1150	Ecoles normales supérieures. — Traitements du personnel titulaire	11.555.000
1160	Ecoles normales supérieures. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	25.000
1170	Ecoles normales supérieures. — Salaires du personnel auxiliaire	459.000
1180	Ecoles normales supérieures. — Indemnités	2.486.000
1190	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Traitements du personnel titulaire	21.831.000
1200	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	836.000
1210	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Rémunération du personnel auxiliaire et contractuel	1.890.000
1220	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Indemnités	1.156.000
1230	Observatoires et institut de physique du globe. — Traitements du personnel titulaire	5.445.000
1240	Observatoires et institut de physique du globe. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	14.000
1250	Observatoires et institut de physique du globe. — Salaires du personnel auxiliaire	27.000
1260	Observatoires et institut de physique du globe. — Indemnités	159.000
1270	Ecole française de Rome. — Traitements du personnel titulaire	544.000
1280	Ecole française de Rome. — Salaires du personnel auxiliaire	137.000
1290	Ecole française de Rome. — Indemnités	506.000
1300	Académie de médecine. — Traitements du personnel titulaire	92.000
1310	Académie de médecine. — Indemnités	4.000
1320	Institut national de France. — Traitements du personnel titulaire	240.000
1330	Institut national de France. — Rémunérations du personnel du cadre complémentaire	14.000
1340	Institut national de France. — Salaires	151.000
1350	Institut national de France. — Indemnités	1.179.000
1360	Réformes des divers cadres d'exécution des facultés, lycées et de certains établissements assimilés	»
1370	Lycées et collèges. — Traitements du personnel titulaire	1.151.780.000
1380	Indemnités aux fonctionnaires de l'enseignement du second degré	69.635.000
1390	Ecoles normales primaires. — Traitements du personnel titulaire	165.510.000
1400	Ecoles normales primaires. — Salaires du personnel auxiliaire	4.248.000
1410	Ecoles normales primaires. — Indemnités	7.703.000
1420	Ecoles primaires élémentaires. — Traitements du personnel titulaire	4.381.306.000
1430	Ecoles primaires élémentaires. — Rémunération des instituteurs et institutrices intérimaires	101.781.000
1440	Ecoles primaires élémentaires. — Frais de suppléance	148.303.000
1450	Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités	43.817.000
1460	Allocations aux médaillés de l'enseignement primaire	321.000
1470	Ecoles nationales de perfectionnement. — Rémunération du personnel	12.232.000
1480	Conservatoire national des arts et métiers. — Traitements du personnel titulaire	6.286.000
1490	Conservatoire national des arts et métiers — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	924.000
1500	Conservatoire national des arts et métiers. — Salaires du personnel auxiliaire	751.000
1510	Conservatoire national des arts et métiers. — Salaires du personnel ouvrier	872.000
1520	Conservatoire national des arts et métiers. — Indemnités	488.000
1530	Etablissements publics d'enseignement technique. — Traitements du personnel titulaire	279.384.000
1540	Etablissements publics d'enseignement technique. — Indemnités	28.721.000
1550	Secrétaires d'orientation professionnelle. — Traitements	624.000
1560	Centres d'apprentissage. — Traitements du personnel titulaire	160.125.000
1570	Centres d'apprentissage. — Rémunération du personnel contractuel	280.217.000
1580	Centres d'apprentissage. — Salaires du personnel auxiliaire	31.621.000
1590	Centres d'apprentissage. — Indemnités	7.392.000
1600	Indemnités aux stagiaires des écoles normales nationales d'apprentissage	7.038.000
1610	Professeurs et maîtres d'éducation physique. — Traitements du personnel titulaire	108.039.000
1620	Professeurs et maîtres d'éducation physique. — Rémunération du personnel délégué	21.276.000
1630	Professeurs et maîtres d'éducation physique. — Indemnités	6.667.000
1640	Moniteurs itinérants des sports. — Indemnités	153.000
1650	Contrôle médical sportif. — Personnel titulaire	115.000
1660	Contrôle médical sportif. — Rémunération du personnel contractuel	88.000
1670	Equipement sportif. — Rémunération du personnel contractuel	1.245.000
1680	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement — Traitements du personnel titulaire	13.627.000
1690	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	29.000
1700	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Salaires du personnel auxiliaire	1.246.000
1710	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Rémunération du personnel contractuel	2.738.000
1720	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Indemnités	558.000
1730	Inspection des arts et des lettres. — Traitements	920.000
1740	Académie de France à Rome. — Traitements du personnel titulaire	229.000
1750	Académie de France à Rome. — Salaires du personnel auxiliaire	395.000
1760	Académie de France à Rome. — Indemnités	141.000

CHAPITRES	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
1770	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Traitements du personnel titulaire	2.743.000
1780	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	»
1790	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Salaires du personnel auxiliaire	102.000
1800	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Indemnités	29.000
1810	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Traitements du personnel titulaire	1.456.000
1820	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	»
1830	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Salaires du personnel auxiliaire	906.000
1840	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Indemnités	19.000
1850	Ecoles nationales d'art des départements. — Traitements du personnel titulaire	2.311.000
1860	Ecoles nationales d'art des départements. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	»
1870	Ecoles nationales d'art des départements. — Salaires du personnel auxiliaire	142.000
1880	Ecoles nationales d'art des départements. — Indemnités	65.000
1890	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Traitements du personnel titulaire	4.231.000
1900	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	45.000
1910	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Salaires du personnel contractuel et auxiliaire	253.000
1920	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Personnel rémunéré sur la base des salaires régionaux	1.112.000
1930	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Indemnités	202.000
1940	Manufacture nationale de Sèvres. — Traitements du personnel titulaire	2.191.000
1950	Manufacture nationale de Sèvres. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	69.000
1960	Manufacture nationale de Sèvres. — Salaires du personnel auxiliaire	304.000
1970	Manufacture nationale de Sèvres. — Rémunération du personnel contractuel	1.011.000
1980	Manufacture nationale de Sèvres. — Indemnités	237.000
1990	Musées de France. — Traitements du personnel titulaire	10.000.000
2000	Musées de France. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	752.000
2010	Musées de France. — Salaires du personnel auxiliaire	2.392.000
2020	Musées de France. — Rémunération du personnel contractuel	764.000
2030	Musées de France. — Indemnités	329.000
2040	Conservatoire national de musique. — Traitements du personnel titulaire	6.064.000
2050	Conservatoire national d'art dramatique. — Traitements	670.000
2060	Conservatoire national de musique. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	414.000
2070	Conservatoire national de musique. — Salaires du personnel auxiliaire	45.000
2080	Conservatoire national de musique. — Rémunération du personnel contractuel	94.000
2090	Conservatoire national de musique. — Indemnités	1.625.000
2100	Conservatoire national d'art dramatique. — Indemnités	95.000
2110	Inspection générale des bibliothèques. — Traitements	234.000
2120	Bibliothèques nationales de Paris. — Traitements du personnel titulaire	7.503.000
2130	Bibliothèques nationales de Paris. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	190.000
2140	Bibliothèques nationales de Paris. — Salaires du personnel auxiliaire	1.633.000
2150	Bibliothèques nationales de Paris. — Salaires du personnel ouvrier	853.000
2160	Bibliothèques nationales de Paris. — Indemnités	231.000
2170	Bibliothèques des universités. — Traitements du personnel titulaire	6.144.000
2180	Bibliothèques des universités. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	67.000
2190	Bibliothèques des universités. — Salaires du personnel auxiliaire	2.030.000
2200	Bibliothèques des universités. — Salaires du personnel ouvrier	58.000
2210	Bibliothèques des universités. — Indemnités	51.000
2220	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Traitements du personnel titulaire	1.007.000
2230	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	12.000
2240	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques — Salaires du personnel auxiliaire	40.000
2250	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Salaires du personnel ouvrier	19.000
2260	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques. — Indemnités	8.000
2270	Bibliothèques municipales. — Traitements du personnel titulaire	1.043.000
2280	Bibliothèques municipales. — Indemnités	7.000
2290	Lecture publique. — Traitements du personnel titulaire	1.321.000
2300	Lecture publique. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	»
2310	Lecture publique. — Salaires du personnel auxiliaire	306.000
2320	Lecture publique — Indemnités	123.000
2330	Bibliothèques. — Rémunération du personnel contractuel	4.361.000
2340	Archives de France. — Traitements du personnel titulaire	6.919.000
2350	Archives de France. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	78.000
2360	Archives de France. — Salaires du personnel auxiliaire	90.000
2370	Archives de France. — Rémunération du personnel contractuel	269.000
2380	Archives de France. — Indemnités	48.000
2390	Services d'architecture. — Traitements du personnel titulaire	13.771.000
2400	Services d'architecture. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	363.000
2410	Services d'architecture. — Salaires du personnel auxiliaire	4.024.000
2420	Services d'architecture. — Rémunération du personnel contractuel	1.751.000
2430	Services d'architecture. — Indemnités	786.000
2440	Equipement scolaire. — Indemnités	160.000
2450	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Traitements du personnel titulaire	925.000
2460	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Rémunération du personnel du cadre complémentaire	30.000
2470	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Salaires du personnel auxiliaire	1.060.000
2480	Services des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Indemnités	191.000
2490	Hygiène scolaire. — Vacations au personnel médical et social	47.636.000
2500	Indemnités de résidence	696.986.000
2510	Supplément familial de traitement	53.167.000
2520	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	39.167.000
2530	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	1.250.000
2540	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions	788.000
	Total pour la 4e partie	8.360.711.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale	5.072.000
3010	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions	571.000
3020	Remboursement à l'imprimerie des journaux officiels	»
3030	Ateliers de mécanographie. — Dépenses de fonctionnement	»
3040	Dépenses de locations et de réquisitions	3.514.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3050	Achat de matériel automobile	»
3060	Entretien du matériel automobile	2.965.000
3070	Remboursements à l'Imprimerie nationale	2.101.000
3080	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	2.960.000
3090	Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale	1.167.000
3100	Expansion universitaire. — Matériel	132.000
3110	Inspection générale de l'enseignement. — Frais de déplacements et de missions	1.547.000
3120	Administration académique. — Matériel	3.708.000
3130	Administration académique. — Frais de déplacements et de missions	9.952.000
3140	Administration académique. — Travaux d'entretien	275.000
3150	Ecoles normales supérieures. — Matériel	2.791.000
3160	Grands établissements d'enseignement supérieur. — Matériel	468.000
3170	Observatoires et institut de physique du globe. — Matériel	844.000
3180	Ecole française de Rome. — Matériel	227.000
3190	Académie de médecine. — Matériel	221.000
3200	Institut national de France. — Matériel	1.200.000
3210	Enseignement supérieur. — Frais de déplacements et de missions	935.000
3220	Examens et concours de l'enseignement supérieur	720.000
3230	Etablissements d'enseignement supérieur appartenant à l'Etat. — Travaux d'aménagement	10.000.000
3240	Enseignement du second degré. — Examens et concours	6.667.000
3250	Enseignement du second degré. — Frais de stage	1.894.000
3260	Enseignement du second degré. — Frais de déplacements et de missions	6.530.000
3270	Enseignement du second degré. — Bourses de voyage	»
3280	Enseignement du second degré. — Bibliothèques et matériel scolaire	2.500.000
3290	Lycées. — Matériel	75.000.000
3300	Lycées appartenant à l'Etat. — Travaux d'entretien, grosses réparations, aménagements.	19.667.000
3310	Enseignement du premier degré. — Frais de déplacements et de missions	9.957.000
3320	Ecoles normales primaires — Matériel	20.208.000
3330	Frais généraux de l'enseignement du premier degré	2.737.000
3340	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Travaux d'aménagement.	50.000.000
3350	Enseignement du premier degré. — Matériel. — Bibliothèques scolaires	1.417.000
3360	Enseignement du premier degré — Examens et concours	1.927.000
3370	Enseignement du premier degré. — Frais de stages	292.000
3380	Enseignement du premier degré. — Bourses de voyages	»
3390	Ecoles nationales de perfectionnement. — Travaux	2.000.000
3400	Travaux manuels et pratiques dans l'enseignement du premier degré	482.000
3410	Enseignement postscolaire agricole et ménager agricole. — Subventions de premier établissement	42.000
3420	Ecoles nationales de perfectionnement. — Dépenses de fonctionnement	1.833.000
3430	Ecoles nationales de perfectionnement. — Achat de matériel	667.000
3440	Conservatoire national des arts et métiers. — Contribution aux dépenses de fonctionnement	2.824.000
3450	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Matériel	35.282.000
3460	Collèges techniques. — Matériel	36.975.000
3470	Remboursement aux préfectures des dépenses engagées pour l'examen des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage	488.000
3480	Enseignement technique. — Examens et concours	3.542.000
3490	Enseignement technique. — Frais de déplacements et de missions	2.068.000
3500	Enseignement technique. — Bourses de voyage	»
3510	Frais de stage des maîtres des centres d'apprentissage	1.880.000
3520	Centres d'apprentissage. — Dépenses de fonctionnement	100.000.000
3530	Centres d'apprentissage. — Loyers	10.719.000
3540	Centres d'apprentissage. — Achat de matériel	6.667.000
3550	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Travaux d'entretien	2.167.000
3560	Conseil d'administration des établissements publics d'enseignement technique. — Payement des indemnités pour frais de déplacements et pour perte de salaire aux membres salariés	Mémoire.
3570	Frais de stage de perfectionnement dans l'industrie et le commerce des personnels de l'enseignement technique	Mémoire.
3580	Etablissements d'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux d'aménagement	15.000.000
3590	Hygiène scolaire. — Matériel et fonctionnement des services	9.900.000
3600	Coordination de l'enseignement dans la France d'outre-mer — Dépenses de fonctionnement	732.000
3610	Cinématographie d'enseignement	2.356.000
3620	Entretien des élèves professeurs de l'enseignement	85.238.000
3630	Jeunesse et sports. — Frais de déplacements et de missions	5.434.000
3640	Education physique. — Examens et concours.	850.000
3650	Frais de transport des élèves	1.917.000
3660	Achat et entretien de matériel pour les activités physiques et sportives, scolaires, universitaires et postscolaires	2.000.000
3670	Location de diverses installations destinées à l'éducation physique	3.917.000
3680	Construction et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive.	5.278.000
3690	Frais d'entretien et de grosses réparations dans les auberges de la jeunesse et dans les maisons de jeunes en fonctionnement.	4.000.000
3700	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Acquisitions	»
3711	Contrôle médical des activités physiques et sportives — Rééducation physique	2.792.000
3712	Brevet sportif populaire. — Frais d'examen.	375.000
3713	Indemnités d'entretien aux élèves professeurs et aux élèves maîtres d'éducation physique.	3.168.000
3714	Education physique. — Travaux d'entretien	7.583.000
3715	Equipement sportif. — Fonctionnement des services	317.000
3716	Centres régionaux de la jeunesse et des sports. — Matériel	3.292.000
3717	Etablissements nationaux d'enseignement de la jeunesse et des sports	2.180.000
3718	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Frais de stage	10.498.000
3719	Arts et lettres. — Frais de déplacements et de missions	591.000
3720	Célébrations et commémorations	325.000
3721	Académie de France à Rome. — Matériel	333.000
3722	Ecole nationale supérieure des beaux-arts. — Matériel	278.000
3723	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs. — Matériel	128.000
3724	Ecoles nationales d'art des départements. — Matériel	254.000
3725	Mobilier national et manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Matériel	826.000
3726	Acquisitions d'ensembles mobiliers en vue de l'ameublement et de la décoration des immeubles dont l'ameublement incombe au mobilier national	833.000
3727	Aménagement des résidences présidentielles.	758.000
3728	Manufacture nationale de Sèvres. — Matériel.	1.393.000
3729	Manufacture nationale de Sèvres. — Rééquipement en matériel	833.000
3730	Dépôt des œuvres d'art appartenant à l'Etat. — Matériel	8.000
3731	Travaux de décoration	833.000
3732	Musées de France. — Matériel	3.670.000
3733	Participation aux travaux d'équipement effectués dans les musées de province classés et contrôlés	375.000
3734	Restauration et installation des collections nationales	1.000.000
3735	Musées de France. — Dépenses résultant des œuvres d'art repliées et de la remise en état des dépôts	291.000
3736	Palais nationaux. — Travaux de restauration et d'aménagement des musées de France	2.500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3737	Bibliothèques de France et lecture publique. — Frais de déplacements et de missions...	312.000
3738	Bibliothèques de l'Institut et des établissements scientifiques	673.000
3739	Bibliothèques municipales et publiques, collections d'Etat. — Entretien et acquisitions...	333.000
3740	Lecture publique. — Matériel et achat de livres	3.655.000
3741	Bibliothèques. — Achats exceptionnels	500.000
3742	Souscriptions à des publications de caractère scientifique et de documentation	417.000
3743	Bibliothèques de France. — Dépenses résultant du gardiennage des œuvres d'art repliées, de leur rapatriement et de la remise en état des dépôts	52.000
3744	Archives de France. — Frais de déplacements et de missions	190.000
3745	Archives de France. — Matériel	1.350.000
3746	Amélioration des locaux des archives nationales et réorganisation du musée de l'histoire de France en vue du congrès international des archives	»
3747	Travaux de conservation des ruines d'Oradour-sur-Glane	1.458.000
3748	Expropriation des vestiges de l'ancienne agglomération d'Oradour-sur-Glane	»
3749	Services d'architecture. — Matériel	5.250.000
3750	Services d'architecture. — Frais de déplacements et de missions	2.937.000
3760	Protection et conservation des plages du débarquement allié en Normandie	833.000
3770	Monuments historiques appartenant à l'Etat. — Travaux de restauration	20.000.000
3780	Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat. — Travaux de restauration. — Travaux de gros entretien	30.000.000
3790	Monuments historiques appartenant à l'Etat. — Travaux	13.333.000
3800	Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat. — Travaux	25.833.000
3810	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux	42.848.000
3820	Bâtiments civils. — Travaux d'aménagement et de restauration	15.000.000
3830	Palais nationaux. — Travaux de conservation.	15.000.000
3840	Travaux de conservation du château de Versailles	»
3850	Immeubles diplomatiques et consulaires. — Travaux	5.000.000
3860	Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Matériel	132.000
3870	Service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud. — Travaux	5.625.000
3880	Frais de voyage en France des fonctionnaires des départements d'outre-mer en congé	1.250.000
3890	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	26.667.000
	Total pour la 5e partie	858.506.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Œuvres sociales	3.000.000
4010	Bourses nationales	163.570.000
4020	Bourses de l'enseignement supérieur	126.445.000
4030	Enseignement supérieur. — Bourses exceptionnelles	144.750.000
4040	Prêts d'honneur aux étudiants	3.333.000
4050	Remboursement aux universités et facultés du montant des exonérations de droits accordées par l'Etat	4.167.000
4060	Œuvres sociales en faveur des étudiants	11.250.000
4070	Contribution de l'Etat au régime de la sécurité sociale des étudiants	20.000.000
4080	Restaurants universitaires	24.500.000
4090	Caisses des écoles	4.250.000
4100	Ecoles nationales de perfectionnement. — Bourses et trousseaux aux élèves	10.015.000
4110	Enseignement technique. — Bourses et trousseaux	24.839.000
4120	Enseignement technique. — Prêts d'honneur.	4.587.000
4130	Bourses et trousseaux aux élèves des centres d'apprentissage	320.130.000
4140	Direction générale de la jeunesse et des sports. — Etablissements d'enseignement. — Bourses	1.868.000
4150	Bibliothèques. — Bourses	20.000
4160	Arts et lettres. — Bourses	13.561.000
4170	Arts et lettres. — Secours et subventions de caractère social	663.000
4180	Prestations familiales	363.011.000
4190	Allocations viagères et allocations aux vieux travailleurs	84.000
4200	Secours aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires, à leurs veuves, orphelins ou à leurs familles	656.000
4210	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	»
	Total pour la 6e partie	1.244.099.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Centre national de la recherche scientifique	136.250.000
5010	Subvention au centre national de la recherche scientifique pour l'organisation d'une expédition polaire	6.458.000
5020	Subvention au centre national de la recherche scientifique pour le fonctionnement de la commission d'histoire et de la libération de la France	250.000
5030	Subvention au centre national de la recherche scientifique pour le fonctionnement du comité d'histoire de la guerre	125.000
5040	Universités. — Subventions	71.012.000
5050	Subventions aux universités pour travaux d'entretien	22.500.000
5060	Subventions aux universités pour renouvellement du matériel des laboratoires de travaux pratiques	7.500.000
5070	Subvention à la Casa Vélasquez	509.000
5080	Subvention à l'école française d'archéologie d'Athènes	3.751.000
5090	Subvention à l'institut français d'archéologie orientale du Caire	2.926.000
5100	Subvention au palais de la découverte	3.200.000
5110	Subventions aux universités et aux établissements scientifiques pour frais extraordinaires de laboratoire et de travaux	9.167.000
5120	Subventions au collège de France et au service de la muséologie	2.496.000
5130	Subventions de fonctionnement à divers organismes et comités d'œuvres sociales en faveur des étudiants	4.750.000
5140	Subventions aux services de documentation et d'orientation scolaire et universitaire	2.692.000
5150	Subvention à la fondation nationale des sciences politiques	2.322.000
5160	Subvention à la fondation Thiers	115.000
5170	Subventions aux établissements privés du second degré	3.750.000
5180	Enseignement du second degré. — Aide aux internats en régie directe	1.250.000
5190	Subventions transitoires accordées en application de l'article 9 de la loi du 21 février 1949 aux centres d'apprentissage visés par les articles 7 et 8 de cette loi	»
5200	Subvention aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs	»
5210	Subvention en faveur de l'orientation professionnelle	9.750.000
5220	Subventions aux cours professionnels	16.610.000
5230	Subvention à l'école supérieure d'électricité, à l'institut d'optique théorique et appliquée et aux écoles de radioélectricité	652.000
5240	Ecoles techniques privées reconnues par l'Etat et instituts spécialisés. — Subventions	4.380.000
5250	Subvention à l'établissement professionnel de l'aéronautique pour couvrir les frais de fonctionnement des écoles professionnelles et des centres d'apprentissage de l'aéronautique	15.461.000
5260	Ecoles supérieures de commerce. — Subventions	309.000
5270	Enseignement technique. — Expositions en France et à l'étranger. — Meilleurs ouvriers de France. — Accueil de délégations étrangères	10.000
5280	Subventions aux instituts de faculté pour la formation professionnelle des experts comptables	42.000
5290	Subventions de l'Etat aux écoles et cours d'enseignement ménager familial	667.000
5300	Apprentissage artisanal. — Subventions aux chambres de métiers	3.542.000
5310	Enseignement technique. — Aide aux internats en régie directe	833.000
5320	Subventions aux établissements de cure, postcure et prévention	667.000

CHAPITRES	NATURE DES RECETTES	MONTANT des crédits.
		francs.
5330	Hygiène scolaire et universitaire. — Centres médico-scolaires	2.567.000
5340	Subventions aux associations médico-sociales.	42.000
5350	Subventions aux instituts d'éducation physique	583.000
5360	Auberges de la jeunesse et relais	2.083.000
5370	Camps et colonies de vacances. — Subventions	15.000.000
5380	Subventions aux fédérations et associations sportives	14.167.000
5390	Office du sport scolaire et universitaire. — Subventions de fonctionnement	2.893.000
5400	Subventions pour organisations d'épreuves de masse	430.000
5410	Œuvres périscolaires et postscolaires, maison des jeunes, maisons de la culture, associations d'éducation populaire	11.667.000
5420	Subventions aux écoles régionales et municipales d'art	683.000
5430	Enseignement et production artistiques. — Subventions	131.000
5440	Conservatoire national de musique. — Subventions de fonctionnement	574.000
5450	Conservatoire national d'art dramatique. — Subventions de fonctionnement	139.000
5460	Subventions aux succursales du conservatoire et écoles de musique dans les départements.	1.878.000
5470	Théâtres nationaux	74.212.000
5480	Activité musicale	2.858.000
5490	Activité théâtrale	12.601.000
5500	Commandes à des compositeurs de musique.	183.000
5510	Service des lettres. — Subventions diverses..	25.000
5520	Subvention à la caisse nationale des lettres.	Mémoire.
5530	Subvention à l'union centrale des arts décoratifs	2.073.000
5540	Subvention à la réunion des musées nationaux pour l'acquisiton d'œuvres d'art	1.833.000
5550	Musées de France. — Subventions diverses...	313.000
5560	Subvention à la réunion des bibliothèques nationales	6.250.000
5570	Subventions aux universités pour le fonctionnement des bibliothèques universitaires....	4.273.000
5580	Subventions et encouragements aux sociétés savantes et à l'école d'anthropologie	57.000
5590	Subvention à la phonothèque nationale	230.000
5600	Participation aux frais d'aménagement des bibliothèques municipales	1.000.000
5610	Œuvres complémentaires de l'école	2.750.000
5620	Services d'architecture. — Subventions diverses	115.000
5630	Expansion universitaire. — Subventions	1.071.000
	Total pour la 7e partie	496.630.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Commandes d'œuvres d'art	»
6010	Enseignement technique. — Prix et récompenses. — Outillage individuel des elèves.	187.000
6020	Congrès et missions en France et à l'étranger	477.000
6030	Participation de l'Etat aux dépenses d'impression aux thèses de doctorat	1.667.000
6040	Etudes techniques. — Rayonnement sportif et d'éducation populaire	1.417.000
6050	Activités de plein air	2.083.000
6060	Centre d'initiation sportive scolaire	667.000
6070	Education physique. — Activités physiques dans les milieux du travail	2.083.000
6080	Préparation et participation aux jeux olympiques	417.000
6090	Expédition française à l'Himalaya	»
6100	Prix de cession d'objets d'art provenant de la manufacture nationale de Sèvres	250.000
6110	Dépenses résultant pour l'Etat de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public	730.000
6120	Application de la loi du 30 octobre 1947 sur la prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles aux élèves des écoles publiques d'enseignement technique	141.000
6130	Service des retraites de la caisse de prévoyance de l'école centrale des arts et manufactures de Paris	250.000
6140	Subvention au cours de perfectionnement conduisant à la promotion ouvrière et professionnelle (encouragements tendant à augmenter la qualité dans le travail)	12.500.000
6150	Frais de justice et de réparations civiles....	1.630.000
6160	Application de la législation sur les accidents du travail	1.250.000
6170	Honoraires de médecins et frais médicaux....	208.000
6180	Indemnités aux rapporteurs de la commission des marchés	»
6190	Commissions administratives et comités techniques paritaires. — Frais de déplacement et de séjour	1.667.000
6200	Fêtes nationales et cérémonies publiques....	»
6210	Dépenses relatives au fonctionnement du service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat	Mémoire.
6220	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6230	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6240	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	27.624.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	8.360.711.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	858.506.000
	6e partie. — Charges sociales	1.244.699.000
	7e partie. — Subventions	496.630.000
	8e partie. — Dépenses diverses	27.624.000
	Total pour l'éducation nationale	10.988.170.000
	Finances et affaires économiques.	
	I. — FINANCES	
	1re partie. — Dette publique.	
	I. — *Dette intérieure.*	
	a) Dette perpétuelle et amortissable.	
0010	Service des rentes perpétuelles et amortissables, ainsi que des bons et obligations du Trésor à moyen terme	1.243.000.000
0020	Annuités versées à la caisse des dépôts et consignations pour amortir une somme équivalente au montant des titres rachetés et non présentés au remboursement par cet établissement	4.975.000
0030	Annuités de remboursement de l'emprunt contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations en 1943	»
0040	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes, pour la restauration des chemins vicinaux et les adductions d'eaux ainsi que pour le financement de divers prêts agricoles	10.540.000
0050	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à bon marché et d'habitations à loyer moyen.	97.661.000
0060	Bonifications d'intérêts alloués à la construction immobilière	833.000
0070	Annuités de remboursement dues à la caisse des dépôts et consignations pour construction de deux usines d'hydrogénation	113.000
0080	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour le financement des travaux entrepris pour lutter contre le chômage	5.599.000
0090	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour le financement de travaux destinés à favoriser la reprise de l'activité générale	1.177.000
0100	Financement des programmes de travaux approuvés par les lois des 30 mai 1941, 4 juin 1941 et 10 novembre 1942 (Marseille, région parisienne et Nantes)	1.386.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
0110	Service des intérêts de l'avance faite à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations en vue de la gestion des titres remis par les sociétés en payement de l'impôt de solidarité nationale	333.000
0120	Remboursement au sous-comptoir des entrepreneurs de la fraction prise en charge par l'Etat des dépenses de financement des travaux de ravalement des immeubles	1.667.000
0130	Remboursement au sous-comptoir des entrepreneurs de la fraction prise en charge par l'Etat du financement des dépenses des dommages de guerre	708.000
0140	Annuités de remboursements de divers prêts consentis par le Crédit foncier de France aux collectivités locales et aux propriétaires d'immeubles à la suite de calamités publiques	42.000
0150	Service des intérêts des avances faites à l'Etat par la caisse des dépôts et consignations pour la réparation des dommages causés par les inondations du Sud-Ouest	1.300.000
0160	Bonifications d'intérêts allouées en application des décrets des 25 août 1937, 2 mai 1938 et 17 juin 1938	833.000
0170	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des charges des emprunts émis en couverture des insuffisances d'exploitation	105.758.000
0180	Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer français en remboursement des travaux exécutés par elle ou par les anciens réseaux pour construction de lignes nouvelles (conventions approuvées par les lois des 20 novembre 1883 et 29 octobre 1921), et pour dédoublement de voies, ainsi qu'au titre des dépenses remboursables à l'administration des chemins de fer de l'Etat	20.267.000
0190	Garanties d'intérêts aux réseaux secondaires	1.193.000
0200	Subvention à la compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez	2.850.000
0210	Annuités diverses à la Société nationale des chemins de fer français	1.080.000
0220	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des frais de service des emprunts de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest en application de la loi du 21 février 1941	»
0230	Rachat de concessions de canaux	»
0240	Réforme monétaire en Alsace et Lorraine	70.000
0250	Payement par annuités des indemnités de dommages de guerre	10.015.000
0260	Service des titres émis en application de la législation sur les dommages de guerre	182.479.000
0270	Service des emprunts autorisés par les articles 44 à 49 de la loi du 30 mars 1947 en vue du financement de la reconstitution des biens sinistrés	285.945.000
0280	Service des emprunts autorisés par les lois des 10 octobre 1919 et 31 décembre 1937, par le décret-loi du 31 août 1937 et la loi du 6 mai 1941	215.032.000
0290	Service des emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933	3.440.000
0300	Remboursement par annuités des payements effectués au titre des lois des 11 juillet 1933 et 7 juillet 1934	10.586.000
0310	Annuités dues ou garanties par l'Etat pour le remboursement des sommes versées aux communes par le crédit foncier de France en exécution de la loi du 4 octobre 1919	»
0320	Participation éventuelle de l'Etat au service des obligations 4 p. 100 1941 de la caisse autonome d'amortissement	»
0330	Service des titres d'annuités amortissables en dix ans émis en application de la loi du 27 mars 1944	»
0340	Service des titres amortissables en trente ans par semestrialité émis en application du décret du 20 mars 1945	49.564.000
0350	Bonification d'intérêts pour les avances consenties sur les fonds propres de la caisse nationale de crédit agricole en exécution du titre III de l'ordonnance du 20 octobre 1945 relative à l'attribution de prêts du crédit agricole mutuel aux agriculteurs et artisans ruraux prisonniers et anciens déportés	Mémoire.
0360	Annuités pour le payement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités locales pour l'exécution de travaux d'équipement rural	20.000.000
0370	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des frais engagés par elle pour l'application de l'ordonnance du 1er mai 1945	58.000
0380	Garantie des intérêts alloués aux obligations de la Banque de France et aux parts bénéficiaires des banques nationalisées	Mémoire.
0390	Garantie des intérêts alloués aux parts bénéficiaires des sociétés d'assurances nationalisées	Mémoire.
0400	Service des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées en vue de la construction de navires devenus la propriété de l'Etat et pour assurer la trésorerie de ces sociétés (application de la loi du 28 février 1948)	8.371.000
0410	Annuités pour le payement des subventions de l'Etat attribuées aux collectivités publiques ou privées en vue de l'équipement des ports maritimes et de navigation intérieure	»
0420	Subventions pour pertes de loyer (lois des 12 septembre 1940 et 28 août 1941). — Ravalement des immeubles	108.000
0430	Annuités pour le payement de subventions de l'Etat au titre de la construction d'écoles primaires publiques	»
0440	Service des titres d'annuités remis à la caisse des dépôts et consignations en échange de titres d'emprunts de l'Etat appartenant aux fonds énumérés à l'article 5 du décret n° 49-83 du 21 janvier 1949	438.098.000
0450	Service des titres d'annuités amortissables en cinq ans, remis à la caisse des dépôts et consignations en consolidation d'effets publics à court terme	94.000.000
0460	Prêts et garanties à des gouvernements, services ou ressortissants étrangers	»
0470	Participation de l'Etat au service des emprunts communaux du Crédit foncier de France	»
	Total pour la dette perpétuelle et amortissable	2.819.081.000
	b) Dette flottante.	
0500	Intérêts des comptes de dépôt au Trésor	424.416.000
0510	Annuité à la caisse autonome d'amortissement (loi du 7 août 1926, art. 6)	»
0520	Intérêts des bons du Trésor à court terme et valeurs assimilées	2.028.333.000
0530	Service des avances des instituts d'émissions	181.468.000
	Total pour la dette flottante	2.634.217.000
	II. — *Dette extérieure.*	
0600	Redevance annuelle envers l'Espagne pour droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées	108.000
0610	Service de l'emprunt contracté aux Etats-Unis en 1924	»
0620	Service des emprunts contractés auprès de gouvernements étrangers de l'export import Bank et de la Banque internationale de la reconstruction depuis 1944	1.694.528.000
0630	Service des emprunts contractés aux Pays-Bas et en Suisse	51.716.000
	Total pour la dette extérieure	1.746.352.000
	RECAPITULATION DE LA PREMIERE PARTIE	
	I. — Dette intérieure:	
	a) Dette perpétuelle et amortissable	2.819.081.000
	b) Dette flottante	2.634.217.000
	II. — Dette extérieure	1.746.352.000
	Total pour la 1re partie	7.199.650.000
	2e *partie.* — *Dette viagère.*	
0700	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des pensions et secours alloués aux victimes de l'expédition de Chine en 1900	1.000
0710	Pensions militaires	5.066.666.000
0720	Pensions civiles	4.966.910.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
0730	Supplément à la dotation de l'ordre national de la Légion d'honneur pour les traitements viagers des membres de l'ordre et des médaillés militaires	42.451.000
0740	Contribution de l'Etat au payement de pensions servies par diverses collectivités	10.000.000
0750	Prestations familiales	164.025.000
0760	Remboursement de retenues et subventions de l'Etat à la caisse nationale d'assurances sur la vie	3.750.000
0770	Allocations aux veuves sans pension	18.416.000
0780	Allocations complémentaires aux retraités de la caisse nationale d'assurances sur la vie	6.000
0790	Versements au fonds spécial prévu par l'article 3 de la loi du 21 mars 1928 sur le régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. — Compléments de pensions aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements	55.833.000
0800	Indemnité spéciale temporaire aux retraités de l'Etat affiliés à la caisse nationale d'assurances sur la vie	5.416.000
0810	Pensions d'invalidité	3.300.415.000
0820	Subvention à la caisse des retraites de l'Imprimerie nationale	10.345.000
0830	Pensions militaires et civiles d'Alsace et de Lorraine	1.250.000
0840	Pensions, rentes de vieillesse, d'invalidité ou d'accident. — Alsace et Lorraine	95.324.000
0850	Remboursement à la caisse des dépôts et consignations des sommes avancées par cet établissement pour la revalorisation des pensions des anciens fonctionnaires sarrois	620.000
0860	Pensions du personnel des cultes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle	6.067.000
	Total pour la 2e partie	13.747.495.000
	3e partie. — Pouvoirs publics.	
0900	Dotation du Président de la République	334.000
0910	Cabinet civil et militaire du Président de la République	375.000
0920	Frais de maison du Président de la République	1.917.000
0930	Frais de représentation, de déplacements et de voyage du Président de la République	1.042.000
0940	Frais de fonctionnement du parc automobile de la présidence de la République	1.250.000
0950	Services administratifs de la présidence de la République. — Frais de missions et de documentation	500.000
0951	Frais de fonctionnement du haut conseil de l'Union française	»
0960	Assemblée nationale et assemblée de l'Union française	241.000.000
0970	Indemnités des sénateurs et dépenses administratives du Conseil de la République	112.500.000
0980	Conseil économique. — Indemnités des membres du Conseil	18.000.000
0990	Conseil économique. — Dépenses administratives	8.117.000
	Total pour la 3e partie	385.035.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	101.648.000
1010	Rémunération du personnel auxiliaire et du personnel sur contrat de l'administration centrale	19.547.000
1020	Traitements du personnel du cadre complémentaire de l'administration centrale	126.000
1030	Indemnités et allocations diverses. — Travaux supplémentaires de l'administration centrale	14.431.000
1040	Rémunérations et indemnités du personnel du service de presse et de publicité	1.471.000
1050	Formation professionnelle. — Indemnités aux professeurs et chargés de cours	166.000
1060	Commissaires contrôleurs des assurances. — Traitements	1.994.000
1070	Conseil national des assurances. — Indemnités aux membres	234.000
1080	Personnel temporaire du bureau de liquidation des opérations d'assurances des stocks de marchandises contre les risques terrestres de guerre et des opérations prévues par la loi du 13 août 1940. — Traitements et indemnités	562.000
1090	Traitements du personnel temporaire du service des assurances contre les risques maritimes de guerre	1.183.000
1100	Indemnités du personnel temporaire du service des assurances contre les risques maritimes de guerre	211.000
1110	Traitements des agents du service du contrôle des changes	»
1120	Indemnités diverses aux agents du service du contrôle des changes	»
1130	Service des importations et des exportations et du recouvrement de l'aide américaine. — Rémunération du personnel contractuel	2.504.000
1140	Service des importations et des exportations. — Salaires du personnel auxiliaire	465.000
1150	Service des importations et des exportations. — Indemnités	25.000
1160	Rémunération du personnel contractuel du service des importations et des exportations à la charge du compte spécial	1.668.000
1170	Liquidation des opérations d'aide aux forces alliées. — Rémunérations, salaires et indemnités du personnel	1.272.000
1180	Secrétariat général de la loterie nationale. — Rémunérations, salaires et indemnités	6.096.000
1190	Traitements des commissaires du Gouvernement et des contrôleurs de l'Etat auprès d'établissements bancaires	»
1200	Indemnités diverses des commissaires du Gouvernement auprès d'établissements bancaires	»
1210	Contrôleurs des dépenses engagées. — Traitements	1.918.000
1220	Traitements du personnel de l'inspection générale des finances	6.147.000
1230	Traitements du personnel central des administrations financières	21.493.000
1240	Indemnités diverses du personnel central des administrations financières	1.198.000
1250	Traitements du personnel de la cour des comptes	12.653.000
1260	Indemnités diverses du personnel de la cour des comptes	108.000
1270	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Traitements du personnel du secrétariat	351.000
1280	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Indemnités des rapporteurs et du personnel du secrétariat	334.000
1290	Traitements du personnel titulaire du service des laboratoires	3.324.000
1300	Indemnités diverses du personnel du service des laboratoires	25.000
1310	Salaires des auxiliaires temporaires du service des laboratoires	346.000
1320	Services financiers à l'étranger. — Traitements	13.189.000
1330	Services financiers à l'étranger. — Indemnités	2.583.000
1340	Traitements des comptables supérieurs du Trésor	11.162.000
1350	Traitements des comptables du Trésor et du personnel d'encadrement	450.696.000
1360	Traitements du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor	128.087.000
1370	Cadre complémentaire des services extérieurs du Trésor. — Traitements	36.865.000
1380	Frais de personnel auxiliaire dans les services des comptables directs du Trésor	117.614.000
1390	Frais d'intérim des services extérieurs du Trésor	14.667.000
1400	Indemnités des comptables et des personnels titulaires des services extérieurs du Trésor	13.620.000
1410	Allocations sur achats en bourse de rentes, bons et obligations du Trésor	208.000
1420	Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions directes	176.951.000
1430	Cadre complémentaire de l'administration des contributions directes. — Traitements	17.630.000
1440	Rémunération du personnel contractuel de l'administration des contributions directes	4.353.000
1450	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration des contributions directes	12.752.000
1460	Traitements du personnel du cadastre	71.252.000
1470	Salaires du personnel ouvrier du cadastre	1.566.000
1480	Indemnités du personnel du cadastre	5.208.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
1400	Cadre complémentaire du cadastre	2.969.000
1500	Rémunération du personnel d'exécution du cadastre	15.271.000
1510	Travaux à la tâche du service du cadastre	32.671.000
1520	Traitements du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	229.082.000
1530	Traitements et salaires du personnel secondaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	17.062.000
1540	Rémunération des agents contractuels de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	13.106.000
1550	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	6.019.000
1560	Personnel du cadre complémentaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre. — Traitements	5.870.000
1570	Traitements et salaires du personnel de l'atelier général du timbre	3.589.000
1580	Indemnités du personnel de l'atelier général du timbre	436.000
1590	Cités administratives. — Personnel	3.625.000
1600	Traitements du personnel des bureaux de l'administration des douanes et droits indirects	94.970.000
1610	Traitements du personnel du cadre de constatation de recherche et de surveillance des douanes et droits indirects	260.450.000
1620	Personnel du cadre complémentaire de l'administration des douanes et droits indirects. — Traitements	248.000
1630	Indemnités du personnel de l'administration des douanes et droits indirects	49.450.000
1640	Frais d'auxiliaires de l'administration des douanes et droits indirects	4.166.000
1650	Traitements du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes	289.299.000
1660	Traitements des agents de constatation commis des contributions indirectes et receveurs buralistes fonctionnaires	63.604.000
1670	Emoluments des receveurs buralistes non fonctionnaires	60.360.000
1680	Traitements du personnel du cadre complémentaire de l'administration des contributions indirectes	12.582.000
1690	Indemnités au personnel de l'administration des contributions indirectes	4.393.000
1700	Frais divers de l'administration des contributions indirectes	13.034.000
1710	Centre mécanographique de l'administration des contributions indirectes. — Salaires	8.917.000
1720	Salaires des auxiliaires de la direction générale des impôts	163.745.000
1730	Travaux à la tâche de la direction générale des impôts	121.863.000
1740	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	13.195.000
1750	Indemnités de résidence	343.574.000
1760	Supplément familial de traitement	24.442.000
1770	Indemnités pour travaux extraordinaires	16.875.000
1780	Frais de contrôle et de perception du prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos	442.000
1790	Frais de gestion alloués à la caisse des dépôts et consignations pour le service des payements des compléments de pensions aux ouvriers et veuves d'ouvriers des établissements militaires de la guerre et des poudres	10.000
1800	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	458.000
1810	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	13.793.000
1820	Application du décret du 28 août 1949 portant règlement de retraites applicable à certaines catégories d'agents de l'Etat	»
1830	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertise fiscale, recherche et répression de la fraude. — Dépenses de personnel	»
1840	Couverture des mesures diverses prévues en faveur des personnels de l'Etat	1.375.000.000
	Total pour la 4e partie	4.544.506.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais de divers services	1.210.000
3010	Frais de tournées et de missions de l'inspection générale des finances. — Frais divers	1.602.000
3020	Matériel de l'administration centrale	13.134.000
3030	Loyers et indemnités de réquisitions de l'administration centrale	1.500.000
3040	Travaux d'entretien de l'administration centrale	3.292.000
3050	Administration centrale. — Achat de matériel automobile	382.000
3060	Administration centrale. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.958.000
3070	Travaux confiés à l'Imprimerie nationale	35.000.000
3080	Dépenses diverses du service des impressions	1.615.000
3090	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	6.020.000
3100	Application de la législation sur les accidents du travail	367.000
3110	Service des importations et des exportations — Remboursement de frais	133.000
3120	Matériel du service des importations et des exportations	635.000
3130	Frais de fonctionnement du conseil national des assurances	133.000
3140	Frais de fonctionnement de la commission supérieure des caisses d'épargne	»
3150	Frais de gestion des titres des sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	»
3160	Matériel et frais divers de la cour des comptes	265.000
3170	Remboursement de frais de la cour des comptes	158.000
3180	Commission de vérification des comptes des entreprises publiques. — Matériel	76.000
3190	Remboursement de frais de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques	625.000
3200	Remboursement de frais du service des laboratoires	99.000
3210	Matériel et frais divers du service des laboratoires	302.000
3220	Services financiers à l'étranger. — Frais de fonctionnement	6.124.000
3230	Remboursement de frais des services extérieurs du Trésor	15.856.000
3240	Frais de matériel des services des comptables directs du Trésor	52.290.000
3250	Frais d'imprimés des services des comptables du Trésor	23.125.000
3260	Frais divers du service de la perception	167.000
3270	Entretien et fonctionnement du matériel automobile des services extérieurs du Trésor	333.000
3280	Remboursement de frais de la direction générale des impôts	43.860.000
3290	Frais de déplacements et de missions de la direction générale des impôts	164.374.000
3300	Frais de matériel de la direction générale des impôts	36.139.000
3310	Achat de matériel automobile de la direction générale des impôts	597.000
3320	Entretien et fonctionnement du matériel automobile de la direction générale des impôts	1.720.000
3330	Frais de loyers de la direction générale des impôts	7.920.000
3340	Frais d'impression occasionnés par l'assiette des impôts directs	27.750.000
3350	Remboursement de frais de service du cadastre	44.877.000
3360	Exécution de travaux et frais de matériel du cadastre	17.425.000
3370	Versements effectués par l'Etat à titre de contribution à divers travaux cadastraux à la charge des communes	669.000
3380	Frais divers de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre	3.191.000
3390	Matériel de l'atelier général du timbre	6.850.000
3400	Dépenses domaniales	5.205.000
3410	Cités administratives. — Matériel et frais de fonctionnement	5.417.000
3420	Cités administratives. — Travaux d'entretien	250.000
3430	Remboursement de frais à l'administration des douanes et droits indirects	20.755.000
3440	Frais de déplacements et de missions de l'administration des douanes et droits indirects	26.451.000
3450	Matériel et frais divers de l'administration des douanes et droits indirects	9.823.000
3460	Loyers et indemnités de réquisition de l'administration des douanes et droits indirects	7.500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3470	Achat d'embarcations et de matériel automobile de l'administration des douanes et droits indirects	8.421.000
3480	Entretien et fonctionnement des embarcations et du matériel automobile de l'administration des douanes et droits indirects	7.928.000
3490	Achat et entretien d'instruments de vérification, de vignettes et d'objets de scellement (contributions indirectes)	1.108.000
3500	Poudres et salpêtres. — Achats et transports	124.096.000
3510	Frais de fonctionnement des services mécanographiques	20.342.000
3520	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	21.359.000
3530	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	22.646.000
3540	Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles, des avertissements et avis émanant des administrations financières et de la valeur des services rendus par l'administration des postes aux divers services publics	519.164.000
3550	Remboursement à forfait de la valeur des services rendus par la radiodiffusion française à diverses administrations publiques	»
3560	Mise en place des services du casier fiscal et d'expertise fiscale, recherche et répression des fraudes fiscales. — Dépenses de matériel	»
	Total pour la 5e partie	1.322.838.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	223.100.000
4010	Allocations de logement	2.799.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	560.000
4030	Attributions aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	500.000
4040	Réalisations sociales	8.588.000
4050	Dépenses de personnel des services sociaux	1.264.000
4060	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	»
4070	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale (crédit global)	58.333.000
4080	Majoration de rentes viagères	430.000.000
	Total pour la 6e partie	725.144.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'association nationale des porteurs français de valeurs mobilières	1.000
5010	Avances à la caisse centrale du crédit hôtelier, commercial et industriel	»
5020	Subventions allouées par le service du cadastre	2.000
5030	Versement au fonds commun de la masse des douanes	417.000
5040	Subvention à l'office des changes	»
	Total pour la 7e partie	420.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de trésorerie	202.667.000
6010	Missions temporaires à l'étranger	7.167.000
6020	Frais d'administration alloués aux caisses de crédit agricole	1.490.000
6030	Commissions versées aux banques populaires à titre de remboursement de frais	1.500.000
6040	Règlement de la part incombant à l'Etat dans des opérations d'assurances de risques de guerre en liquidation	23.000.000
6050	Dépenses résultant de l'application de la loi du 13 août 1940 et des lois subséquentes	»
6060	Dépenses résultant de la liquidation de l'office des assurances privées	»
6070	Règlement par voie d'imputation sur indemnités de dommages de guerre des créances de l'Etat vis-à-vis des sinistrés	6.000
6080	Payement en rentes sur l'Etat de certaines indemnités de dommages de guerre	»
6090	Règlement en espèces d'indemnités de dommages de guerre	83.000
6100	Rémunération des médecins membres des commissions de réforme instituées par la loi du 14 avril 1924 et des médecins phtisiologues, cancérologues et psychiatres. — Frais de fonctionnement des comités médicaux départementaux	375.000
6110	Secours	833.000
6120	Dégrèvements sur contributions directes et taxes y assimilées	750.000.000
6130	Remboursements sur produits indirects et divers	584.800.000
6140	Versement au budget sarrois de la part lui revenant sur les recettes communes	375.000.000
6150	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débets admis en surséance indéfinie	417.000
6160	Frais de poursuites et du contentieux	108.868.000
6170	Frais judiciaires de l'administration centrale	767.000
6180	Indemnités aux titulaires d'offices d'agents de change supprimés par l'arrêté du 1er mars 1941	»
6190	Indemnisation des porteurs de faux bons du crédit municipal de Bayonne	2.200.000
6200	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des dépenses du service général du centre national d'études des télécommunications incombant à divers ministères	25.375.000
6210	Honoraires des commissaires aux comptes placés auprès d'entreprises gérées par des administrateurs provisoires mis à la charge de l'Etat	200.000
6220	Règlement des prélèvements exercés sur les avoirs des personnes spoliées et remboursées par l'Etat	25.000.000
6230	Indemnités aux prestataires de réquisitions allemandes ou résultant de l'occupation ennemie	20.000.000
6240	Dépenses des organisations civiles et militaires de la résistance	167.000
6250	Remboursements de billets de la Banque de France privés du cours légal en 1945 et 1948	2.000.000
6260	Liquidation des opérations d'aide aux forces alliées	250.000.000
6270	Frais de fonctionnement de l'école nationale d'assurances	1.250.000
6280	Conséquence de l'alignement monétaire du 20 septembre 1949	»
6290	Dépenses éventuelles	»
6300	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	»
6310	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»
6320	Dépenses des exercices clos	»
6330	Dépenses des exercices périmés. — Budget du Gouvernement provisoire de la République française (exercice 1944)	»
6340	Dépenses des exercices périmés. — Budget du comité français de la libération nationale (exercice 1943)	»
	Total pour la 8e partie	2.383.165.000

RECAPITULATION

1re partie. — Dette publique	7.199.650.000
2e partie. — Dette viagère	13.747.496.000
3e partie. — Pouvoirs publics	385.035.000
4e partie. — Personnel	4.544.506.000
5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.322.838.000
6e partie. — Charges sociales	725.144.000
7e partie. — Subventions	420.000
8e partie. — Dépenses diverses	2.383.165.000
Total pour les finances	30.308.253.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	II. — AFFAIRES ECONOMIQUES	
	4e partie. — Personnel.	
4000	Traitements du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	15.228.000
4010	Administration centrale et services annexes. — Rémunération du personnel contractuel	4.479.000
4020	Administration centrale et services annexes. — Rémunération du personnel contractuel de l'ancien office central de répartition des produits industriels transféré au secrétariat d'Etat aux affaires économiques	450.000
4030	Administration centrale et services annexes. — Salaires du personnel auxiliaire	2.259.000
4040	Cadres complémentaires. — Traitements	1.764.000
4050	Administration centrale et services annexes. — Indemnités et allocations diverses du personnel	2.437.000
4060	Personnel du cadre temporaire du ravitaillement transféré au ministère de l'économie nationale. — Traitements	851.000
4070	Commissaires et secrétaires aux prix. — Traitements	4.451.000
4080	Commissaires et secrétaires aux prix. — Indemnités	252.000
4090	Experts économiques d'Etat. — Traitements	1.651.000
4100	Experts économiques d'Etat. — Indemnités pour frais de service	129.000
4110	Contrôleurs d'Etat. — Traitements	2.874.000
4120	Contrôleurs d'Etat. — Indemnités	61.000
4130	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Traitements	12.577.000
4140	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Salaires	40.596.000
4150	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Indemnités	21.761.000
4160	Inspection générale de l'économie nationale — Traitements	868.000
4170	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Traitements du personnel du service central	6.044.000
4180	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Traitements du personnel départemental	95.335.000
4190	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Rémunération du personnel contractuel	314.000
4200	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Salaires du personnel auxiliaire	4.466.000
4210	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Indemnités du personnel	1.939.000
4220	Institut national de la statistique et des études économiques. — Traitements du personnel titulaire	20.489.000
4230	Institut national de la statistique et des études économiques. — Rémunération du personnel contractuel	6.489.000
4240	Institut national de la statistique et des études économiques. — Salaires du personnel auxiliaire	31.099.000
4250	Institut national de la statistique et des études économiques. — Indemnités et allocations diverses	3.160.000
4260	Conseil supérieur de la comptabilité. — Indemnités	50.000
4270	Comité supérieur du tarif des douanes. — Indemnités	50.000
4280	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	645.000
4290	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	31.000
4300	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions.	Mémoire.
4310	Indemnités de résidence	36.792.000
4320	Supplément familial de traitement	3.000.000
4330	Indemnités pour travaux extraordinaires	1.087.000
4340	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	1.851.000
4350	Indemnisation de fonctionnaires et agents licenciés	635.000
	Total pour la 4e partie	329.167.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Loyers et indemnités de réquisition	2.728.000
3010	Achat de matériel automobile	Mémoire.
3020	Entretien du matériel automobile	2.001.000
3030	Administration centrale et services annexes. — Remboursement de frais	1.993.000
3040	Administration centrale. — Frais de fonctionnement	4.740.000
3050	Frais de fonctionnement du comité médical et de la commission de réforme	7.000
3060	Service de l'expansion économique à l'étranger. — Frais de fonctionnement	27.816.000
3070	Frais de fonctionnement du service de l'expertise économique d'Etat	85.000
3080	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Remboursement de frais.	9.561.000
3090	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Frais de fonctionnement.	3.389.000
3100	Administration du contrôle et des enquêtes économiques. — Frais judiciaires et frais divers	1.155.000
3110	Institut national de la statistique et des études économiques. — Remboursement de frais	594.000
3120	Institut national de la statistique et des études économiques. — Frais de fonctionnement	4.380.000
3130	Institut national de la statistique et des études économiques. — Frais d'impression.	894.000
3140	Institut national de la statistique et des études économiques. — Achat de matériel spécial. — Frais de fonctionnement des ateliers	7.109.000
3150	Conseil supérieur de la comptabilité. — Frais de fonctionnement	129.000
3160	Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	2.624.000
3170	Remboursement à l'Imprimerie nationale	2.646.000
3180	Comité supérieur du tarif des douanes. — Frais de déplacement	42.000
3190	Bibliothèque et documentation	146.000
3200	Remboursement à l'imprimerie des journaux officiels	820.000
3210	Frais d'impression	1.334.000
3220	Travaux immobiliers	1.086.000
	Total pour la 5e partie	74.979.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	20.641.000
4010	Allocations de logement	235.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	47.000
4030	Œuvres sociales	3.259.000
4040	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	10.000
4050	Application de la législation sur les accidents du travail et réparations civiles	96.000
4060	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	24.288.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Part contributive de la France dans les dépenses du bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles	49.000
5010	Dépenses relatives aux foires à l'étranger	5.563.000
5020	Subventions aux chambres de commerce françaises à l'étranger	1.250.000
5030	Part contributive de la France dans les dépenses du bureau international des expositions	24.000
5040	Institut national de la statistique et des études économiques. — Subventions à divers instituts de statistique	661.000
5050	Opérations de la liquidation de la section française à l'exposition internationale de New-York (1939)	83.000
	Total pour la 7e partie	7.630.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	125.000
6010	Institut national de la statistique et des études économiques. — Enquêtes sur le coût de la vie	154.000
6020	Frais de fonctionnement des comités départementaux des prix	72.000
6030	Rémunération d'études économiques	168.000
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	519.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	329.167.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	74.979.000
	6e partie. — Charges sociales	24.288.000
	7e partie. — Subventions	7.630.000
	8e partie. — Dépenses diverses	519.000
	Total pour les affaires économiques	436.583.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — Finances	30.308.253.000
	II. — Affaires économiques	436.583.000
	Total pour les finances et affaires économiques	30.744.836.000
	France d'outre-mer.	
	I. — DEPENSES CIVILES	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Allocations complémentaires spéciales aux titulaires de pensions mixtes et à leurs ayants cause	34.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire des services civils de l'administration centrale	23.356.000
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	1.516.000
1020	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	559.000
1030	Traitements des gouverneurs en position de disponibilité	131.000
1040	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Traitements	60.000
1050	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Indemnités et allocations diverses	225.000
1060	Inspection des colonies. — Soldes et accessoires de solde	2.928.000
1070	Agence économique des territoires d'outre-mer. — Traitements	761.000
1080	Agence économique des territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	32.000
1090	Section technique d'agriculture tropicale. — Traitements	1.537.000
1100	Section technique d'agriculture tropicale. — Indemnités et allocations diverses	13.000
1110	Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Traitements	914.000
1120	Ecole nationale de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	314.000
1130	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Traitements	290.000
1140	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Indemnités et allocations diverses	176.000
1160	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. — Indemnités et allocations diverses	65.000
1170	Formation complémentaire de divers fonctionnaires	196.000
1180	Musée de la France d'outre-mer. — Traitements	190.000
1190	Musée de la France d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	2.000
1200	Services de Marseille et de Bordeaux. — Traitements	1.340.000
1210	Services de Marseille et de Bordeaux. — Indemnités et allocations diverses	25.000
1220	Traitements des agents des cadres complémentaires	462.000
1230	Salaires du personnel auxiliaire	3.799.000
1240	Indemnités de résidence	10.419.000
1250	Supplément familial de traitement	1.042.000
1260	Congés de longue durée	715.000
1270	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	»
1280	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Traitements	197.179.000
1290	Personnel d'autorité en service dans les territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses	14.302.000
1300	Magistrats de droit civil et pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Traitements	48.101.000
1310	Magistrats de droit civil et de droit pénal français en service dans les territoires d'outre-mer. — Indemnités et allocations diverses.	995.000
1320	Travailleurs indochinois. — Personnel d'encadrement. — Traitements, salaires et indemnités	9.461.000
	Total pour la 4e partie	321.132.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacements et de missions	548.000
3010	Missions temporaires à l'étranger et collaboration technique avec les puissances étrangères	1.180.000
3020	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	2.555.000
3030	Remboursements à l'Imprimerie nationale	554.000
3050	Administration centrale. — Matériel	2.719.000
3060	Achat de matériel automobile	100.000
3070	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	613.000
3080	Loyers et réquisitions	76.000
3090	Contrôle du chemin de fer franco-éthiopien. — Matériel	12.000
3100	Inspection des colonies. — Matériel	12.000
3110	Agence économique des territoires d'outre-mer. — Matériel	1.038.000
3120	Section technique d'agriculture tropicale. — Matériel	532.000
3130	Dépenses de fonctionnement de la section de presse et dépenses d'information	893.000
3140	Dépenses d'entretien et de fonctionnement des postes de radiodiffusion d'outre-mer	646.000
3150	Ecole nationale de la France d'outre-mer	175.000
3160	Ecole supérieure d'application d'agriculture tropicale	97.000
3170	Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux. — Matériel	49.000
3180	Musée de la France d'outre-mer. — Matériel	450.000
3190	Services de Marseille et de Bordeaux	195.000
3200	Entretien des immeubles	491.000
3210	Transport et remboursement de frais au personnel d'autorité et aux magistrats en service dans les territoires d'outre-mer	20.834.000
3220	Travailleurs indochinois. — Entretien des travailleurs et dépenses diverses	48.993.000
	Total pour la 5e partie	82.762.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	14.332.000
4010	Allocations de logement	167.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	84.000
4030	Œuvres sociales du ministère de la France d'outre-mer	2.847.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4050	Bourses d'enseignement et de voyages. — Allocations scolaires	1.811.000
	Total pour la 6e partie	19.241.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention au budget des îles Wallis et Futuna	626.000
5010	Subvention au budget spécial des Nouvelles-Hébrides	3.540.000
5020	Subvention au budget local du territoire de Saint-Pierre et Miquelon	33.335.000
5030	Subvention au budget local de la côte française des Somalis	Mémoire.
5040	Subvention aux œuvres privées dans les territoires d'outre-mer	333.000
5050	Subvention à l'office de la recherche scientifique d'outre-mer	10.262.000
5060	Garantie d'intérêt aux chemins de fer concédés	Mémoire.
5070	Fonctionnement des chaires d'enseignement colonial spécialisé	1.488.000
5080	Subvention à l'académie des sciences coloniales	192.000
	Total pour la 7e partie	49.776.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Mission d'abornement de la Côte française des Somalis	427.000
6010	Frais d'hospitalisation dans les établissements du ministère de la défense nationale (guerre) et remboursement des frais entraînés par les cures	13.000
6020	Secours	75.000
6030	Dépenses administratives de la caisse inter coloniale de retraites	1.895.000
6040	Frais d'instance et de justice. — Réparations civiles	33.000
6050	Dépenses d'apurement des comptes spéciaux définitivement clos	14.906.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	17.349.000
	RECAPITULATION	
	2e partie. — Dette viagère	34.000
	4e partie. — Personnel	321.132.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	82.762.000
	6e partie. — Charges sociales	19.241.000
	7e partie. — Subventions	49.776.000
	8e partie. — Dépenses diverses	17.349.000
	Total pour la France d'outre-mer	490.294.000
	Industrie et commerce.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du sous-secrétaire d'Etat et du personnel de l'administration centrale	24.098.000
1010	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	1.766.000
1020	Personnel des services extérieurs mis à la disposition de l'administration centrale. — Traitements	7.319.000
1030	Personnel des services extérieurs mis à la disposition de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	158.000
1040	Délégations spécialisées. — Traitements	2.834.000
1050	Délégations spécialisées. — Indemnités et allocations diverses	41.000
1060	Direction des mines. — Services extérieurs. — Traitements	16.110.000
1070	Direction des mines. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	54.000
1080	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Traitements	1.960.000
1090	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses	456.000
1100	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Traitements	4.091.000
1110	Direction du gaz et de l'électricité. — Services extérieurs. — Indemnités et allocations diverses	7.000
1120	Rémunération du personnel chargé des opérations de contingentement de l'électricité	76.000
1130	Direction des carburants. — Services extérieurs. — Traitements et indemnités	164.000
1140	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Traitements	1.224.000
1150	Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Indemnités et allocations diverses	29.000
1160	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Traitements	12.291.000
1170	Direction du commerce intérieur. — Service des instruments de mesure. — Indemnités et allocations diverses	1.152.000
1180	Direction du commerce intérieur. — Ecole supérieure de métrologie. — Indemnités et allocations diverses	60.000
1190	Traitements des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	426.000
1200	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	156.000
1210	Personnel des cadres complémentaires. — Traitements	802.000
1220	Personnel des cadres complémentaires — Indemnités et allocations diverses	71.000
1230	Personnel sur contrat. — Emoluments	12.040.000
1240	Personnel sur contrat. — Indemnités et allocations diverses	39.000
1250	Rémunération du personnel chargé des tâches de répartition	12.000.000
1260	Personnel auxiliaire temporaire. — Salaires	6.391.000
1270	Personnel auxiliaire temporaire. — Indemnités et allocations diverses	615.000
1280	Salaires du personnel ouvrier	5.798.000
1290	Indemnités de résidence	16.000.000
1300	Supplément familial de traitement	1.410.000
1310	Primes de rendement des fonctionnaires des mines et des ponts et chaussées	1.308.000
1320	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	632.000
1330	Indemnités de licenciement	17.000.000
	Total pour la 4e partie	149.184.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	3.458.000
3010	Délégations spécialisées. — Matériel	308.000
3020	Direction des mines. — Matériel	823.000
3030	Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel	952.000
3040	Direction du gaz et de l'électricité. — Matériel	208.000
3050	Direction des carburants. — Matériel. — Fonctionnement du service spécial des dépôts d'hydrocarbure	42.000
3060	Direction des industries chimiques. — Matériel. — Fonctionnement du laboratoire des services chimiques de l'Etat	718.000
3070	Service des instruments de mesure. — Matériel	332.000
3080	Remboursement à l'imprimerie nationale	2.488.000
3090	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	91.000
3100	Imprimeries spécialisées	437.000
3110	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	1.000.000
3120	Payements à la Société nationale des chemins de fer français	2.063.000
3130	Achat de matériel automobile	»
3140	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.274.000
3150	Loyers et indemnités de réquisition	687.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3160	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	485.000
3170	Frais de déplacements. — Remboursement de frais	10.007.000
3180	Frais de représentation aux congrès	24.000
3190	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions	242.000
3200	Frais judiciaires, honoraires d'avocats, avoués ou experts	33.000
3210	Service des forces hydrauliques. — Travaux préparatoires	383.000
3220	Travaux d'équipement et d'entretien de l'administration centrale et des services extérieurs	601.000
3230	Sondages et recherches géologiques et géophysiques au laboratoire et sur le terrain.	5.416.000
3240	Liquidation des opérations effectuées au titre de la participation française à l'exploitation des mines de la Sarre	5
3250	Dépenses de fonctionnement des services chargés de la répartition des produits industriels	5
3260	Plan national de ravitaillement en carburants. — Liquidation	5
	Total pour la 5e partie	32.012.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	9.920.000
4010	Allocations de logement	75.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	45.000
4030	Attribution aux auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi validée du 18 septembre 1940	8.000
4040	Œuvres sociales	1.094.000
4050	Réparations civiles et accidents du travail.	1.243.000
4060	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre de la sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	12.355.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Part contributive de la France dans les dépenses de divers bureaux internationaux	3.495.000
5010	Encouragement à l'artisanat	88.000
5020	Avances ou subventions aux entreprises de production et de transport d'énergie électrique	71.000
5030	Recherches techniques	1.541.000
5040	Laboratoires d'étude des turbines à gaz	500.000
5050	Subvention au centre national de la cinématographie	5.556.000
5060	Entretien des installations industrielles appartenant à l'Etat	10.000
5070	Avances ou subventions aux entreprises de recherches et prospections minières	Mémoire.
	Total pour les subventions	11.261.000
	b) Charges économiques.	
5080	Subvention à la caisse de compensation des combustibles minéraux solides	1.891.666.000
5090	Subvention au gaz de France	500.000.000
	Total pour les charges économiques	2.391.666.000
	Total pour la 7e partie	2.402.927.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours personnels à divers titres	166.000
6010	Frais d'établissement des listes pour les élections consulaires	196.000
6020	Règlement des litiges afférents aux opérations retracées précédemment dans différents comptes spéciaux	736.000
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	1.098.090

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	149.184.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	32.012.000
	6e partie. — Charges sociales	12.355.000
	7e partie. — Subventions	2.402.927.000
	8e partie. — Dépenses diverses	1.098.000
	Total pour l'industrie et le commerce.	2.597.606.000
	Intérieur.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	21.598.000
1010	Administration centrale. — Agents des cadres complémentaires. — Traitements	174.000
1020	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	1.288.000
1030	Administration centrale. — Rémunération du personnel contractuel	285.000
1040	Personnel technique de la protection civile. — Traitements	468.000
1050	Administration centrale. — Indemnités	3.377.000
1060	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Cadres complémentaires	437.000
1070	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Personnel auxiliaire	29.345.000
1080	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Personnel contractuel	23.807.000
1090	Centres administratifs et techniques interdépartementaux. — Indemnités	1.046.000
1100	Administration préfectorale. — Traitements	26.777.000
1110	Conseillers de préfecture et membres du tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine. — Traitements	6.426.000
1120	Fonctionnaires « hors cadres » de l'administration préfectorale. — Traitements	1.285.000
1130	Majorations de traitements des fonctionnaires de l'administration préfectorale à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles civiles)	637.000
1140	Majorations de traitements des fonctionnaires de l'administration préfectorale à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles militaires)	321.000
1150	Administration préfectorale et inspecteurs généraux de l'administration en mission extraordinaire. — Indemnités pour frais de représentation	6.249.000
1160	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Traitements	187.496.000
1170	Agents des préfectures et des services sociaux. — Rémunération du personnel contractuel	6.617.000
1180	Personnel des préfectures. — Cadres complémentaires. — Traitements	9.837.000
1190	Personnels auxiliaires des préfectures. — Salaires	63.250.000
1200	Fonctionnaires et agents des préfectures. — Indemnités	8.164.000
1210	Personnel auxiliaire des bureaux départementaux de répartition des carburants et des charbons. — Salaires	2.817.000
1220	Agents contractuels des bureaux départementaux de répartition des carburants et des charbons. — Rémunération	1.792.000
1230	Personnel auxiliaire des bureaux départementaux de répartition des carburants et des charbons. Indemnités	53.000
1240	Inspection générale de l'administration. — Traitements	2.528.000
1250	Inspection générale de l'administration. — Indemnités	438.000
1260	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Traitements	14.557.000
1270	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités diverses	98.000
1280	Personnels titulaires et assimilés de la sûreté nationale. — Traitements	68.488.000
1290	Personnels de la sûreté nationale. — Cadres complémentaires	2.110.000
1300	Personnels contractuels et fonctionnaires temporaires de la sûreté nationale. — Rémunération	16.262.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
1310	Personnels auxiliaires de la sûreté nationale. — Salaires	42.829.000
1320	Ecole nationale de police. — Dépenses de fonctionnement	575.000
1330	Personnels titulaires et fonctionnaires temporaires de la sûreté nationale. — Indemnités fixes	105.222.000
1340	Personnels de la sûreté nationale. — Allocations diverses	20.081.000
1350	Récompenses aux personnels de la sûreté nationale et des polices régionales d'Etat et indemnités payées sur fonds de concours	334.000
1360	Personnel du service Z et pensions des sapeurs-pompiers	4.090.000
1370	Indemnités de résidence	250.000.000
1380	Supplément familial de traitement	25.834.000
1390	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	9.744.000
1400	Indemnités spéciales allouées aux fonctionnaires des départements d'outre-mer	4.742.000
1410	Indemnités aux fonctionnaires et agents licenciés	10.000.000
1420	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	23.416.000
	Total pour la 4e partie	2.034.924.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale et services annexes. — Matériel	6.742.000
3010	Inspection générale de l'administration. — Organisation administrative et réforme des méthodes de travail	1.500.000
3020	Administration centrale. — Conseils, comités et commissions	1.576.000
3030	Administration centrale. — Impressions	1.211.000
3040	Administrations centrale et préfectorale. — Personnel des préfectures. — Frais de déplacement et de déménagement	7.404.000
3050	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Matériel	220.000
3060	Distinctions honorifiques relevant du ministère de l'intérieur et indemnités d'uniforme allouée aux fonctionnaires de l'administration préfectorale	286.000
3070	Dépenses relatives aux élections	2.813.000
3080	Mécanographie. — Location de machines et travaux à façon	1.206.000
3090	Personnels de la sûreté nationale. — Indemnités de mutation et frais de déménagement	11.677.000
3100	Personnels de la sûreté nationale. — Frais de déplacements	67.450.000
3110	Sûreté nationale. — Frais d'enquête et de surveillance	11.250.000
3120	Frais de déplacement des compagnies républicaines de sécurité	56.409.000
3130	Dépenses de transport de la sûreté nationale	68.065.000
3140	Sûreté nationale. — Alimentation	37.987.000
3150	Dépenses de matériel de la sûreté nationale	59.968.000
3160	Sûreté nationale. — Frais de transport, d'hébergement et d'assistance des étrangers réfugiés	1.250.000
3170	Service médical de la sûreté nationale	7.573.000
3180	Sûreté nationale. — Service des transmissions. — Dépenses d'entretien	7.253.000
3190	Ecole nationale de police. — Dépenses de matériel	735.000
3200	Service de la protection civile. — Matériel et fonctionnement des services	2.209.000
3210	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	49.166.000
3220	Loyers et indemnités de réquisition	13.434.000
3230	Frais d'envoi de télégrammes officiels	6.278.000
3240	Dépenses de téléphone	27.506.000
3250	Services de la sûreté nationale. — Entretien des bâtiments et réparations courantes	11.617.000
3260	Dépenses de matériel de la sûreté nationale. — Equipement	74.500.000
3270	Achat de matériel automobile	20.333.000
3280	Sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallation des services	7.917.000
3290	Sûreté nationale. — Travaux neufs	9.082.000
	Total pour la 5e partie	574.613.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	277.954.000
4010	Allocations de logement	1.427.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	285.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4040	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	4.000
4050	Service des œuvres sociales. — Dépenses de fonctionnement	9.619.000
4060	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Bourses	24.000
	Total pour la 6e partie	289.313.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Personnel des bureaux de la préfecture de la Seine. — Participation de l'Etat	18.586.000
5010	Participation de la France aux frais de la commission internationale de police criminelle	77.000
5020	Subventions à la ville de Paris pour la police municipale de Paris et des communes suburbaines du département de la Seine	1.014.519.000
5030	Subventions aux départements pauvres	5.834.000
5040	Subventions exceptionnelles aux collectivités locales	83.333.000
5050	Subventions aux collectivités locales atteintes par faits de guerre	208.333.000
5060	Subventions pour les travaux de grosses réparations des édifices culturels appartenant aux collectivités locales	750.000
5070	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des services de la protection civile	85.346.000
5080	Subventions de l'Etat aux collectivités locales pour l'équipement des services d'incendie et de secours	69.565.000
5090	Responsabilité civile des communes. — Participation de l'Etat	833.000
5100	Annuités dues par l'Etat aux communes du pays de Gex et de la Haute-Savoie	622.000
5110	Subventions à des communes de l'ancien comté de Nice pour faire face à l'accroissement des impôts qu'elles payent à l'Italie pour leurs biens communaux	Mémoire.
5120	Administration de cultes d'Alsace et de Lorraine. — Subventions	12.000
5130	Participation du ministère de l'intérieur aux dépenses de fonctionnement de la gendarmerie	1.092.326.000
5140	Subvention au fonds de progrès social de l'Algérie	12.500.000
5150	Subventions pour les pistes transsahariennes	5.850.000
5160	Subvention aux divers organismes de secours et d'assistance aux citoyens français musulmans originaires d'Algérie et résidant dans la métropole	Mémoire.
5170	Subvention de l'Etat aux collectivités locales pour l'équipement de défense contre l'incendie des zones forestières	Mémoire.
	Total pour la 7e partie	2.598.486.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours aux anciens ministres des cultes et à leurs familles	38.000
6010	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques	2.500.000
6020	Secours	675.000
6030	Frais de contentieux et réparations civiles	3.783.000
6040	Contribution de l'Etat aux charges résultant pour la ville de Paris du regroupement en un emprunt unique de divers emprunts antérieurs contractés par cette collectivité	361.000
6050	Service du *Journal officiel* aux chefs-lieux de canton	763.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	8.141.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	2.031.924.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	574.613.000
	6e partie. — Charges sociales	289.313.000
	7e partie. — Subventions	2.598.486.000
	8e partie. — Dépenses diverses	8.141.000
	Total pour l'intérieur	5.505.477.000
	Justice.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	6.878.000
1010	Indemnités du ministre et du personnel de l'administration centrale	555.000
1020	Conseil supérieur de la magistrature. — Rémunération des membres du conseil	1.310.000
1030	Conseil d'Etat. — Traitements	11.286.000
1040	Haute cour de justice. — Traitements	60.000
1050	Cour de cassation. — Traitements	7.637.000
1060	Cours d'appel. — Traitements	44.329.000
1070	Tribunaux de première instance. — Traitements	120.671.000
1080	Tribunaux cantonaux du ressort de la cour d'appel de Colmar. — Traitements	3.380.000
1090	Greffes et secrétariats des diverses juridictions du ressort de la cour d'appel de Colmar. — Traitements	9.585.000
1100	Justices de paix. — Traitements	37.377.000
1110	Services extérieurs judiciaires. — Indemnités fixes diverses	770.000
1120	Services extérieurs judiciaires. — Indemnités variables	93.000
1130	Versements mensuels aux magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif et indemnités de fonctions aux greffiers et secrétaires de parquet des cours et tribunaux	14.633.000
1140	Administration centrale et services extérieurs judiciaires. — Rémunération des personnels contractuels	352.000
1150	Administration centrale et services extérieurs judiciaires. — Rémunération des personnels des cadres complémentaires	979.000
1160	Administration centrale et services extérieurs judiciaires. — Rémunération des personnels auxiliaires	12.760.000
1170	Jury national des marchés de guerre	49.000
1180	Services extérieurs pénitentiaires. — Traitements	133.366.000
1190	Services extérieurs pénitentiaires. — Rémunération des personnels contractuels	4.786.000
1200	Services extérieurs pénitentiaires. — Rémunération des personnels des cadres complémentaires	Mémoire.
1210	Services extérieurs pénitentiaires. — Rémunération des personnels auxiliaires	1.329.000
1220	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités fixes	15.819.000
1230	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités variables	610.000
1240	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités allouées pour services rendus par des tiers	3.001.000
1250	Services pénitentiaires de la Guyane. — Traitements	980.000
1260	Services pénitentiaires de la Guyane. — Salaires des personnels auxiliaires	139.000
1270	Services pénitentiaires de la Guyane. — Indemnités fixes	176.000
1280	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Traitements	14.093.000
1290	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Rémunération des personnels contractuels	3.444.000
1300	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Rémunération des personnels des cadres complémentaires	14.000
1310	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Rémunération des personnels auxiliaires	1.851.000
1320	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Indemnités fixes	985.000
1330	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Indemnités variables	26.000
1340	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Indemnités pour services rendus par des tiers	2.465.000
1350	Indemnités de résidence	60.181.000
1360	Supplément familial de traitement	5.411.000
1370	Congés de longue durée	974.000
1380	Rémunération des greffiers et autres personnels non fonctionnaires de diverses juridictions	20.875.000
1390	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	2.800.000
	Total pour la 4e partie	546.053.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	1.392.000
3010	Conseil supérieur de la magistrature. — Matériel	72.000
3020	Conseil d'Etat. — Matériel	412.000
3030	Haute cour de justice. — Matériel	4.000
3040	Cour de cassation. — Matériel	174.000
3050	Cours d'appel. — Matériel	2.708.000
3060	Cours de justice. — Matériel	58.000
3070	Services judiciaires. — Remboursement de frais de déplacements	9.718.000
3080	Services judiciaires. — Achat de matériel automobile	Mémoire.
3090	Services judiciaires. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	311.000
3100	Services judiciaires. — Loyers et indemnités de réquisition	226.000
3110	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	Mémoire.
3120	Frais des impressions du ministère de la justice	664.000
3130	Frais de reconstitution d'actes de l'état civil et d'archives hypothécaires	578.000
3140	Frais de registres de l'état civil et frais d'impression des cadres pour la formation des listes du jury criminel	1.045.000
3150	Dépenses de matériel pour le fonctionnement des services temporairement déplacés	12.000
3160	Services extérieurs pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Matériel	14.875.000
3170	Services pénitentiaires de la Guyane. — Matériel	283.000
3180	Services extérieurs pénitentiaires. — Frais de déplacement	8.458.000
3190	Services pénitentiaires de la Guyane. — Frais de déplacement et transport	1.795.000
3200	Services extérieurs de l'éducation surveillée. — Frais de déplacement	836.000
3210	Services pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Achat de matériel automobile	1.967.000
3220	Services pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	4.353.000
3230	Services pénitentiaires et de l'éducation surveillée. — Loyers et indemnités de réquisition	451.000
3240	Entretien des détenus et des pupilles et frais de séjour des détenus et des pupilles hors des établissements pénitentiaires et de l'éducation surveillée	151.181.000
3250	Services pénitentiaires de la Guyane. — Entretien des détenus et frais de séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires	1.119.000
3260	Services pénitentiaires. — Rémunération des détenus employés dans les services autres que les régies industrielles	8.333.000
3270	Services pénitentiaires de la Guyane. — Rémunération des détenus	50.000
3280	Allocations versées au pécule des pupilles des institutions publiques d'éducation professionnelle, d'éducation surveillée ou d'éducation corrective	500.000
3290	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	1.620.000
3300	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	5.103.000
3310	Travaux d'entretien aux bâtiments pénitentiaires et de l'éducation surveillée	15.833.000
3320	Travaux d'entretien aux bâtiments pénitentiaires de la Guyane	83.000
	Total pour la 5e partie	234.214.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	57.720.000
4010	Allocations de logement	420.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	84.000
4022	Attributions aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles	21.000
4040	Entretien des mineurs délinquants confiés aux institutions habilitées	48.635.000
4050	Œuvres sociales	2.203.000
4060	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	109.083.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Services judiciaires et pénitentiaires. — Subventions diverses	695.000
5010	Services de l'éducation surveillée. — Subventions diverses	3.714.000
5020	Subvention au budget annexe de l'ordre de la Libération	449.000
	Total pour la 7e partie	4.858.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles	12.000
6010	Frais de justice en France	25.042.000
6020	Fonctionnement des tribunaux des pensions	1.039.000
6030	Secours temporaires	119.000
6040	Approvisionnement des cantines	17.720.000
6050	Services pénitentiaires métropolitains. — Régie directe du travail	28.789.000
6060	Services pénitentiaires de la Guyane. — Régie directe du travail	41.000
6070	Consommations en nature dans les établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée	12.500.000
6080	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6090	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6100	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	85.262.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	546.053.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	234.214.000
	6e partie. — Charges sociales	109.083.000
	7e partie. — Subventions	4.858.000
	8e partie. — Dépenses diverses	85.262.000
	Total pour la justice	979.470.000
	Présidence du conseil.	
	I. — SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Président du conseil, secrétaires d'Etat, sous-secrétaires d'Etat et personnel titulaire de l'administration centrale. — Traitements	3.657.000
1010	Personnel temporaire. — Traitements	3.672.000
1020	Rémunération du personnel contractuel	601.000
1030	Personnel du cadre complémentaire. — Traitements	52.000
1040	Personnel auxiliaire. — Salaires	1.988.000
1050	Indemnités et allocations diverses	2.411.000
1060	Dépenses de personnel de divers organismes rattachés à la présidence du conseil	391.000
1070	Salaires du personnel ouvrier	170.000
1080	Indemnités de résidence	2.166.000
1090	Supplément familial de traitement	100.000
1100	Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones. — Dépenses de personnel	604.000
1110	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
1120	Collaborations extérieures pour les services de documentation et de diffusion	333.000
1130	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	16.145.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	2.086.000
3010	Frais de déplacements et de missions	669.000
3020	Achat de matériel automobile	»
3030	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	730.000
3040	Loyers et indemnités de réquisition	229.000
3050	Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	5.708.000
3060	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	658.000
3070	Remboursement à l'Imprimerie nationale	249.000
3080	Remboursement à l'Imprimerie des Journaux officiels	47.000
	Total pour la 5e partie	10.375.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	828.000
4010	Allocations de logement	»
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	»
4030	Œuvres sociales	250.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4050	Allocations viagères aux auxiliaires	6.000
	Total pour la 6e partie	1.084.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'école nationale d'administration	10.388.000
5010	Subvention au centre des hautes études d'administration musulmane	183.000
5020	Dépenses de fonctionnement du commissariat à l'énergie atomique	108.733.000
	Total pour la 7e partie	119.304.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Fonds spéciaux	121.979.000
6010	Allocations éventuelles et secours	17.000
6020	Réparations civiles	33.000
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	122.029.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	16.145.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	10.375.000
	6e partie. — Charges sociales	1.084.000
	7e partie. — Subventions	119.304.000
	8e partie. — Dépenses diverses	122.029.000
	Total pour les services administratifs de la présidence du conseil	268.937.000
	II. — SERVICE DE PRESSE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel temporaire. — Traitements	1.493.000
1010	Personnel auxiliaire. — Salaires	121.000
1020	Indemnités et allocations diverses	27.000
1030	Indemnité de résidence	392.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs
1040	Supplément familial de traitements et salaires.	34.000
1050	Collaborations extérieures	50.000
1060	Personnel ouvrier. — Salaires	36.000
1070	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones. — Dépenses de personnel	258.000
	Total pour la 4e partie	2.411.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	305.000
3010	Frais de déplacements et de missions	58.000
3020	Loyers et indemnités de réquisition	58.000
3030	Remboursements à l'Imprimerie nationale	14.000
3040	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	250.000
3050	Remboursements à l'imprimerie des Journaux Officiels	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	685.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	140.000
4010	Allocations de logement	»
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	»
4030	Œuvres sociales	31.000
	Total pour la 6e partie	171.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention à l'agence France-Presse	81.237.000
5010	Subvention à la maison des journalistes	39.000
	Total pour la 7e partie	81.276.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et de réparations civiles	100.000
6010	Secours	6.000
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	106.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	2.411.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	685.000
	6e partie. — Charges sociales	171.000
	7e partie. — Subventions	81.276.000
	8e partie. — Dépenses diverses	106.000
	Total pour le service de presse	84.649.000
	III. — DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS	
	4e partie. — Personnel.	
1010	Personnel titulaire. — Traitements	1.000.000
1020	Indemnités	72.000
1030	Indemnités de résidence	220.000
1000	Supplément familial de traitement	10.000
	Total pour la 4e partie	1.302.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Composition, impression. — Distribution et expédition	14.166.000
3010	Matériel des services administratifs	1.236.000
3020	Matériel d'exploitation	13.365.000
3030	Achat de matériel automobile	Mémoire.
3040	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	39.000
3050	Loyers	12.000
3080	Remboursement à diverses administrations	252.000
3070	Frais de déplacement et de missions	22.000
	Total pour la 5e partie	29.092.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	342.000
4010	Allocations de logement	»
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	»
4030	Œuvres sociales	53.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	395.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	2.000
6010	Réparations civiles	2.000
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	4.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.302.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	29.092.000
	6e partie. — Charges sociales	395.000
	8e partie. — Dépenses diverses	4.000
	Total pour la direction des Journaux officiels	30.793.000
	IV. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE	
	A. — *Etat-major permanent militaire et civil du président du conseil.*	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel militaire des postes permanents à l'étranger. — Solde et indemnités	31.834.000
1010	Soldes et traitements des personnels militaires et civils de l'état-major permanent	4.728.000
1020	Rémunération du personnel contractuel	99.000
1030	Personnel civil des postes permanents à l'étranger. — Rémunération et salaires	2.838.000
1040	Salaires du personnel auxiliaire	810.000
1050	Salaires du personnel ouvrier	69.000
1060	Indemnités et allocations diverses	94.000
1070	Indemnités de résidence	964.000
1080	Supplément familial de traitement	119.000
	Total pour la 4e partie	41.555.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacements et de missions	653.000
3010	Missions temporaires à l'étranger	1.666.000
3020	Matériel	1.671.000
3030	Postes permanents à l'étranger. — Dépenses de matériel	9.879.000
3040	Frais de service et de réception	191.000
3050	Remise en état des immeubles et locaux précédemment occupés par l'état-major permanent du président du conseil et remis à la disposition de leur propriétaire	»
3060	Achat du matériel automobile	»
3070	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	200.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3080	Documentation, publication et diffusion	453.000
3090	Remboursement à diverses administrations	1.830.000
3100	Rémunération de collaborations extérieures	40.000
3110	Alimentation, habillement et entretien du personnel militaire	356.000
	Total pour la 5e partie	16.939.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	909.000
4010	Allocations de logement	3.000
4020	Prime d'aménagement et de déménagement	1.000
4030	Œuvres sociales	25.000
	Total pour la 6e partie	938.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de l'Etat aux frais de publication de la revue de la défense nationale	151.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	4.000
6010	Réparations civiles	37.000
6020	Postes de contrôle de circulation à l'étranger	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	41.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	41.555.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	16.939.000
	6e partie. — Charges sociales	938.000
	7e partie. — Subventions	151.000
	8e partie. — Dépenses diverses	41.000
	Total pour l'état-major permanent, militaire et civil du président du conseil	59.624.000
	B. — *Etat-major de l'Europe occidentale.*	
	4e partie. — Personnel.	
1600	Personnel militaire en mission permanente à l'étranger	»
1610	Remboursement à diverses administrations des soldes des officiers mis à la disposition du comité des commandants en chef	2.491.000
1620	Remboursement à diverses administrations des soldes de sous-officiers et hommes de troupe mis à la disposition du comité des commandants en chef	2.188.000
	Salaires du personnel civil	256.000
1630	Indemnités et allocations diverses	865.000
1640	Indemnité de résidence	1.293.000
1650	Supplément familial	117.000
1660		
	Total pour la 4e partie	7.210.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacements et de missions	1.362.000
3010	Frais de déplacements du personnel militaire en mission permanente à l'étranger	»
3020	Missions temporaires à l'étranger	»
3030	Matériel et entretien des locaux	1.067.000
3040	Frais de service et de réception	83.000
3050	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.208.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs
3060	Alimentation	366.000
3070	Habillement et entretien du personnel militaire	832.000
3080	Logement et cantonnement	456.000
3090	Fonctionnement des transmissions	500.000
3700	Télégraphe. Téléphone	3.220.000
3710	Remboursement à l'imprimerie des journaux officiels	»
3720	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire	520.000
3730	Dépenses d'installation	4.167.000
	Total pour la 5e partie	13.781.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4600	Prestations familiales	1.255.000
4610	Allocations de logement	24.000
4620	Primes d'aménagement et de déménagement	5.000
	Total pour la 6e partie	1.284.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6600	Réparations civiles	125.000
6610	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	125.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	7.210.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	13.781.000
	6e partie. — Charges sociales	1.284.000
	8e partie. — Dépenses diverses	125.000
	Total pour l'état-major de l'Europe occidentale	22.400.000
	C. — *Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.*	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Administration centrale. — Traitements du personnel fonctionnaire temporaire	9.876.000
1010	Administration centrale. — Salaires du personnel auxiliaire	2.337.000
1020	Administration centrale. — Rémunérations du personnel temporaire du cadre spécialisé	2.196.000
1030	Administration centrale. — Indemnités	241.000
1040	Indemnité de résidence. — Majoration familiale de résidence	3.239.000
1050	Supplément familial de traitement	136.000
1060	Personnel militaire. — Solde des officiers	12.599.000
1070	Personnel militaire. — Solde des sous-officiers	8.662.000
1080	Indemnisation des agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	39.280.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Loyers et indemnités de réquisition	851.000
3010	Services centraux. — Entretien et aménagement des locaux	208.000
3020	Administration centrale. — Fonctionnement des services administratifs	3.892.000
3030	Achat de matériel automobile	Mémoire.
3040	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.924.000
3050	Frais de déplacements et de missions	196.000
3060	Fonctionnement des services techniques	2.152.000
3070	Participation aux dépenses du centre national d'études des télécommunications	1.600.000
3080	Entretien du personnel militaire	826.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs
3090	Liquidation des réquisitions d'immeubles et d'hôtels	833.000
3100	Réquisition de matériel automobile	Mémoire.
3110	Remboursements à l'Imprimerie nationale	Mémoire.
3120	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	Mémoire.
3130	Remboursements à l'imprimerie des Journaux officiels	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	11.882.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	1.547.000
4010	Personnel civil. — Allocations de logement	8.000
4020	Personnel civil. — Primes d'aménagement et de déménagement	2.000
4030	Œuvres sociales	479.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4050	Personnel militaire. — Allocations de logement	12.000
4060	Personnel militaire. — Primes d'aménagement et de déménagement	2.000
	Total pour la 6e partie	2.050.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles. — Accidents du travail. — Frais de justice	131.000
6010	Secours	13.000
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	144.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	39.280.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	11.882.000
	6e partie. — Charges sociales	2.050.000
	8e partie. — Dépenses diverses	144.000
	Total pour le service de documentation extérieure et de contre-espionnage	53.356.000
	D. — *Groupement des contrôles radioélectriques.*	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Echelon central. — Traitements et rémunération du personnel	813.000
1010	Services extérieurs. — Traitements du personnel titulaire	8.875.000
1020	Services extérieurs. — Rémunérations du personnel contractuel	9.682.000
1030	Services extérieurs. — Salaires du personnel auxiliaire	350.000
1040	Services extérieurs. — Salaires du personnel ouvrier	1.282.000
1050	Indemnités diverses	885.000
1060	Indemnités de résidence	2.360.000
1070	Supplément familial de traitement	218.000
1080	Services des territoires d'outre-mer. — Salaires	680.000
1090	Services des territoires d'outre-mer. — Indemnités	430.000
1100	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
	Total pour la 4e partie	26.075.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Dépenses de fonctionnement des services	1.932.000
3010	Services des territoires d'outre-mer. — Dépenses de fonctionnement des services	65.000
3020	Achat de matériel automobile	»
3030	Service de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	565.000
3040	Service des territoires d'outre-mer. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	31.000
3050	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord. — Loyers et indemnités de réquisition	12.000
3060	Service des territoires d'outre-mer. — Loyers et indemnités de réquisition	23.000
3070	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Dépenses de fonctionnement des ateliers techniques	640.000
3080	Services des territoires d'outre-mer. — Fonctionnement des ateliers techniques et transport du matériel technique	149.000
3090	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Dépenses de fonctionnement des services d'exploitation	1.018.000
3100	Services des territoires d'outre-mer. — Dépenses de fonctionnement des services d'exploitation	115.000
3110	Service de la métropole et d'Afrique du Nord. — Remboursement à diverses administrations	2.767.000
3120	Services des territoires d'outre-mer. — Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	36.000
3130	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord, des territoires d'outre-mer et des territoires occupés. — Remboursement de frais de déplacement	805.000
3140	Service des territoires occupés. — Alimentation	262.000
3150	Dépenses de fonctionnement du service des études techniques	583.000
3160	Services de la métropole et d'Afrique du Nord. — Entretien et aménagement des locaux et bâtiments	425.000
3170	Services des territoires d'outre-mer. — Entretien et aménagement des locaux et bâtiments	34.000
	Total pour la 5e partie	9.462.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Services de la métropole, de l'Afrique du Nord et des territoires occupés. — Prestations familiales	2.287.000
4010	Services des territoires d'outre-mer. — Prestations familiales	9.000
4020	Œuvres sociales	297.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	»
4040	Allocations de logement	»
4050	Primes d'aménagement et de déménagement	»
	Total pour la 6e partie	2.593.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles. — Accidents du travail. — Frais de justice	38.000
6010	Secours	2.000
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	40.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	26.075.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	9.462.000
	6e partie. — Charges sociales	2.593.000
	8e partie. — Dépenses diverses	40.000
	Total pour le groupement des contrôles radioélectriques	38.170.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	V. — COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Rémunération du commissaire général et du personnel contractuel	3.045.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire	750.000
1020	Indemnités et allocations diverses	197.000
1030	Indemnités de résidence	641.000
1040	Supplément familial de traitement	15.000
	Total pour la 4e partie	4.618.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	1.184.000
3010	Remboursement à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	33.000
3020	Remboursements à l'Imprimerie nationale	»
3030	Remboursement à l'administration du *Journal officiel*	»
3040	Frais de déplacements et de missions	195.000
3050	Réalisation et diffusion des travaux du commissariat général et des commissions	725.000
3060	Travaux et enquêtes	217.000
	Total pour la 5e partie	2.354.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	164.000
4010	Allocations de logement	»
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	»
4030	Œuvres sociales	25.000
	Total pour la 6e partie	189.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	2.000
6010	Réparations civiles et accidents du travail	»
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	2.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	4.618.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	2.355.000
	6e partie. — Charges sociales	189.000
	8e partie. — Dépenses diverses	2.000
	Total pour le commissariat général du plan	7.164.000
	VI. — SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL POUR LES QUESTIONS DE COOPERATION ECONOMIQUE EUROPEENNE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Personnel temporaire. — Traitements	1.102.000
1010	Personnel auxiliaire. — Salaires	104.000
1020	Indemnités et allocations diverses	41.000
1030	Indemnités de résidence	220.000
1040	Supplément familial de traitement	17.000
	Total pour la 4e partie	1.484.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de fonctionnement du comité interministériel	198.000
3010	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	21.000
3020	Frais de déplacements et de missions	17.000
3030	Loyers	125.000
3040	Frais de représentation (secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne. — Ministère des finances et des affaires économiques)	183.000
3050	Collaborations extérieures	208.000
3060	Remboursements à l'Imprimerie nationale	9.000
3070	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	58.000
3080	Remboursement à l'Imprimerie des Journaux officiels	2.000
	Total pour la 5e partie	821.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	122.000
4010	Allocations de logement	1.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	»
	Total pour la 6e partie	123.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Allocations éventuelles et secours	»
6010	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	»
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.484.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	821.000
	6e partie. — Charges sociales	123.000
	8e partie. — Dépenses diverses	»
	Total pour le secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	2.428.000
	VII. — LIQUIDATION DES SERVICES DU RAVITAILLEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du personnel du cadre latéral de l'administration centrale	7.500.000
1010	Liquidation des opérations financières et comptables du ravitaillement. — Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	2.167.000
1020	Administration centrale. — Allocations et indemnités diverses	987.000
1030	Inspection générale. — Traitements	458.000
1040	Traitements du cadre latéral des services extérieurs	44.128.000
1050	Liquidation des opérations financières et comptables du ravitaillement. — Rémunération du personnel contractuel des services expérieurs	12.083.000
1060	Services extérieurs. — Allocations et indemnités diverses	4.492.000
1070	Indemnités de résidence	17.332.000
1080	Supplément familial de traitement	1.768.000
1090	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
1100	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	116.700.000
1110	Liquidation des comptes spéciaux. — Traitements, salaires et indemnités	1.268.000
1120	Personnel du compte spécial. — Approvisionnement en produits et denrées alimentaires	9.600.000
	Total pour la 4e partie	215.483.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Entretien et fonctionnement du matériel roulant	100.000
3010	Loyers et indemnités de réquisition	1.500.000
3020	Administration centrale. — Matériel et frais de fonctionnement	1.000.000
3030	Services extérieurs. — Matériel et frais de fonctionnement	1.088.000
3040	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	1.500.000
3050	Payements à l'imprimerie nationale	1.000.000
3060	Frais de déplacements et de missions	1.500.000
3070	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	1.600.000
	Total pour la 5e partie	9.288.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	14.690.000
4010	Allocations de logement	119.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	24.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4040	Œuvres sociales	500.000
4050	Subventions pour l'installation et le fonctionnement des restaurants sociaux	12.000.000
4060	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940...	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	27.333.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Réparations civiles et frais de justice	917.000
6010	Confection et mise en place des imprimés nécessaires à l'exécution des mesures de restriction	»
6020	Secours	83.000
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6060	Liquidation des comptes spéciaux. — Dépenses diverses	249.636.000
	Total pour la 8e partie	250.636.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	215.483.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	9.288.000
	6e partie. — Charges sociales	27.333.000
	8e partie. — Dépenses diverses	250.636.000
	Total pour la liquidation des services du ravitaillement	502.740.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	I. — Services administratifs de la présidence du conseil	268.937.000
	II. — Service de presse	84.649.000
	III. — Direction des Journaux officiels	30.793.000
	IV. — Services de la défense nationale:	
	A. — Etat-major permanent militaire et civil du président du conseil	59.624.000
	B. — Etat-major de l'Europe occidentale	22.400.000
	C. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	53.356.000
	D. — Groupement des contrôles radio-électriques	38.170.000
	V. — Commissariat général du plan	7.164.000
	VI. — Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	2.428.000
	VII. — Liquidation des services du ravitaillement	502.740.000
	Total pour la présidence du conseil	1.070.261.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Reconstruction et urbanisme.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel de l'administration centrale	46.385.000
1010	Traitements et rémunération du personnel des services extérieurs	276.660.000
1020	Rémunération des agents auxiliaires	74.000.000
1030	Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale	1.800.000
1040	Indemnités et allocations diverses du personnel des services extérieurs	4.370.000
1050	Indemnités et remboursements divers aux membres et rapporteurs des conseils, comités et commissions	585.000
1060	Rémunération des concours extérieurs	8.560.000
1070	Indemnités de résidence	71.440.000
1080	Supplément familial de traitement	4.155.000
1090	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	12.166.000
1100	Personnel du contrôle des habitations à bon marché et des travaux subventionnés	250.000
1110	Personnel des commissions de juridiction des dommages de guerre	3.500.000
1120	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés dans les conditions prévues par la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947	960.000
1130	Liquidation du service des constructions provisoires. — Dépenses de personnel	467.000
1140	Rémunération des personnels de surveillance.	20.000.000
	Total pour la 4e partie	525.298.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Frais de déplacement et de missions	17.930.000
3010	Matériel	32.220.000
3020	Dépenses de matériel des commissions de dommages de guerre	650.000
3030	Payement à l'imprimerie nationale	1.850.000
3040	Remboursements à l'imprimerie des Journaux officiels	»
3050	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	3.166.000
3060	Loyers et indemnités de réquisition	2.056.000
3070	Edification de baraquements provisoires pour l'installation des services	1.283.000
3080	Acquisition de véhicules automobiles, vélomoteurs et bicyclettes pour les transports de personnel et de matériel	2.000.000
3090	Entretien du matériel automobile, des vélomoteurs et bicyclettes	12.831.000
3100	Frais d'application de la législation des habitations à bon marché	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	73.986.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	37.886.000
4010	Allocations de logement	296.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	59.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
4040	Œuvres sociales	2.795.000
4050	Remboursement par l'Etat des prestations et indemnités de réquisition impayées par des bénéficiaires défaillants	83.000
4060	Participation de l'Etat aux charges résultant de l'application de la législation sur les habitations à bon marché	118.000
4070	Subventions aux organismes d'habitations à bon marché et de crédit immobilier éprouvés par les hostilités	333.000
4080	Participation de l'Etat aux dépenses de personnel des services du logement	»
4090	Bonifications d'intérêts pour les emprunts émis par les organismes d'habitations à bon marché en application de l'article 30 de la loi du 8 mars 1949	4.667.000
	Total pour la 6e partie	43.237.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de l'Etat aux dépenses de remembrement et de fonctionnement des associations syndicales de remembrement et des coopératives et associations syndicales de reconstruction et de reconstitution mobilière	146.427.000
5010	Subvention au centre scientifique et technique du bâtiment	5.333.000
	Total pour la 7e partie	151.760.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	166.000
6010	Honoraires d'avoués, d'avocats, frais judiciaires et réparations civiles	1.815.000
6020	Application des lois des 9 avril 1898 et 30 octobre 1946 sur les accidents du travail	6.750.000
6030	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	»
6040	Dons manuels	»
6050	Etudes et recherches relatives à l'urbanisme et à l'habitation	600.000
6060	Contrôle technique des travaux de reconstruction	6.850.000
6070	Expertise et constats des dommages de guerre	48.000.000
6080	Dépenses de documentation et de vulgarisation	3.000.000
6090	Conseil d'architecture et architectes d'encadrement	15.583.000
6100	Règlement des frais exposés par les établissements prêteurs pour l'étude et la réalisation des prêts complémentaires	1.250.000
6110	Liquidation du service des constructions provisoires. — Règlement des conventions, marchés, factures et litiges divers non soldés au 31 décembre 1949	5.400.000
6120	Liquidation des opérations de déminage et de désobusage	7.080.000
6130	Indemnisation des sinistrés au titre de l'article 80 de la loi du 15 juin 1943 relative à l'urbanisme	»
6140	Frais de vente des immeubles construits par l'Etat en exécution de l'ordonnance n° 45-2064 du 8 septembre 1945	»
6150	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6160	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6170	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	96.524.000
	RECAPITULATION	
	1e partie. — Personnel	525.298.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	73.986.000
	6e partie. — Charges sociales	43.237.000
	7e partie. — Subventions	151.760.000
	8e partie. — Dépenses diverses	96.524.000
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	890.805.000
	Santé publique et population.	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre, du sous-secrétaire d'Etat et du personnel titulaire de l'administration centrale	15.471.000
1010	Personnel de l'administration centrale. — Agents du cadre complémentaire. — Traitements	53.000
1020	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	1.618.000
1030	Administration centrale. — Rémunérations du personnel contractuel de bureau	280.000
1040	Services généraux de l'administration centrale. — Indemnités	1.297.000
1050	Salaires des assistantes sociales du ministère	121.000
1060	Techniciens sanitaires et architectes de l'administration centrale. — Rémunérations	96.000
1070	Traitements des inspecteurs généraux	770.000
1080	Services extérieurs. — Traitements des médecins inspecteurs de la santé	9.632.000
1090	Services extérieurs. — Traitements des inspecteurs de la population	10.715.000
1100	Services extérieurs. — Traitements des inspecteurs de la pharmacie	2.389.000
1110	Services extérieurs. — Traitements du personnel titulaire de bureau	16.102.000
1120	Services extérieurs. — Travaux supplémentaires et primes de technicité	376.000
1130	Services extérieurs. — Personnel des cadres complémentaires. — Traitements	»
1140	Services extérieurs. — Contrôleurs sanitaires. — Emoluments	173.000
1150	Services extérieurs. — Personnel auxiliaire. — Salaires	1.074.000
1160	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Personnel titulaire. — Traitements	340.000
1170	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Agents du cadre complémentaire. — Traitements	41.000
1180	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Emoluments des employés contractuels	169.000
1190	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Personnel auxiliaire. — Salaires	144.000
1200	Laboratoire national du ministère de la santé publique et de la population. — Indemnités	24.000
1210	Contrôle sanitaire aux frontières. — Traitements	1.685.000
1220	Contrôle sanitaire aux frontières. — Agents du cadre complémentaire. — Traitements	»
1230	Contrôle sanitaire aux frontières. — Personnel contractuel. — Rémunération	297.000
1240	Contrôle sanitaire aux frontières. — Salaires du personnel auxiliaire	248.000
1250	Contrôle sanitaire aux frontières. — Indemnités diverses	357.000
1260	Etablissements de sourds-muets en Alsace et en Lorraine. — Traitements	228.000
1270	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Traitements du personnel titulaire	2.766.000
1280	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Agents du cadre complémentaire. — Traitements	134.000
1290	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Salaires du personnel auxiliaire temporaire	1.255.000
1300	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Rémunération du personnel	245.000
1310	Indemnités de résidence	9.941.000
1320	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	790.000
1330	Supplément familial de traitement	641.000
1340	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	202.000
1350	Rappels de rémunération aux fonctionnaires réintégrés	»
1360	Salaires du personnel contractuel du service de liquidation du matériel hospitalier américain	127.000
	Total pour la 4e partie	79.771.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Matériel	2.149.000
3010	Loyers et impôts	808.000
3020	Achat de matériel automobile	»
3030	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	225.000
3040	Fournitures de l'Imprimerie nationale	697.000
3050	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	»
3060	Publication des acquisitions et des pertes de la nationalité française	»
3070	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	666.000
3080	Services extérieurs. — Dépenses de fonctionnement. — Matériel	498.000
3090	Laboratoire national du ministère de la santé et de la population. — Matériel	367.000
3100	Honoraires des médecins consultants de vénéréologie, de phtisiologie et de pédiatrie	200.000
3110	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Matériel	1.577.000
3120	Contrôle sanitaire aux frontières. — Matériel	2.275.000

(Supplément. — Fin.)

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3130	Frais de contrôle des sérums et vaccins	25.000
3140	Contrôle des médicaments et spécialités	609.000
3150	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Matériel et dépenses diverses	758.000
3160	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Achat de matériel automobile	»
3170	Action éducative sanitaire, démographique et sociale. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	58.000
3180	Participation aux congrès et manifestations diverses	38.000
3190	Contrôle des pensionnés à 100 p. 100 pour tuberculose	125.000
3200	Frais de tournées de missions et de déplacements	7.840.000
3210	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	500.000
3220	Bâtiments du ministère. — Travaux d'entretien.	392.000
3230	Etablissement thermal d'Aix-les-Bains. — Entretien des bâtiments	467.000
3240	Service de liquidation du matériel hospitalier américain. — Matériel	17.000
3250	Traité de Bruxelles. — Echange de personnel médical, paramédical et administratif	»
	Total pour la 5e partie	20.291.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	4.682.000
4010	Allocations de logement	57.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	41.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	»
4040	Œuvres sociales	352.000
4050	Allocations viagères annuelles aux anciens auxiliaires	4.000
4060	Mesures générales de protection de la santé publique	3.751.000
4070	Dispensaires d'hygiène sociale et de préservation antituberculeuse	20.000.000
4080	Lutte antivénérienne	6.000.000
4082	Assistance aux femmes en couches	12.500.000
4083	Assistance aux mères qui allaitent leur enfant au sein	5.417.000
4090	Protection maternelle et infantile	27.084.000
4100	Assistance à l'enfance	246.667.000
4110	Dépenses occasionnées par les aliénés	308.333.000
4120	Assistance aux tuberculeux	142.500.000
4130	Assistance médicale gratuite	412.500.000
4140	Subvention exceptionnelle à la ville de Paris.	27.084.000
4150	Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables	506.933.000
4160	Hospitalisation des protégés français et des indigents étrangers appartenant à des pays sans traités de réciprocité	666.000
4170	Allocation de maternité (population non active).	23.084.000
4180	Assistance à la famille	81.417.000
4190	Dépenses d'immigration en France	16.666.000
4200	Allocations aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux	50.000.000
4210	Aide médicale aux rapatriés	416.000
4220	Frais de retour des réfugiés dans leur établissement d'origine	166.000
	Total pour la 6e partie	1.896.290.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subventions aux laboratoires chargés de mettre au point les techniques de contrôle des médicaments	49.000
5010	Lutte contre la paludisme	2.416.000
5020	Subventions aux centres de transfusion sanguine	291.000
5030	Hygiène et prophylaxie dentaires	83.000
5040	Ecoles d'infirmières	2.043.000
5050	Ecoles d'assistantes sociales	1.066.000
5060	Ecoles de sages-femmes	403.000
5070	Ecoles des masseurs médicaux et de moniteurs de gymnastique médicale	29.000
5080	Prophylaxie du cancer	834.000
5090	Subventions de fonctionnement aux œuvres d'intérêt national participant à la lutte contre la tuberculose	1.500.000
5100	Prophylaxie des maladies vénériennes	459.000
5110	Dépenses de traitement et d'entretien des prostituées admises dans les établissements de rééducation et de reclassement	583.000
5120	Hygiène et prophylaxie mentales	1.000.000
5130	Prophylaxie du rhumatisme. — Subventions	500.000
5140	Prophylaxie de la lèpre dans les départements d'outre-mer	250.000
5150	Subventions de premier établissement aux laboratoires de bactériologie et d'hygiène sociale	375.000
5160	Subvention à l'institut national d'hygiène	8.773.000
5170	Dotations des établissements nationaux de bienfaisance	21.574.000
5180	Subventions aux œuvres d'assistance et d'aide sociale aux aveugles, sourds-muets et infirmes. — Subventions aux associations d'entr'aide des pupilles	80.000
5190	Subventions aux centres régionaux d'action éducative sanitaire, démographique et sociale	399.000
5200	Subventions à l'institut national d'études démographiques	3.216.000
5210	Subventions de fonctionnement pour les unions d'associations familiales et pour les réalisations diverses des organismes familiaux	3.158.000
5220	Bourses pour filles de familles nombreuses dans les écoles de cadres pour la formation familiale et ménagère	50.000
5230	Subvention de fonctionnement aux organismes d'aide aux mères: formation et utilisation des travailleuses familiales	4.088.000
5240	Subvention de fonctionnement pour la formation familiale, ménagère, rurale	83.000
5250	Centres régionaux pour la jeunesse déficiente ou en danger moral. — Subventions de fonctionnement aux organismes publics ou privés	3.333.000
5260	Subventions aux organismes publics et privés spécialisés dans le dépistage d'enfants en danger moral	667.000
5270	Subventions pour la protection maternelle et l'enfance	6.867.000
5280	Remboursement à la Croix-Rouge française des frais de transport des dons provenant de l'étranger sous pavillon Croix-Rouge	833.000
5290	Subventions d'aménagement pour diverses réalisations des organismes familiaux	167.000
5300	Subventions d'aménagement pour les organismes d'aide aux foyers	333.000
5310	Subventions à diverses œuvres de secours	1.250.000
5320	Migrations à l'intérieur de la métropole et de l'Union française	834.000
5330	Assimilation des étrangers. — Subventions	875.000
5340	Remboursement du déficit occasionné à la Croix-Rouge française par l'organisation de convois de personnes	183.000
5350	Etablissements de sourds-muets en Alsace et en Lorraine	8.000
5360	Cotisation à l'union internationale des organismes familiaux	»
5370	Distribution de lait gratuit dans les cantines scolaires. — Subvention aux municipalités	»
5380	Subvention à la ville de Paris	»
	Total pour la 7e partie	70.652.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et de contentieux. — Application des décisions de justice	24.000
6010	Etablissements thermaux affermés par l'Etat. — Dépenses des commissariats du Gouvernement	62.000
6020	Secours	25.000
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	111.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	79.771.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	20.291.000
	6e partie. — Charges sociales	1.896.290.000
	7e partie. — Subventions	70.652.000
	8e partie. — Dépenses diverses	111.000
	Total pour la santé publique et la population	2.067.115.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Travail et sécurité sociale.	
	4e partie. — Personnel.	
4000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	22.908.000
4010	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	2.978.000
4020	Emoluments du personnel temporaire de l'administration centrale	1.668.000
4030	Agents du cadre complémentaire de l'administration centrale	252.000
4040	Indemnités du cabinet du ministre. — Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale	1.583.000
4050	Contrôle général de la sécurité sociale. — Traitements	1.698.000
4060	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Traitements	43.180.000
4070	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Salaires du personnel auxiliaire.	47.147.000
4080	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Traitements des agents du cadre complémentaire	6.130.000
4090	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Rémunération des agents contractuels	30.533.000
4100	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités et allocations diverses	1.322.000
4110	Service mécanographique. — Personnel	570.000
4120	Attachés du travail. — Traitements	230.000
4130	Directions régionales de la sécurité sociale. — Traitements	41.945.000
4140	Directions régionales de la sécurité sociale. — Traitements des employés de bureau et des agents du cadre complémentaire	8.634.000
4150	Directions régionales de la sécurité sociale. — Salaires du personnel auxiliaire	33.580.000
4160	Emoluments du personnel temporaire des services sociaux	479.000
4170	Contrôle général et directions régionales de la sécurité sociale. — Indemnités	976.000
4180	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	967.000
4190	Indemnités de résidence	39.666.000
4200	Supplément familial	1.958.000
4210	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	944.000
4220	Indemnisation des fonctionnaires et agents licenciés	125.000
4230	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	2.250.000
	Total pour la 4e partie	294.723.000
	5e partie — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais	18.524.000
3010	Services de l'administration centrale. — Matériel	2.256.000
3020	Payements à l'Imprimerie nationale. — Impressions	2.917.000
3030	Payements à l'imprimerie des Journaux officiels	Mémoire.
3040	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	3.327.000
3050	Services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel	13.131.000
3060	Frais d'enquête et de main-d'œuvre	250.000
3070	Attachés du travail. — Dépenses de matériel.	Mémoire.
3080	Service mécanographique. — Matériel	667.000
3090	Matériel et dépenses diverses des Nord-Africains	1.967.000
3100	Entretien de la main-d'œuvre déplacée et dépenses diverses	2.750.000
3110	Fonctionnement des services des magasins et transports	333.000
3120	Inspection médicale générale du travail et de la main-d'œuvre. — Vacations et expertises.	1.175.000
3130	Directions régionales de la sécurité sociale. — Matériel	1.858.000
3140	Achat de matériel automobile	Mémoire.
3150	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	371.000
3160	Magasins et transports. — Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.063.000
3170	Loyers	1.913.000
3180	Récompenses honorifiques	42.000
3190	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions. — Frais d'organisation et de préparation aux concours et stages de formation professionnelle	1.208.000
3200	Frais de fonctionnement du fonds de solidarité des employeurs pour la réparation des accidents du travail résultant de faits de guerre	Mémoire.
3210	Travaux d'entretien	1.667.000
	Total pour la 5e partie	55.419.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	11.531.000
4010	Allocations de logement	83.000
4020	Prime d'aménagement et de déménagement	21.000
4030	Fonds national de chômage. — Aide aux travailleurs	108.333.000
4040	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (dépenses recouvrables sur les exploitants).	25.000.000
4050	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs (dépenses non recouvrables sur les exploitants)	25.000
4060	Subventions et bonifications d'intérêt aux sociétés mutualistes	5.000.000
4070	Majorations de rentes mutualistes	17.750.000
4080	Contribution annuelle de l'Etat au fonds spécial de retraites de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines.	466.667.000
4090	Contribution annuelle de l'Etat à la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et aux caisses de retraite assimilées	5.212.000
4100	Attributions aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles	10.000
4110	Œuvres sociales	2.208.000
4120	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4130	Primes d'accueil pour les travailleurs immigrants italiens	3.333.000
4140	Primes de change accordées aux travailleurs immigrants italiens	Mémoire.
	Total pour la 6e partie	615.173.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Participation de la France au fonctionnement de l'organisation internationale du travail	9.885.000
5010	Frais de fonctionnement du centre d'études et d'information du service social du travail. — Attribution de bourses aux élèves	167.000
5020	Aide aux travailleurs immigrants	833.000
5030	Encouragements aux sociétés ouvrières et aux fédérations de sociétés ouvrières de production et de crédit	17.000
5040	Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales	Mémoire.
5050	Formation professionnelle accélérée. — Salaires des stagiaires	227.267.000
5060	Formation professionnelle accélérée. — Dépenses de personnel	73.484.000
5070	Formation professionnelle accélérée. — Frais de fonctionnement	50.733.000
5080	Formation professionnelle accélérée. — Centres de sélection. — Association nationale interprofessionnelle pour la formation rationnelle de la main-d'œuvre	17.948.000
	Total pour la 7e partie	380.334.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Secours	61.000
6010	Frais de contentieux et réparations civiles	615.000
6020	Allocations de l'Etat aux titulaires de rentes d'assurances sociales	392.000
6030	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	1.068.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	294.723.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	55.419.000
	6e partie. — Charges sociales	645.173.000
	7e partie. — Subventions	380.334.000
	8e partie. — Dépenses diverses	1.068.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale.	1.376.717.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	9.718.000
1010	Fonctionnaires détachés à l'administration centrale aux conseils et aux comités	2.244.000
1020	Traitements du personnel des cadres complémentaires de l'administration centrale	402.000
1030	Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	424.000
1040	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	1.061.000
1050	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale	791.000
1060	Ingénieurs des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	26.539.000
1070	Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat. — Traitements et indemnités	60.873.000
1080	Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	21.864.000
1090	Commis des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	7.352.000
1100	Agents de bureau des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	3.420.000
1110	Agents des cadres complémenatires du service des ponts et chaussées. — Traitements	16.484.000
1120	Service des ponts et chaussées. — Rémunération des employés contractuels de bureau	7.772.000
1130	Service des ponts et chaussées. — Rémunération du personnel contractuel	3.035.000
1140	Service des ponts et chaussées. — Salaires du personnel auxiliaire	50.754.000
1150	Personnel non spécialisé du contrôle des transports. — Traitements et indemnités	1.553.000
1160	Personnel spécialisé du contrôle des transports. — Traitements et indemnités	8.082.000
1170	Organismes centraux de transports. — Dépenses de personnel	Mémoire.
1180	Primes de rendement des fonctionnaires des ponts et chaussées	11.812.000
1190	Officiers et surveillants de port du service maritime. — Traitements, salaires et indemnités	4.435.000
1200	Personnel des ports maritimes de commerce. — Traitements et salaires	4.646.000
1210	Personnel des phares et balises. — Traitements et salaires	9.676.000
1220	Personnel de la navigation intérieure. — Traitements et salaires	35.580.000
1230	Ouvriers titulaires des services des travaux publics des départements d'outre-mer. — Traitements et indemnités	4.996.000
1240	Ouvriers permanents des parcs et ateliers des ponts et chaussées. — Salaires et indemnités	77.234.000
1250	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Salaires	751.703.000
1260	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Indemnités	22.590.000
1270	Frais spéciaux d'assurance des ouvriers des services des ponts et chaussées en Alsace et en Lorraine	448.000
1280	Bonifications des pensions des agents bénéficiaires de régimes particuliers de retraite	27.000
1290	Musée permanent des travaux publics. — Dépenses de personnel	41.000
1300	Personnel spécial de l'école nationale des ponts et chaussées. — Traitements et salaires	706.000
1310	Personnel spécial de l'école nationale des ponts et chaussées. — Allocations et indemnités diverses	162.000
1320	Personnel spécial du laboratoire central des ponts et chaussées. — Traitements, salaires et indemnités	1.406.000
1330	Commissariat général au tourisme. — Traitements et indemnités du personnel titulaire.	1.386.000
1340	Commissariat général au tourisme. — Salaires et indemnités du personnel auxiliaire	467.000
1350	Institut géographique national. — Traitements du personnel titulaire	30.678.000
1360	Institut géographique national. — Rémunération du personnel contractuel	571.000
1370	Institut géographique national. — Traitements du personnel des cadres complémentaires	Mémoire.
1380	Institut géographique national. — Salaires du personnel auxiliaire	1.074.000
1390	Institut géographique national. — Salaires du personnel ouvrier	21.292.000
1400	Institut géographique national. — Indemnités et allocations diverses	303.000
1410	Dépenses de personnel nécessitées par l'organisation et le contrôle des transports routiers	15.673.000
1420	Indemnités de résidence	119.867.000
1430	Supplément familial de traitement	23.667.000
1440	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée et de disponibilité, expertises médicales et dépenses occasionnées par les comités médicaux	1.750.000
1450	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	4.558.000
	Total pour la 4e partie	1.371.846.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Remboursement de frais	215.000
3010	Matériel de l'administration centrale	1.708.000
3020	Personnel du service des ponts et chaussées. — Remboursement de frais	29.376.000
3030	Personnel du contrôle des transports. — Remboursement de frais	907.000
3040	Officiers de port du service maritime. — Remboursement de frais	202.000
3050	Personnel des ports maritimes de commerce. — Remboursement de frais	199.000
3060	Personnel des phares et balises. — Remboursement de frais	475.000
3070	Personnel de la navigation intérieure. — Remboursement de frais	3.752.000
3080	Conducteurs de chantiers et agents de travaux des ponts et chaussées. — Remboursement de frais	32.108.000
3090	Service des ponts et chaussées. — Matériel et frais de fonctionnement	7.028.000
3100	Organismes centraux de transports. — Matériel	Mémoire.
3110	Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports	Mémoire.
3120	Commissariat général au tourisme. — Remboursement de frais	109.000
3130	Commissariat général au tourisme. — Matériel et frais de fonctionnement	416.000
3140	Institut géographique national. — Remboursement de frais	6.166.000
3150	Institut géographique national. — Matériel et frais de fonctionnement	20.431.000
3160	Ecole nationale des ponts et chaussées. — Matériel	251.000
3170	Laboratoire central des ponts et chaussées. — Matériel	746.000
3180	Musée permanent des travaux publics. — Matériel	119.000
3190	Dépenses de matériel nécessitées par l'organisation et le contrôle des transports routiers.	2.829.000
3200	Frais de changement de résidence	»
3210	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	750.000
3220	Loyers et indemnités de réquisition	7.166.000
3230	Impressions et publications du ministère. — Administration centrale et services extérieurs	875.000
3240	Remboursements à l'imprimerie des journaux officiels	1.980.000
3250	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	9.916.000
3260	Acquisition de véhicules automobiles	1.416.000
3270	Entretien et fonctionnement des véhicules automobiles	7.956.000
3280	Congrès et missions à l'étranger	353.000
3290	Entretien des immeubles destinés aux services des ponts et chaussées	500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3300	Routes et ponts. — Entretien et réparations ordinaires	1.413.184.000
3310	Entretien des routes du domaine de Chambord	404.000
3320	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires	242.041.000
3330	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	153.583.000
3340	Phares, balises et signaux divers. — Entretien et réparations ordinaires	35.162.000
3350	Fonctionnement et réparations ordinaires des établissements de signalisation maritime des territoires d'outre-mer	6.177.000
	Total pour la 5e partie	1.990.399.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	308.450.000
4010	Allocations de logement	4.975.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	»
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	3.246.000
4040	Œuvres sociales	24.000
	Total pour la 6e partie	316.695.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Subventions diverses	6.000
5010	Participation de la France aux dépenses d'organismes internationaux intéressant le ministère des travaux publics, des transports et du tourisme	512.000
5020	Subvention au service des examens de permis de conduire	5.250.000
5030	Subvention pour le fonctionnement des postes de secours sur route	40.000
5040	Subvention pour l'entretien des chaussées de Paris	20.208.000
5050	Subvention pour le fonctionnement des organismes de tourisme	40.416.000
5060	Subvention à la société française de navigation danubienne	970.000
5070	Subventions aux ports autonomes	18.106.000
5080	Participation de l'Etat aux dépenses du personnel de la voirie départementale de la Seine	6.337.000
5090	Insuffisance d'exploitation des chemins de fer secondaires d'intérêt général	7.355.000
5100	Insuffisance du produit de l'exploitation des chemins de fer placés sous séquestre ou frappés de déchéance et des chemins de fer d'intérêt général exploités en régie	25.685.000
5110	Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways	1.382.000
	Total pour les subventions	126.267.000
	b) Charges économiques.	
5120	Exploitation réglementée des voies navigables et prime compensatrice sur les frets	46.171.000
5130	Subvention exceptionnelle à la régie autonome des transports parisiens (loi n° 48-506 du 21 mars 1948)	174.999.000
5140	Indemnité à la Société nationale des chemins de fer français destinée à compenser certaines réductions de tarifs voyageurs	676.668.000
5150	Subvention à la société nationale des chemins de fer français	»
	Total pour les charges économiques	897.838.000
	Total pour la 7e partie	1.024.105.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et réparations civiles autres que celles relatives à l'exécution des travaux	14.000
6010	Remboursement d'avances pour les travaux de prestations en nature des voies navigables et des ports maritimes	241.000
6020	Participation de l'Etat à des études et travaux de chemins de fer	42.000
6030	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer français des pensions et rentes d'accidents acquises avant le 11 novembre 1918 sur l'ancien réseau d'Alsace et de Lorraine	2.250.000
6040	Retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des lois des 22 juillet 1922 et 31 mars 1928 et de l'ordonnance du 2 décembre 1944	259.000
6050	Participation de l'Etat à la constitution de retraites des agents des chemins de fer revoqués à la suite de la grève de 1920 sans droit à pension et non réintégrés en raison de leur âge ou de leur état de santé	9.000
6060	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	2.815.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	1.371.816.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.990.399.000
	6e partie. — Charges sociales	316.695.000
	7e partie. — Subventions	1.024.105.000
	8e partie. — Dépenses diverses	2.815.000
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	4.705.830.000
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	6.109.000
1010	Fonctionnaires détachés à l'administration centrale ou mis à sa disposition	1.957.000
1020	Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	4.010.000
1030	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	1.152.000
1040	Indemnités et allocations diverses au personnel de l'administration centrale et au personnel détaché de l'administration centrale	319.000
1050	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Traitements du personnel administratif et de maîtrise	7.487.000
1060	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Indemnités au personnel administratif et de maîtrise	252.000
1070	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Traitements du personnel du cadre complémentaire	416.000
1080	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Salaires du personnel auxiliaire	14.537.000
1090	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Indemnités au personnel auxiliaire et aux agents du cadre complémentaire	395.000
1100	Services extérieurs de l'aviation civile et commerciale. — Salaires et indemnités du personnel ouvrier	29.492.000
1110	Ouvriers permanents des bases aériennes. — Salaires et indemnités	6.400.000
1120	Navigation et transports aériens. — Traitements du personnel spécialiste	105.432.000
1130	Navigation et transports aériens. — Rémunération du personnel contractuel	5.871.000
1140	Navigation et transports aériens. — Indemnités	12.218.000
1150	Groupement aérien du ministère. — Rémunération du personnel contractuel	6.218.000
1160	Aviation légère et sportive. — Rémunération du personnel contractuel	8.302.000
1170	Météorologie nationale. — Traitements du personnel spécialiste	50.629.000
1180	Météorologie nationale. — Rémunération du personnel contractuel	1.118.000
1190	Météorologie nationale. — Indemnités	5.341.000
1200	Bases aériennes. — Fonctionnaires des ponts et chaussées	23.829.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
1210	Bases aériennes. — Rémunération du personnel contractuel	9.234.000
1220	Bases aériennes. — Indemnités	773.000
1230	Personnel militaire. — Soldes et indemnités	4.929.000
1240	Attachés civils de l'air. — Traitements et salaires	»
1250	Attachés civils de l'air. — Indemnités	»
1260	Indemnité de résidence	28.083.000
1270	Supplément familial de traitement	2.083.000
1280	Indemnités aux personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	1.739.000
1290	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée et de disponibilité et dépenses occasionnées par les comités médicaux	748.000
	Total pour la 4e partie	339.103.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale	1.153.000
3010	Remboursement des frais de déplacement et de missions	13.658.000
3020	Fonctionnement du groupement aérien du ministère. — Carburants et ingrédients	7.917.000
3030	Remboursement forfaitaire à la compagnie Air-France des frais d'escale des appareils du groupement aérien du ministère	1.167.000
3040	Aviation légère et sportive. — Matériel et frais de fonctionnement	3.902.000
3050	Aviation légère et sportive. — Entretien et réparations du matériel volant	10.750.000
3060	Aéroports et navigation aérienne. — Matériel et frais de fonctionnement	36.091.000
3070	Météorologie nationale. — Matériel et frais de fonctionnement	51.963.000
3080	Bases aériennes. — Matériel et frais de fonctionnement	2.496.000
3090	Personnel militaire. — Alimentation	525.000
3100	Personnel militaire. — Habillement et campement. — Couchage et ameublement	250.000
3110	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	500.000
3120	Ecoles de l'aviation civile	17.080.000
3130	Loyers et indemnités de réquisition	7.302.000
3140	Indemnités de réquisition. — Règlement des arriérés	7.750.000
3150	Loyers et indemnités de réquisition. — Payement pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire.
3160	Payements à l'Imprimerie nationale	1.463.000
3170	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	67.000
3180	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique	37.097.000
3190	Acquisition de véhicules automobiles	3.188.000
3200	Entretien et fonctionnement des véhicules automobiles	23.439.000
3210	Réparations et entretien des matériels aéronautiques et nautiques	5.833.000
3220	Entretien des immeubles	5.000.000
3230	Entretien des immeubles. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire.
3240	Travaux d'entretien des bases aériennes	48.683.000
3250	Travaux d'entretien des bases aériennes. — Travaux à effectuer pour le compte d'autres départements ministériels	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	287.274.000
	6e partie. — Charges sociales.	
	Prestations familiales	21.385.000
4000	Allocations de logement	235.000
4010	Primes d'aménagement et de déménagement	47.000
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au	
4030	titre du régime de la sécurité sociale et frais médicaux et pharmaceutiques	Mémoire.
	Œuvres sociales	4.576.000
4040		
	Total pour la 6e partie	26.243.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Subventions diverses	5.211.000
5010	Propagande. — Récompenses	450.000
	Total pour les subventions	5.661.000
	b) Charges économiques.	
5020	Subvention pour la couverture du déficit des lignes d'intérêt général exploitées par la compagnie Air France et les entreprises associées	129.167.000
	Total pour la 7e partie	134.828.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice et réparations civiles	833.000
6010	Informations générales en France et à l'étranger	1.279.000
6020	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	2.112.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	339.103.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	287.274.000
	6e partie. — Charges sociales	26.243.000
	7e partie. — Subventions	134.828.000
	8e partie. — Dépenses diverses	2.112.000
	Total pour l'aviation civile et commerciale	789.560.000
	III. — MARINE MARCHANDE.	
	2e partie. — Dette viagère.	
700	Solde des officiers généraux du cadre de réserve	971.000
	4e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du ministre et des divers personnels en service à l'administration centrale	7.116.000
1010	Fonctionnaires détachés à l'administration centrale	1.664.000
1020	Traitements du personnel des cadres complémentaires de l'administration centrale	21.000
1030	Rémunération du personnel contractuel de l'administration centrale	1.997.000
1040	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	1.567.000
1050	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale	576.000
1060	Conseil supérieur de la marine marchande. — Dépenses de personnel	»
1070	Personnel des services de l'inscription maritime	14.906.000
1080	Inspection et police de la navigation. — Police des pêches. — Agents du gardiennage. — Traitements et salaires	14.374.000
1090	Traitements du personnel des cadres complémentaires des services extérieurs	280.000
1100	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	1.337.000
1110	Indemnités et allocations diverses aux personnels des services extérieurs	459.000
1120	Enseignement maritime. — Traitements et salaires	2.816.000
1130	Indemnité de résidence	6.067.000
1140	Supplément familial de traitement	732.000
1150	Congés spéciaux de longue durée	139.000
1160	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	758.000
1170	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	130.000
	Total pour la 4e partie	54.919.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel de l'administration centrale	943.000
3010	Conseil supérieur de la marine marchande. — Matériel	»
3030	Frais de missions et de déplacements	2.119.000
3020	Dépenses diverses de matériel des services extérieurs	1.294.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3040	Dépenses diverses pour la surveillance et la protection des pêches maritimes	1.052.000
3050	Dépenses diverses pour la sécurité de la navigation maritime et l'hygiène	1.126.000
3060	Dépenses diverses concernant les personnels des services de la marine marchande	97.000
3070	Enseignement et apprentissage maritimes. — Matériel	357.000
3080	Loyers et indemnités de réquisition	553.000
3090	Payements à l'Imprimerie nationale	417.000
3100	Remboursement à l'imprimerie des journaux officiels	»
3110	Frais de correspondance télégrapique et téléphonique	685.000
3120	Achat de matériel automobile	»
3130	Entretien et fonctionnement des véhicules automobiles	372.000
3140	Entretien et réparation des immeubles	500.000
	Total pour la 5e partie	9.520.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	6.316.000
4010	Allocation de logement	45.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	9.000
4030	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
4040	Œuvres sociales en faveur du personnel administratif	265.000
4050	Attribution aux personnels auxiliaires de l'Etat des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi du 18 septembre 1940	10.000
4060	Subvention à l'établissement national des invalides de la marine	254.167.000
4070	Enseignement maritime. — Bourses, prêts d'honneur. — Aide aux élèves victimes de la guerre	321.000
4080	Œuvres sociales en faveur des gens de mer	2.653.000
4090	Subventions diverses de caractère social	33.000
	Total pour la 6e partie	263.819.000
	7e partie. — Subventions.	
	a) Subventions.	
5000	Etudes. — Propagande. — Récompenses	112.000
5010	Subvention au fonds du crédit maritime mutuel	417.000
5020	Allocations d'intérêts fixées par la loi du 1er août 1928 sur le crédit maritime	3.500.000
5030	Subvention à l'office scientifique et technique des pêches maritimes	3.750.000
5040	Contributions aux frais de fonctionnement de l'apprentissage maritime	9.453.000
5050	Dépenses de liquidation de la société des services contractuels des messageries maritimes	»
	Total pour les subventions	17.232.000
	b) Charges économiques.	
5060	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général	164.167.000
	Total pour la 7e partie	181.399.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Frais de justice devant les tribunaux civils administratifs et de commerce. — Réparations de dommages	5.000
6010	Bâtiments sous réquisition. — Indemnités de privation de jouissance et dépenses de remise en état	21.152.000
6020	Indemnités d'attente versées aux armateurs des navires perdus	20.917.000
6030	Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande	167.000
6040	Liquidation des cargaisons déroutées ou arrêtées à l'étranger	4.166.000
6050	Différence d'inventaire des navires sabordés ou réquisitionnés par les autorités alliées	24.771.000
6060	Liquidation des indemnités d'affrétement et des comptes armateurs. — Remboursement des avances faites par les consuls à l'étranger	196.250.000
6070	Avaries corps. — Instances. — Frais de justice	28.500.000
6080	Règlement en vertu d'accords internationaux	40.583.000
6090	Réparations civiles	42.000
6100	Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel	Mémoire.
6110	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6120	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6130	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	336.553.000

RECAPITULATION

2e partie. — Dette viagère	971.000
4e partie. — Personnel	54.919.000
5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et dépenses d'entretien	9.520.00
6e partie. — Charges sociales	263.819.000
7e partie. — Subventions	187.399.00
8e partie. — Dépenses diverses	336.553.000
Total pour la marine marchande	847.181.000

RECAPITULATION GENERALE

I. — Travaux publics, transports et tourisme	4.705.830.000
II. — Aviation civile et commerciale	789.560.000
III. — Marine marchande	847.181.000
Total pour les travaux publics, transports et tourisme	6.342.571.000

RECAPITULATION GENERALE

Affaires étrangères:	
I. — Services des affaires étrangères	954.731.000
II. — Commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes	371.073.000
III. — Haut commissariat de la République française en Sarre	79.596.000
Agriculture	1.094.076.000
Anciens combattants et victimes de guerre	3.147.199.000
Education nationale	10.988.170.000
Finances et affaires économiques:	
I. — Finances	30.308.253.000
II. — Affaires économiques	436.583.000
France d'outre-mer	490.291.000
Industrie et commerce	2.597.606.000
Intérieur	5.505.477.000
Justice	979.170.000
Présidence du conseil:	
I. — Services administratifs	268.937.000
II. — Service de presse	84.649.000
III. — Direction des Journaux officiels	30.793.000
IV. — Services de la défense nationale:	
A. — Etat-major permanent militaire et civil du président du conseil	59.624.000
B. — Etat-major de l'Europe occidentale	22.400.000
C. — Service de documentation extérieure et de contre-espionnage	53.356.000
D. — Groupement des contrôles radioélectriques	38.170.000
V. — Commissariat général du plan	7.164.000
VI. — Secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne	2.428.000
VII. — Liquidation des services du ravitaillement	502.740.000
Reconstruction et urbanisme	890.805.000
Santé publique et population	2.067.115.000
Travail et sécurité sociale	1.376.717.000
Travaux publics, transports et tourisme:	
I. — Travaux publics, transports et tourisme	4.705.830.000
II. — Aviation civile et commerciale	789.560.000
III. — Marine marchande	847.181.000
Total pour l'état A	68.700.000.000

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses civiles d'investissement imputables sur le budget général (Travaux neufs, subventions et participations en capital) pour le mois de janvier 1950.*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Affaires étrangères.	
	I. — SERVICES DES AFFAIRES ETRANGERES	
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
900	Achat et aménagement d'immeubles diplomatiques et consulaires	Mémoire.
901	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	2.500.000
9019	Œuvres françaises à l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Constructions et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat	1.250.000
	Total pour le paragraphe A	3.750.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
902	Œuvres françaises à l'étranger. — Participation à des acquisitions ou à des constructions neuves	816.000
903	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour les affaires étrangères	4.566.000
	III. — HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE EN SARRE	
	EQUIPEMENT	
9009	Aménagement de l'université de la Sarre	4.166.000
	Agriculture.	
	RECONSTRUCTION	
801	Reconstruction des immeubles détruits par la guerre	1.320.000
8019	Reconstruction des immeubles détruits par la guerre	4.167.000
803	Reconstitution des forêts domaniales détruites par faits de guerre	Mémoire.
	Total pour la reconstruction	5.487.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
900	Etudes et travaux d'hydraulique et de génie rural. — Apurement des programmes antérieurs au 31 décembre 1945	104.467.000
901	Travaux d'équipement rural	125.000.000
9019	Travaux d'équipement rural	266.667.000
902	Travaux de remembrement et de regroupement cultural	16.408.000
9029	Travaux de remembrement et de regroupement cultural	45.000.000
903	Restauration de l'habitat rural	6.250.000
9039	Restauration de l'habitat rural	1.250.000
9049	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Subventions aux collectivités publiques pour la réfection de la voirie rurale et de l'équipement rural.	Mémoire.
905	Réparation des destructions causées dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	Mémoire.
9059	Réparation des destructions causées dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	11.083.000
9052	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Subventions aux collectivités publiques pour la réfection de la voirie rurale et de l'équipement rural.	Mémoire.
9053	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Subventions aux collectivités publiques pour la réfection des chemins forestiers et des ouvrages en forêts	Mémoire.
9054	Réparation des dégâts causés dans le département de la Réunion par le cyclone des 26 et 27 janvier 1948	759.000
906	Aménagement agricole de la basse vallée du Rhône	Mémoire.
909	Achèvement du barrage de Castillon	Mémoire.
910	Subventions exceptionnelles pour travaux d'améliorations pastorales et forestières (achèvement des anciens programmes)	Mémoire.
911	Subventions exceptionnelles pour travaux d'améliorations pastorales et forestières	Mémoire.
9119	Subventions exceptionnelles pour travaux d'améliorations pastorales et forestières	416.000
914	Fixation des dunes du Nord	Mémoire.
9149	Fixation des dunes du Nord	250.000
	Total pour le paragraphe A	576.950.000
	B. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
915	Mise en valeur des landes de Gascogne	Mémoire.
9159	Mise en valeur des landes de Gascogne	5.000.000
916	Travaux neufs dans les forêts domaniales	1.058.000
9169	Travaux neufs dans les forêts domaniales	Mémoire.
9179	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réfection des ouvrages de protection des terres contre les eaux et remise en état de cours d'eau non navigables et non flottables	Mémoire.
918	Restauration de terrains en montagne	1.367.000
9189	Restauration de terrains en montagne	2.500.000
9182	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réfection des ouvrages de protection des terres contre les eaux et remise en état des cours d'eau non navigables et non flottables	Mémoire.
9183	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réparation des dommages causés dans les forêts domaniales	Mémoire.
9184	Loi n° 48-473 du 21 mars 1948. — Réparation des dommages causés au canal de l'Ill et annexes et au barrage de Schiesrothried	Mémoire.
9199	Agrandissement du canal de la Neste	6.250.000
921	Aménagement d'un centre de recherches et d'expérimentation du génie rural	1.667.000
922	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'équipement	Mémoire.
9229	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'équipement	7.500.000
923	Institut national de la recherche agronomique. — Travaux d'équipement	Mémoire.
9239	Institut national de la recherche agronomique. — Travaux d'équipement	2.500.000
924	Services vétérinaires. — Travaux d'équipement	1.500.000
9249	Services vétérinaires. — Travaux d'équipement	1.916.000
9252	Grosses réparations du canal de Pierrelatte	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	31.259.000
	C. — *Acquisitions.*	
927	Direction générale des eaux et forêts. — Acquisitions	70.000
9279	Institut national agronomique. — Acquisitions	Mémoire.
9289	Services vétérinaires. — Acquisitions	Mémoire.
929	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe C	70.000
	Total pour l'équipement	608.279.000
	Total pour l'agriculture	613.766.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	RECONSTRUCTION	
800	Travaux de reconstruction et de remise en état des cimetières nationaux	Mémoire.

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	ÉQUIPEMENT.	
900	Construction. — Aménagement et équipement technique	Mémoire.
9009	Construction. — Aménagement et équipement technique	Mémoire.
9019	Acquisitions immobilières	Mémoire.
9029	Remise en état de la cité sanitaire de « Clairvivre » (partie domaniale)	1.833.000
	Total pour l'équipement	1.833.000
	Total pour les anciens combattants	1.833.000
	Education nationale.	
	RECONSTRUCTION	
	A. — *Reconstruction des établissements et bâtiments appartenant à l'Etat.*	
800	Etablissements du second degré. — Reconstitution du matériel détruit appartenant à l'Etat	Mémoire.
8009	Etablissements du second degré. — Reconstitution du matériel détruit appartenant à l'Etat	Mémoire.
801	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	Mémoire.
8019	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	2.833.000
802	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstitution du matériel détruit.	Mémoire.
8029	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstitution du matériel détruit.	2.917.000
803	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	2.076.000
8039	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	4.583.000
804	Inspection de l'éducation physique et des sports. — Reconstitution du matériel détruit.	Mémoire.
805	Travaux de reconstruction des établissements nationaux d'éducation physique et sportive.	Mémoire.
8059	Travaux de reconstruction des établissements nationaux d'éducation physique et sportive.	417.000
806	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	76.745.000
8069	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	45.833.000
807	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	2.181.000
8079	Bâtiments civils et palais nationaux. — Reconstruction	8.333.000
	Totaux pour le paragraphe A	145.918.000
	B. — *Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit.*	
808	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités, établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires	Mémoire.
8089	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel détruit des universités, établissements d'enseignement supérieur et cités universitaires	8.383.000
809	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	1.250.000
8099	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements du second degré n'appartenant pas à l'Etat	6.667.000
810	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	Mémoire.
8109	Participation aux dépenses de reconstitution du matériel scolaire et des bibliothèques d'enseignement du premier degré	Mémoire.
811	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	12.500.000
8119	Participation aux dépenses de reconstruction des établissements du premier degré	41.250.000
812	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	2.153.000
8129	Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution du matériel des établissements d'enseignement technique	2.916.000
813	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	430.000
8139	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	833.000
814	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique	Mémoire.
8149	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique	Mémoire.
815	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées	Mémoire.
8159	Participation à la reconstitution des fonds de livres des bibliothèques sinistrées	Mémoire.
816	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	76.362.000
	Total pour la reconstruction	222.280.000
	ÉQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés et financés par l'Etat.*	
900	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	Mémoire.
9009	Frais d'études et de contrôle des travaux d'équipement	83.000
901	Lycées et collèges. — Acquisitions	Mémoire.
9019	Lycées et collèges. — Acquisitions	625.000
902	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux	12.750.000
9029	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux	100.000.000
903	Ecoles nationales de perfectionnement. — Travaux	Mémoire.
904	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions	Mémoire.
9049	Ecoles nationales de l'enseignement technique. — Acquisitions	Mémoire.
905	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux	2.164.000
9059	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux	25.000.000
906	Centres d'apprentissage. — Acquisitions	1.200.000
9069	Centres d'apprentissage. — Acquisitions	6.050.000
907	Centres d'apprentissage. — Travaux	27.083.000
9079	Centres d'apprentissage. — Travaux	48.515.000
908	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	Mémoire.
9089	Ecoles nationales d'enseignement technique. — Equipement en matériel technique et machines-outils	35.000.000
909	Centres d'apprentissage. — Equipement en matériel technique	4.160.000
9099	Centres d'apprentissage. — Equipement en matériel technique	54.166.000
913	Construction et aménagement des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	4.171.000
9139	Construction et aménagement des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	12.500.000
915	Construction et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive	1.800.000
9159	Construction et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive	8.080.000
916	Centres de formation nautique. — Construction et aménagement	Mémoire.
923	Extension des archives nationales. — Acquisitions	Mémoire.
924	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des opérations en cours	Mémoire.
9249	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des opérations en cours	2.800.000
9261	Service des eaux de Versailles, Marly et Saint-Cloud	Mémoire.
927	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	2.370.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
9279	Etablissements d'enseignement supérieur. — Equipement	250.000
9271	Regroupement des services administratifs. — Constructions neuves. — Frais d'études	Mémoire.
928	Aménagement des administrations centrales des ministères	4.000.000
9289	Aménagement des administrations centrales des ministères	12.500.000
	Total pour le paragraphe A	365.300.000
	B. — *Travaux exécutés avec participation financière de l'Etat.*	
932	Centre national de la recherche scientifique. — Acquisitions	Mémoire.
933	Centre national de la recherche scientifique. — Travaux	3.040.000
9339	Centre national de la recherche scientifique. — Travaux	25.000.000
934	Centre national de la recherche scientifique. — Achat de matériel scientifique	1.300.000
9349	Centre national de la recherche scientifique. — Achat de matériel scientifique	6.666.000
935	Enseignement supérieur. — Acquisitions	Mémoire.
9359	Enseignement supérieur. — Acquisitions	Mémoire.
936	Enseignement supérieur. — Travaux	37.500.000
9369	Enseignement supérieur — Travaux	50.000.000
9361	Construction de la nouvelle faculté de médecine de Paris	66.666.000
937	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions	11.417
9379	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions	46.416
9371	Enseignement du second degré. — Participation aux dépenses résultant de l'installation d'établissements d'enseignement dans des casernes n'appartenant pas à l'Etat	Mémoire.
938	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions	37.500.000
9389	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions	355.460.000
939	Subventions pour la construction de cantines scolaires	Mémoire.
9399	Subventions pour la construction de cantines scolaires	3.083.000
940	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	8.333.000
9409	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	11.667.000
941	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	Mémoire.
9449	Equipement en matériel technique des établissements communaux d'enseignement technique	2.500.000
942	Hygiène scolaire et universitaire. — Acquisitions	Mémoire.
943	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux	7.500.000
9439	Hygiène scolaire et universitaire. — Travaux	5.000.000
946	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme du 13 novembre 1940)	33.333.000
947	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 1946-1947)	20.833.000
9479	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 1946-1947)	25.000.000
948	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	Mémoire.
9489	Subventions aux universités et établissements d'enseignement pour travaux d'équipement sportif	5.000.000
9499	Enseignement du second degré. — Participation aux dépenses résultant de l'installation d'établissements d'enseignement dans les casernes n'appartenant pas à l'Etat	717.000
9509	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions pour payement d'annuités	Mémoire.
9519	Subventions pour l'aménagement des conservatoires de province	1.000.000
9529	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions en annuités	Mémoire.
9539	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions en annuités	Mémoire.
9549	Dépenses de première installation dans les établissements du second degré appartenant à l'Etat	16.000
9559	Bibliothèques universitaires. — Travaux et programmes	5.753.000
	Total pour le paragraphe B	770.700.000
	Total pour l'équipement	1.136.000.000
	Total pour l'éducation nationale	1.358.280.000
	Finances et affaires économiques.	
	I. — FINANCES	
	RECONSTRUCTION	
800	Services financiers. — Reconstruction	41.000
8009	Services financiers. — Reconstruction	3.750.000
801	Services financiers. — Reconstitution du matériel détruit	Mémoire.
802	Couverture des dépenses de reconstruction du budget annexe des P. T. T.	108.333.000
	Total pour la reconstruction	112.124.000
	EQUIPEMENT	
900	Achat, construction ou aménagement d'immeubles pour les services financiers	10.700.000
9009	Achat, construction ou aménagement d'immeubles pour les services du Trésor	6.250.000
901	Services financiers. — Equipement technique.	8.333.000
9019	Services financiers. — Equipement technique.	6.250.000
9029	Participation de l'Etat aux augmentations du capital des sociétés nationales d'économie mixte ou privée	Mémoire.
903	Participation au financement de la 2e section du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	735.500.000
905	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	767.033.000
	Total pour les finances	879.157.000
	II. — AFFAIRES ECONOMIQUES	
	EQUIPEMENT	
901	Investissements de l'Etat dans les départements d'outre-mer	122.300.000
902	Participation de l'Etat aux dépenses d'investissement pour le développement économique et social des départements d'outre-mer	19.300.000
	Total pour les affaires économiques	141.600.000
	France d'outre-mer.	
	I. — DÉPENSES CIVILES	
	EQUIPEMENT	
900	Subvention au fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer	1.680.000.000
901	Installations radioélectriques aux colonies	20.000.000
9019	Subvention au budget des établissements français de l'Inde pour dépenses exceptionnelles d'équipement	Mémoire.
903	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la France d'outre-mer	1.700.000.000
	Industrie et commerce.	
	RECONSTRUCTION	
800	Reconstruction du barrage de Kembs sur le Rhin	2.625.000
	Total pour la reconstruction	2.625.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	EQUIPEMENT	
901	Construction de lignes électriques d'interconnexion	1.100.000
9019	Construction de lignes électriques d'interconnexion	Mémoire.
905	Subvention au bureau de recherche des pétroles	291.571.000
907	Contrats de fourniture, d'équipement et d'entretien d'usines non résiliés en application de la loi du 20 juillet 1940	Mémoire.
908	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	292.671.000
	Total pour l'industrie et le commerce	295.296.000
	Intérieur.	
	RECONSTRUCTION	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat*	
800	Services de la sûreté nationale. — Bâtiments et travaux. — Réinstallations des services. Reconstruction	2.683.000
8009	Services de la sûreté nationale. — Bâtiments et travaux — Réinstallations des services. — Reconstruction	417.000
801	Réparation des dégradations anormales subies du fait de la guerre et de l'occupation par les chemins départementaux et communaux.	Mémoire.
8019	Réparation des dégradations anormales subies du fait de la guerre et de l'occupation par les chemins départementaux et communaux	22.917.000
	Total pour la reconstruction	26.017.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
902	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution de travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilôts insalubres. — Habitations	20.883.000
9029	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution de travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilôts insalubres. — Habitations	16.667.000
903	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux départements et aux communes pour travaux de remise en état de viabilité et travaux d'équipement urgent au réseau routier départemental, vicinal et rural	50.000.000
9039	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux départements et aux communes pour travaux de remise en état de viabilité et travaux d'équipement urgent au réseau routier départemental, vicinal et rural	41.667.000
904	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires, passages d'eau et défense contre les eaux)	3.333.000
9049	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires, passages d'eau et défense contre les eaux)	3.750.000
905	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial (assainissement. — Distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissements défectueux)	125.000.000
9059	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial (assainissement. — Distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissements défectueux)	100.000.000
9054	Réparation des dégâts causés dans le département de la Réunion par le cyclone des 26 et 27 janvier 1948	4.167.000
908	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	8.333.000
9089	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	25.000.000
9109	Subvention au budget du territoire du Fezzan pour l'exécution de travaux d'équipement	1.667.000
911	Travaux d'extension du réseau de télécommunications nord-africain	33.333.000
9129	Participation de l'Etat aux dépenses autorisées par les lois des 30 mai et 4 juin 1941 pour l'exécution d'un programme d'équipement et d'urbanisme dans la région parisienne et à Marseille	25.000.000
	Total pour le paragraphe A	458.750.000
	B. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
914	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	5.416.000
9149	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	13.584.000
916	Services de la sûreté nationale. — Acquisitions d'immeubles	2.666.000
9169	Services de la sûreté nationale. — Acquisitions d'immeubles	6.000.000
917	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	27.666.000
	Total pour l'équipement	486.416.000
	Total pour l'intérieur	512.433.000
	Justice.	
	RECONSTRUCTION	
	Travaux exécutés par l'Etat.	
800	Reconstruction d'établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée	2.500.000
8009	Reconstruction d'établissements pénitentiaires et d'éducation surveillée	1.666.000
	Total pour la reconstruction	4.166.000
	EQUIPEMENT	
	Travaux exécutés par l'Etat.	
901	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	4.167.000
9019	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	2.833.000
902	Acquisitions immobilières	583.000
903	Achat du matériel	667.000
904	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	8.250.000
	Total pour la justice	12.416.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Présidence du conseil.	
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
900	Journaux officiels. — Travaux d'équipement.	Mémoire.
901	Journaux officiels. — Achat de matériel.....	791.000
903	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. — Acquisition de terrain et d'immeubles	Mémoire.
904	Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisition de terrains et d'immeubles....	Mémoire.
906	Groupement des contrôles radioélectriques. — Travaux neufs	Mémoire.
907	Groupement des contrôles radioélectriques. — Achat de matériel technique.....	Mémoire.
	Total pour le paragraphe A.....	791.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
908	Participation de l'Etat aux dépenses du commissariat à l'énergie atomique.....	Mémoire.
9089	Participation de l'Etat aux dépenses du commissariat à l'énergie atomique.....	89.750.000
909	Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance.....	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B.....	89.750.000
	Total pour la présidence du conseil.....	90.541.000
	Reconstruction et urbanisme.	
	RECONSTRUCTION	
800	Projets d'aménagement et de reconstruction..	10.000.000
804	Etudes et travaux relatifs aux plans masses et aux immeubles types	875.000
806	Reconstruction des bâtiments et services publics. — Subventions pour les améliorations et les extensions.....	Mémoire.
807	Opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	53.750.000
8079	Opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	12.500.000
	Total pour la reconstruction.....	77.125.000
	EQUIPEMENT	
900	Regroupement des services administratifs....	78.959.000
9009	Regroupement des services administratifs....	Mémoire.
902	Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	Mémoire.
903	Subvention au centre scientifique et technique du bâtiment.....	Mémoire.
	Total pour l'équipement.....	78.959.000
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	156.084.000
	Santé publique.	
	RECONSTRUCTION	
800	Reconstruction des établissements hospitaliers nationaux	6.583.000
8000	Reconstruction des établissements hospitaliers nationaux	833.000
801	Reconstruction et équipement des centres de contrôle sanitaire aux frontières.....	1.000.000
8019	Reconstruction et équipement des centres de contrôle sanitaire aux frontières.....	1.167.000
	Total pour la reconstruction.....	9.583.000
	EQUIPEMENT	
900	Œuvres et établissements de bienfaisance. — Hôpitaux et hospices. — Dépenses d'équipement	14.167.000
9009	Œuvres et établissements de bienfaisance. — Hôpitaux et hospices. — Dépenses d'équipement	40.000.000
901	Subventions aux organismes d'hygiène sociale .— Dépenses d'équipement.....	5.833.000
9019	Subventions aux organismes d'hygiène sociale. — Dépenses d'équipement.....	8.333.000
902	Protection de l'enfance. — Dépenses d'équipement	67.000
9029	Protection de l'enfance. — Dépenses d'équipement	3.333.000
9049	Remise en état de l'établissement thermal de Bourbon-l'Archambault	417.000
	Total pour l'équipement.....	42.450.000
	Total pour la santé publique et population.	51.733.000
	Travail et sécurité sociale.	
	RECONSTRUCTION	
	Travaux exécutés par l'Etat.	
801	Reconstruction des matériels détruits.....	5.000
	Total pour la reconstruction.....	5.000
	EQUIPEMENT	
	Travaux exécutés par l'Etat.	
900	Achèvement de l'immeuble Fontenoy.....	9.083.000
904	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail.....	Mémoire.
9049	Achat de terrains ou d'immeubles destinés aux maisons du travail.....	1.000.000
902	Equipement des centres de formation professionnelle	Mémoire.
9029	Equipement des centres de formation professionnelle	750.000
	Total pour l'équipement.....	10.833.000
	Total pour le travail et la sécurité sociale.	10.838.000
	Travaux publics, transports et tourisme.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME	
	RECONSTRUCTION	
801	Routes nationales. — Travaux dans les localités sinistrées	4.410.000
802	Reconstruction des ouvrages d'art.....	433.333.000
803	Routes nationales. — Améliorations apportées aux ponts détruits lors de leur reconstruction	140.667.000
804	Voies de navigation intérieure. — Travaux de déblaiement et de remise en état.....	125.000.000
805	Ports maritimes. — Travaux de déblaiement et de remise en état.....	750.000.000
806	Phares, balises et signaux divers. — Reconstruction et reconstitution du matériel.....	141.667.000
8062	Phares, balises et signaux divers. — Reconstruction et reconstitution du matériel dans les territoires d'outre-mer	10.833.000
	Total pour la reconstruction.....	1.605.910.000
	EQUIPEMENT	
	A. — *Travaux exécutés par l'Etat.*	
900	Achat, construction, aménagement et grosses réparations des immeubles destinés aux services des travaux publics et transports....	6.250.000
901	Routes nationales. — Equipement.....	97.917.000
902	Suppression des passages à niveau.....	10.833.000
903	Ponts des routes nationales.....	5.833.000
9039	Ponts des routes nationales. — Constructions et grosses réparations.....	4.459.000
904	Voies de navigation intérieure. — Equipement.	58.333.000

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	MONTANT des crédits.
		francs.
905	Extension du port de Strasbourg	2.167.000
906	Travaux de défense contre les eaux	167.000
9069	Travaux de défense contre les eaux	2.500.000
907	Aménagement et assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (Grésivaudan et Oisans)	333.000
9079	Aménagement et assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (Grésivaudan et Oisans)	12.500.000
908	Réparation des dégâts causés par les inondations d'octobre 1940 et d'avril 1942 dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	14.583.000
909	Ports maritimes. — Equipement	141.660.000
910	Ports de pêche. — Equipement	16.667.000
913	Institut géographique national. — Equipement.	383.000
9139	Institut géographique national. — Equipement.	4.791.000
914	Phares, balises et signaux divers. — Amélioration, extension et restauration des établissements de signalisation maritime des territoires d'outre-mer	33.333.000
9142	Phares, balises et signaux divers. — Equipement dans la métropole	15.991.000
	Total pour le paragraphe A	427.800.000
	B. — *Travaux exécutés avec la participation financière de l'Etat.*	
918	Subventions allouées par l'Etat pour l'exécution des travaux d'intérêt local visés par la loi du 11 octobre 1940	125.000
9182	Participation aux travaux d'urbanisme dans les villes sinistrées	10.833.000
9189	Participation aux opérations d'urbanisme dans les villes sinistrées	4.166.000
919	Subventions pour travaux de défense contre les eaux	2.500.000
9199	Subventions pour travaux de défense contre les eaux	833.000
920	Subventions pour travaux de défense contre la mer	Mémoire.
9209	Subventions pour travaux de défense contre la mer	833.000
921	Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour le paragraphe B	19.290.000
	Total pour l'équipement	447.090.000
	Total pour les travaux publics, transports et tourisme	2.053.000.000
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	EQUIPEMENT	
9149	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour la couverture des dépenses d'études et de prototypes	Mémoire.
915	Matériel aéronautique	191.941.000
9159	Matériel aéronautique	12.500.000
9152	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour la couverture des dépenses d'études et de prototypes	447.916.000
9153	Expérimentation et essais d'utilisation de matériel aéronautique	8.500.000
916	Equipement technique de l'aéronautique. (Fournitures, main-d'œuvre et surveillance.)	120.000.000
9169	Equipement technique de l'aéronautique. (Fournitures, main-d'œuvre et surveillance.)	61.843.000
917	Travaux et installations de l'aéronautique. (Travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance.)	40.000.000
9179	Travaux et installations de l'aéronautique. (Travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance.)	108.000.000
918	Travaux et installations effectués pour le compte d'autres départements ministériels. Travaux, fournitures, main-d'œuvre et surveillance.)	Mémoire.
919	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'aviation civile et commerciale	990.700.000
	III. — MARINE MARCHANDE	
	RECONSTRUCTION	
801	Application de l'article 26 du cahier des charges annexé à la convention du 29 décembre 1920 conclue entre l'Etat et la compagnie des Messageries maritimes	Mémoire.
802	Participation de l'Etat aux dépenses de reconstitution du matériel des sociétés de sauvetage	Mémoire.
8029	Participation de l'Etat aux dépenses de reconstitution du matériel des sociétés de sauvetage	13.333.000
803	Flottille garde-pêche et bateaux-pilotes. — Constructions et grosses réparations	3.341.000
8039	Flottille garde-pêche et bateaux-pilotes. — Constructions et grosses réparations	1.417.000
804	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	250.000
8049	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	2.500.000
	Total pour la reconstruction	20.841.000
	EQUIPEMENT	
900	Achat, construction, aménagements et grosses réparations d'immeubles destinés aux services de la marine marchande	Mémoire.
9009	Construction et aménagements d'immeubles pour les services de la marine marchande	2.750.000
	Total pour l'équipement	2.750.000
	Total pour la marine marchande	23.591.000
	RECAPITULATION	
	Affaires étrangères:	
	I. — Services des affaires étrangères	4.566.000
	III. — Haut commissariat de la République française en Sarre	4.166.000
	Agriculture	613.766.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	1.833.000
	Education nationale	1.358.280.000
	Finances et affaires économiques:	
	I. — Finances	879.157.000
	II. — Affaires économiques	141.600.000
	France d'outre-mer: I. Dépenses civiles	1.700.000.000
	Industrie et commerce	295.296.000
	Intérieur	512.433.000
	Justice	12.416.000
	Présidence du conseil	90.511.000
	Reconstruction et urbanisme	156.081.000
	Santé publique	51.733.000
	Travail et sécurité sociale	10.838.000
	Travaux publics, transports et tourisme:	
	I. — Travaux publics et transports	2.053.000.000
	II. — Aviation civile et commerciale	990.700.000
	III. — Marine marchande	23.591.000
	Total pour l'état B	8.900.000.000

Etat C. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour le mois de janvier 1950.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Défense nationale.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1001	Traitements du secrétaire d'Etat et indemnités des membres du cabinet (air)	380.000
1002	Traitements du ministre, du secrétaire d'Etat et indemnités des membres de leur cabinet (guerre)	760.000
1003	Traitements du secrétaire d'Etat et indemnités des membres du cabinet (marine)	387.000
1011	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale (air)	28.303.000
1012	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale (guerre)	37.600.000
1013	Soldes et indemnités des personnels militaires en service à l'administration centrale (marine)	21.756.000
1021	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale (air)	18.173.000
1022	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale (guerre)	43.000.000
1023	Traitements des personnels civils en service à l'administration centrale (marine)	19.932.000
1030	Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires	869.000.000
1040	Gendarmerie. — Traitements et indemnités du personnel civil	6.600.000
1051	Soldes, traitements et indemnités du corps de contrôle (air)	1.657.000
1052	Soldes, traitements et indemnités du corps de contrôle (guerre)	4.400.000
1053	Soldes, traitements et indemnités du corps de contrôle (marine)	3.701.000
1060	Service cinématographique des armées. — Soldes et indemnités des personnels militaires	1.914.000
1070	Service cinématographique des armées. — Traitements et indemnités des personnels civils	423.000
1080	Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la justice militaire	16.960.000
1090	Soldes, traitements et indemnités des personnels civils et militaires de la sécurité militaire	15.629.000
1100	Personnels civils et militaires des services sociaux	26.051.000
1110	Soldes et indemnités des personnels officiers du service de santé	134.880.000
1120	Traitements et indemnités des personnels titulaires, contractuels et auxiliaires du service de santé	55.000.000
1130	Salaires des ouvriers du service de santé	406.000.000
	Total pour la 4e partie	1.412.506.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Presse. — Information	2.685.000
3010	Missions temporaires à l'étranger	1.667.000
3020	Dépenses exceptionnelles de représentation	917.000
3030	Frais de déplacement des personnels civils et militaires en service à l'administration centrale	1.696.000
3040	Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien	22.636.000
3050	Frais d'entretien et de fonctionnement des voitures automobiles	3.000.000
3060	Gendarmerie. — Alimentation	4.600.000
3070	Gendarmerie. — Habillement, couchage, ameublement, chauffage, éclairage	57.300.000
3072	Gendarmerie. — Programme d'habillement	1.500.000
3080	Gendarmerie. — Frais de déplacement	20.800.000
3090	Gendarmerie. — Dépenses de fonctionnement et de matériel	65.900.000
3100	Gendarmerie. — Entretien des immeubles	42.900.000
3111	Frais de déplacement des corps de contrôle (air)	267.000
3112	Frais de déplacement des corps de contrôle (guerre)	500.000
3113	Frais de déplacement des corps de contrôle (marine)	292.000
3120	Service cinématographique des armées. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires	71.000
3130	Service cinématographique des armées. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien des immeubles	2.398.000
3140	Justice militaire et prisons maritimes. — Frais de déplacement. — Transports. — Dépenses de fonctionnement et de matériel. — Entretien des immeubles	6.800.000
3150	Frais de déplacement. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	5.838.000
3160	Services sociaux. — Frais de déplacement des personnels civils et militaires	1.175.000
3170	Services sociaux. — Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles	3.275.000
3180	Frais de déplacement des personnels civils et militaires du service de santé	5.300.000
3190	Dépenses de fonctionnement, de matériel et d'entretien des immeubles du service de santé	281.972.000
3200	Instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Service de santé	4.800.000
3210	Etudes et expérimentations techniques. — Service de santé	1.160.000
3220	Sports et compétitions	1.500.000
3230	Recherches scientifiques. — Frais de fonctionnement	3.234.000
	Total pour la 5e partie	544.123.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Services sociaux. — Secours et allocations diverses	26.570.000
4010	Prestations en espèces de l'Etat au titre de la sécurité sociale	22.766.000
4020	Prestations familiales des personnels civils et militaires	167.963.000
4030	Secours aux personnels retraités	940.000
4040	Allocations viagères aux auxiliaires et allocations aux personnels civils dégagés des cadres n'ayant pas droit à pension	554.000
4051	Allocations de logement (air)	104.000
4052	Allocations de logement (guerre)	1.260.000
4053	Allocations de logement (marine)	111.000
4061	Primes d'aménagement et de déménagement (air)	21.000
4062	Primes d'aménagement et de déménagement (guerre)	250.000
4063	Primes d'aménagement et de déménagement (marine)	22.000
4070	Gendarmerie. — Allocations de logement	8.000
4080	Gendarmerie. — Primes d'aménagement et de déménagement	2.000
	Total pour la 6e partie	220.571.000
	7e partie. — Subventions.	
5000	Subvention au budget annexe du service des poudres pour l'entretien des installations non utilisées à l'exploitation	20.000.000
5010	Subvention au budget annexe des essences pour l'entretien de stocks de réserve de l'armée de l'air	5.454.000
	Total pour la 7e partie	25.454.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6000	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6011	Accidents du travail. — Réparations civiles (air)	7.500.000
6012	Accidents du travail. — Réparations civiles (guerre)	39.790.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
6013	Accidents du travail. — Réparations civiles (marine)	4.795.000
6021	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (air)	»
6022	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (guerre)	»
6023	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (marine)	»
6031	Dépenses des exercices clos (air)	»
6032	Dépenses des exercices clos (guerre)	»
6033	Dépenses des exercices clos (marine)	»
	Total pour la 6e partie	52.085.000
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	1.412.506.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	544.123.000
	6e partie. — Charges sociales	220.571.000
	7e partie. — Subventions	25.454.000
	8e partie. — Dépenses diverses	52.085.000
	Total pour le titre Ier	2.254.739.000
	TITRE Ier *bis*. — DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
7001	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (air)	10.990.000
7002	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (guerre)	87.500.000
7003	Soldes et indemnités des militaires dégagés des cadres (marine)	9.166.000
7012	Soldes, traitements et indemnités des personnels de liquidation	40.100.000
7020	Liquidation des marchés résiliés	Mémoire.
7024	Payements à l'industrie privée (guerre)	Mémoire.
7025	Poursuite pour compte français de commandes allemandes résiliées (guerre)	Mémoire.
7031	Dépenses diverses résultant des hostilités (air)	750.000
7032	Dépenses diverses résultant des hostilités (guerre)	49.200.000
7033	Dépenses diverses résultant des hostilités (marine)	8.167.000
7042	Militaires rapatriés d'Extrême-Orient, blessés ou malades en instance de démobilisation (guerre)	229.000.000
7052	Militaires autochtones rapatriables	»
7061	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (air)	3.750.000
7062	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (guerre)	7.500.000
7063	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers (marine)	4.250.000
7071	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (air)	Mémoire.
7072	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (guerre)	Mémoire.
7073	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance (marine)	Mémoire.
7081	Dépenses des exercices clos (air)	Mémoire.
7082	Dépenses des exercices clos (guerre)	Mémoire.
7083	Dépenses des exercices clos (marine)	Mémoire.
	Total pour le titre Ier *bis*	450.373.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Reconstruction.	
8000	Gendarmerie. — Reconstruction	7.500.000
8010	Service de santé. — Reconstruction	3.500.000
	Total pour la reconstruction	11.000.000
	Equipement.	
9000	Subvention au service des poudres pour études et recherches	37.542.000
9010	Subvention au service des poudres pour travaux de premier établissement	54.127.000
9020	Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	2.878.000
9030	Service cinématographique des armées. — Installations	Mémoire.
9040	Construction de logements militaires	92.138.000
9050	Gendarmerie. — Equipement	14.220.000
9060	Gendarmerie. — Matériel lourd	5.900.000
9070	Gendarmerie. — Acquisitions immobilières	550.000
9080	Contrats de fournitures d'équipement et d'entretien d'usines, non résiliés en exécution de la loi du 20 juillet 1940	Mémoire.
9090	Service de santé. — Equipement. — Travaux et installations	21.940.000
9100	Service de santé. — Acquisitions immobilières	2.500.000
9110	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
9120	Recherches scientifiques. — Equipement	13.809.000
	Total pour l'équipement	245.604.000
	Total pour le titre II	256.604.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	2.254.739.000
	Titre Ier *bis*. — Dépenses résultant des hostilités	450.373.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	256.604.000
	Total pour la section commune	2.961.716.000
	SECTION « AIR »	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1005	Solde des officiers des armes	252.647.000
1015	Solde des officiers des services	22.348.000
1025	Solde des sous-officiers et hommes de troupe	975.000.000
1035	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme, congé	17.092.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Services et formations de l'armée de l'air	25.375.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Direction du commissariat de l'armée de l'air	7.708.000
1065	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel	13.900.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Services et formations de l'armée de l'air	45.708.000
1085	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Direction du commissariat de l'armée de l'air	7.375.000
1095	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel	39.190.000
1105	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	119.000
	Total pour la 4e partie	1.406.762.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	194.956.000
3015	Chauffage et éclairage	38.417.000
3025	Habillement et campement	223.385.000
3035	Couchage et ameublement	27.170.000
3045	Frais de déplacement	84.333.000
3055	Frais de transport de personnel	11.485.000
3065	Frais de transport de matériel	49.042.000
3075	Logement, cantonnement, loyers	16.417.000
3085	Instruction, écoles, recrutement	8.438.000
3095	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	2.201.000
3105	Convocation des réserves. — Entretien	2.170.000
3115	Préparation militaire	1.250.000
3125	Entretien et réparation des matériels aéronautiques assuré par le service du matériel	63.754.000
3135	Réparations du matériel aérien et fournitures de rechanges assurées par la direction technique et industrielle (ancien programme)	143.333.000
3145	Réparations du matériel aérien assurées par la direction technique et industrielle (nouveau programme)	263.333.000
3155	Entretien du matériel des télécommunications	19.250.000
3165	Entretien des matériels roulants et des matériels divers	67.500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
3175	Entretien de l'armement et des munitions....	5.667.000
3185	Fonctionnement des formations, unités et établissements de l'armée de l'air.....	43.000.000
3195	Carburants	300.750.000
3205	Entretien des immeubles et du domaine militaire	61.333.000
	Total pour la 5e partie.....	1.627.184.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales des personnels civils et militaires	179.667.000
4015	Allocations de logement.....	2.083.000
4025	Primes d'aménagement et de déménagement.	417.000
	Total pour la 6e partie.....	182.167.000
	7e partie. — Subventions.	
5005	Constructions aéronautiques. — Subventions..	5.135.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6005	Dépenses militaires diverses.....	Mémoire.
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	1.406.762.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.....	1.627.184.000
	6e partie. — Charges sociales.....	182.167.000
	7e partie. — Subventions	5.135.000
	8e partie. — Dépenses diverses.....	Mémoire.
	Total pour le titre Ier.....	3.221.248.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Reconstruction.	
800	Bases. — Reconstruction.....	32.708.000
802	Service du matériel. — Reconstruction.....	2.917.000
	Total pour la reconstruction.....	35.625.000
	Equipement.	
900	Bases. — Travaux et installations.....	109.125.000
902	Commissariat. — Travaux et installations....	417.000
904	Service du matériel. — Travaux et installations	6.542.000
905	Service du matériel. — Achats de surplus....	8.333.000
906	Armement de l'armée de l'air.....	6.500.000
907	Munitions de l'armée de l'air.....	71.046.000
908	Matériel roulant de l'armée de l'air.....	23.333.000
909	Matériel. — Equipement des bases.....	39.495.000
910	Télécommunications. — Fabrications.....	190.500.000
911	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour travaux de premier établissement	265.000.000
9112	Réorganisation de l'industrie aéronautique....	26.750.000
912	Matériel de série de l'armée de l'air.....	1.400.000.000
923	Etudes et prototypes.....	835.000.000
9232	Recherches réalisées par l'office national d'études et de recherches aéronautiques...	66.667.000
940	Bases. — Acquisitions immobilières.....	5.833.000
941	Commissariat. — Acquisitions immobilières..	Mémoire.
942	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	5.583.000
	Total pour l'équipement.....	3.060.124.000
	Total pour le titre II.....	3.095.749.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement.....	3.221.248.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement.....	3.095.749.000
	Total pour la section « Air ».....	6.316.997.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	SECTION « GUERRE »	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1005	Solde des officiers des armes.....	580.555.000
1015	Solde des officiers des services.....	187.035.000
1025	Solde des sous-officiers et hommes de troupe.	1.679.760.000
1035	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme, congés.....	41.380.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service de l'intendance	259.930.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du matériel	70.920.000
1065	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service du génie	62.265.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires. — Service des transmissions	54.880.000
1085	Personnels civils extérieurs. — Titulaires, contractuels, auxiliaires, ouvriers. — Recrutement	55.205.000
1095	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service de l'intendance.....	201.310.000
1105	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du matériel.....	308.225.000
1115	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service du génie.....	35.830.000
1125	Personnels civils extérieurs. — Ouvriers. — Service des transmissions.....	17.860.000
1135	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée.....	2.960.000
	Total pour la 4e partie.....	3.558.115.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	970.420.000
3015	Chauffage et éclairage.....	82.335.000
3025	Habillement et campement. — Programmes..	868.740.000
3035	Habillement et campement. — Entretien....	262.785.000
3045	Couchage et ameublement.....	38.550.000
3055	Indemnités de déplacement.....	110.810.000
3065	Transports	338.335.000
3075	Logement et cantonnement.....	25.000.000
3085	Instruction. — Ecoles. — Recrutement.....	75.760.000
3095	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	Mémoire.
3105	Convocation des réserves. — Entretien.....	Mémoire.
3115	Préparation militaire et perfectionnement des cadres de réserve.....	13.420.000
3125	Remonte	5.000.000
3135	Fourrages	33.120.000
3145	Matériel automobile, blindé et chenillé. — Entretien	307.420.000
3155	Matériel d'armement. — Entretien.....	41.670.000
3165	Munitions. — Entretien.....	10.170.000
3175	Frais généraux du service du matériel.....	28.750.000
3185	Services annexes gérés par la direction du matériel. — Fonctionnement.....	16.670.000
3195	Service de la mécanographie.....	7.500.000
3205	Matériel du génie. — Entretien.....	21.500.000
3215	Matériel du service des transmissions. — Entretien	35.140.000
3225	Télégraphe et téléphone.....	40.000.000
3235	Carburants	227.585.000
3245	Matériel automobile. — Fabrication et reconditionnement	190.085.000
3255	Achats commerciaux et reconditionnement des surplus.....	15.000.000
3265	Etudes et expérimentations techniques.....	3.250.000
3275	Service du génie. — Entretien des immeubles et du domaine militaire.....	182.900.000
3285	Chemins de fer et routes.....	7.500.000
	Total pour la 5e partie.....	3.959.415.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales des personnels civils et militaires (guerre).....	381.500.000
4015	Allocations de logement.....	6.960.000
4025	Primes d'aménagement et de déménagement.	1.390.000
	Total pour la 6e partie.....	389.850.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6005	Dons manuels	Mémoire.
6015	Dépenses des exercices périmés	Mémoire.
6025	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	»
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	3.558.115.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	3.959.415.000
	6e partie. — Charges sociales	389.850.000
	8e partie. — Dépenses diverses	»
	Total pour le titre Ier	7.907.380.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Reconstruction.	
800	Intendance. — Reconstruction	10.170.000
802	Service du matériel. — Reconstruction	6.420.000
803	Service du génie. — Reconstruction	16.660.000
804	Chemins de fer et routes. — Reconstruction	Mémoire.
805	Service des transmissions. — Reconstruction	1.710.000
807	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture des dépenses de reconstruction	Mémoire.
	Total pour la reconstruction	34.960.000
	Equipement.	
900	Service de l'intendance. — Equipement	10.550.000
902	Service du matériel. — Equipement	26.665.000
903	Service du génie. — Equipement	38.835.000
9032	Réinstallation des services militaires évincés	7.390.000
904	Chemins de fer et routes. — Equipement	2.000.000
905	Service des transmissions. — Equipement	32.085.000
907	Achat à la société nationale de vente des surplus	60.000.000
908	Construction et équipement de laboratoires et organes d'expérimentation	5.805.000
909	Intendance. — Acquisitions immobilières	3.880.000
9102	Service du matériel. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
911	Service du génie. — Acquisitions immobilières	2.500.000
912	Matériel lourd	832.570.000
9122	Etudes et prototypes. — Subvention au budget annexe des fabrications d'armement	185.000.000
9123	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour la couverture de dépenses de premier établissement de caractère militaire	140.000.000
	Total pour l'équipement	1.317.200.000
	Total pour le titre II	1.382.240.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	7.907.380.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	1.382.240.000
	Total pour la section « Guerre »	9.289.620.000
	SECTION « MARINE »	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1005	Solde des officiers des armes	190.330.000
1015	Solde des officiers des services	29.300.000
1025	Solde des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins	855.250.000
1035	Solde des militaires en disponibilité, non-activité, réforme ou congé	8.090.000
1045	Personnels civils extérieurs. — Personnels divers	13.550.000
1055	Personnels civils extérieurs. — Service du commissariat	7.950.000
1065	Personnels civils extérieurs. — Service des travaux maritimes	11.450.000
1075	Personnels civils extérieurs. — Service de la comptabilité des matières	11.950.000
1085	Personnel ouvrier. — Service du commissariat	69.000.000
1095	Personnel ouvrier. — Service des travaux maritimes	54.830.000
1105	Personnel ouvrier. — Bases aéronavales	3.900.000
1115	Personnel ouvrier. — Personnels divers	6.540.000
1125	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	420.000
	Total pour la 4e partie	1.262.560.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3005	Alimentation	324.000.000
3015	Habillement, campement, couchage et ameublement	130.000.000
3025	Frais de déplacement	54.080.000
3035	Logement, cantonnement, loyers	9.080.000
3045	Frais d'instruction, écoles. — Recrutement	5.250.000
3055	Convocation des réserves. — Soldes et indemnités	1.750.000
3065	Convocation des réserves. — Entretien	4.000.000
3075	Approvisionnements de la marine	120.170.000
3085	Dépenses de fonctionnement du service hydrographique	4.170.000
3095	Entretien des matériels automobiles	15.170.000
3105	Dépenses de service courant des arsenaux et des bases navales	16.830.000
3115	Entretien du matériel de série de l'aéronautique navale	132.330.000
3125	Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale	3.590.000
3135	Entretien des bâtiments de la flotte (y compris les dragueurs) et des matériels militaires	945.000.000
3145	Combustibles et carburants	240.000.000
3155	Achat de matériel automobile	2.920.000
3165	Achat de matériel roulant et spécialisé pour l'aéronautique navale	7.340.000
3175	Entretien des immeubles et du domaine militaire	25.500.000
	Total pour la 5e partie	2.041.170.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4005	Prestations familiales des personnels civils et militaires	193.740.000
4015	Allocations de logement	2.090.000
4025	Primes d'aménagement et de déménagement	410.000
	Total pour la 6e partie	196.240.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6005	Dépenses diverses, sports, foyers, insignes et participations	4.170.000
6015	Dépenses diverses à l'extérieur	4.170.000
6025	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6035	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	8.340.000
	RECAPITULATION DU TITRE Ier	
	4e partie. — Personnel	1.262.560.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	2.041.170.000
	6e partie. — Charges sociales	196.240.000
	8e partie. — Dépenses diverses	8.340.000
	Total pour le titre Ier	3.508.310.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
	Reconstruction.	
800	Commissariat de la marine. — Parcs à combustible	13.340.000
801	Commissariat de la marine. — Approvisionnements de la flotte	2.600.000
803	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour travaux de reconstruction des arsenaux	31.840.000
804	Travaux de renflouements	8.170.000
	Total pour la reconstruction	55.950.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Equipement.	
900	Commissariat de la marine. — Habillement, couchage, casernement	2.950.000
901	Commissariat de la marine. — Subsistances	7.720.000
902	Subvention au budget annexe des constructions et armes navales pour l'équipement militaire des arsenaux	1.500.000
903	Service technique des transmissions. — Equipement	20.000.000
904	Refontes et gros travaux pour la flotte	352.780.000
9042	Etudes techniques d'armement	137.500.000
9043	Matériel commun d'armement, radars et munitions	122.160.000
905	Travaux maritimes. — Travaux et installations	223.750.000
906	Aéronautique navale. — Equipement et reconstruction des bases	20.310.000
9062	Aéronautique navale. — Matériel de série	306.660.000
907	Commissariat de la marine. — Acquisitions immobilières	Mémoire.
909	Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières	830.000
9092	Aéronautique navale. — Acquisitions immobilières	4.580.000
910	Travaux maritimes. — Participation de l'Etat à des travaux d'utilité publique	Mémoire.
911	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	1.200.740.000
	Total pour le titre II	1.256.690.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	3.508.310.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	1.256.690.000
	Total pour la section « Marine »	4.765.000.000
	RECAPITULATION POUR LA DEFENSE NATIONALE	
	Section commune	2.961.716.000
	Section « Air »	6.316.927.000
	Section « Guerre »	9.289.620.000
	Section « Marine »	4.765.000.000
	Total pour la défense nationale	23.333.333.000
	France d'outre-mer.	
	II. — DEPENSES MILITAIRES	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
	4e partie. — Personnel.	
1500	Personnel militaire de l'administration centrale et des services annexes	10.666.000
1510	Personnel civil de l'administration centrale et des services annexes	4.750.000
1520	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel officier	718.500.000
1530	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel non officier	3.176.501.000
1540	Solde de non-activité, de congé et de réforme	2.500.000
1550	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel officier	9.333.000
1560	Gendarmerie. — Solde et indemnités. — Personnel non officier	164.583.000
1570	Solde des troupes supplétives en Indochine	Mémoire.
1580	Traitements et salaires du personnel civil permanent employé dans les états-majors, corps de troupe et services	179.548.000
	Total pour la 4e partie	4.266.381.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3500	Instruction des cadres et de la troupe	12.015.000
3510	Transports du personnel militaire et déplacements	474.250.000
3520	Alimentation de la troupe	1.359.950.000
3530	Habillement, campement, couchage et ameublement	747.294.000
3540	Remonte et fourrages	41.155.000
3550	Entretien du personnel de la gendarmerie	26.420.000
3560	Fonctionnement du service de santé	153.220.000
3570	Fonctionnement du service de l'artillerie	738.750.000
3580	Fonctionnement du service des transmissions	86.883.000
3590	Fonctionnement du service automobile	525.966.000
3600	Fonctionnement du service des constructions. — Loyers. — Travaux du génie de campagne	224.550.000
3610	Entretien du matériel et des bâtiments de la gendarmerie	25.735.000
3620	Entretien des troupes supplétives en Indochine	Mémoire.
	Total pour la 5e partie	4.416.188.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4500	Service social de l'armée dans les territoires d'outre-mer	9.936.000
4510	Allocation de logement	24.000
4520	Primes d'aménagement et de déménagement	5.000
	Total pour la 6e partie	9.965.000
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6500	Entretien en France du personnel de relève du service de santé pour les besoins des services locaux d'outre-mer	8.634.000
6510	Education physique et sports	3.000.000
6520	Services divers	1.666.000
6530	Franchise aérienne postale	8.333.000
6540	Frais de justice et de réparations civiles	10.834.000
6550	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6560	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour la 8e partie	32.467.000
	RECAPITULATION	
	4e partie. — Personnel	4.266.381.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	4.416.188.000
	6e partie. — Charges sociales	9.965.000
	8e partie. — Dépenses diverses	32.467.000
	Total pour le titre Ier	8.725.001.000
	TITRE II. — DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
950	Travaux et installations domaniales	82.500.000
951	Pistes et ports	2.500.000
952	Equipement industriel des directions d'artillerie. — Transmissions	5.166.000
953	Motorisation et mécanisation des unités	33.334.000
956	Gendarmerie outre-mer. — Constructions	18.166.000
	Total pour le titre II	141.666.000
	RECAPITULATION	
	Titre Ier. — Dépenses de fonctionnement	8.725.001.000
	Titre II. — Dépenses d'investissement	141.666.000
	Total pour la France d'outre-mer	8.866.667.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Défense nationale	23.333.333.000
	France d'outre-mer	8.866.667.000
	Total pour l'état C	32.200.000.000

Etat D. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits applicables aux dépenses de fonctionnement des budgets annexes (services civils) pour le mois de janvier 1950.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
	Dette publique.	
6010	Intérêts à servir aux déposants	417.625.000
	Personnel.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	2.921.000
1010	Services extérieurs. — Exécution. — Traitements et salaires	25.543.000
1020	Personnel des cadres complémentaires. — Traitements	465.000
1030	Administration centrale. — Rémunération d'auxiliaires temporaires	19.000
1040	Services extérieurs. — Rémunération d'auxiliaires temporaires	5.868.000
1050	Supplément familial de traitement et de salaire	101.000
1060	Indemnités de résidence	5.912.000
1070	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	»
1080	Administration centrale. Indemnités diverses.	203.000
1090	Services extérieurs. — Indemnités diverses	4.137.000
1100	Primes de rendement aux fonctionnaires de la caisse nationale d'épargne	196.000
1110	Allocations aux agents en congé de longue durée	227.000
1120	Application de la réglementation relative aux fonctionnaires suspendus de leurs fonctions.	»
1130	Couverture de diverses mesures en faveur du personnel	»
1140	Contributions à la constitution de pension de retraites du personnel	3.638.000
1150	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	2.267.000
	Total pour le personnel	51.530.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Administration centrale. — Locaux, mobilier, fournitures	50.000
3010	Travaux d'impression	3.333.000
3020	Remboursements à l'imprimerie des Journaux officiels	»
3030	Services extérieurs. — Locaux, mobilier, fournitures	2.083.000
3040	Loyers	58.000
3050	Contributions et remises	46.561.000
3060	Indemnités de missions, de déplacements et de voyages, frais de passage	»
3070	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	167.000
	Total pour le matériel	52.252.000
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	716.000
4010	Allocations de logement	»
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	»
4030	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles	»
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	»
	Total pour les charges sociales	716.000
	Dépenses diverses.	
6000	Dépenses diverses et accidentelles	5.000
6010	Secours	5.000
6020	Versement au fonds national de solidarité et d'action mutualiste de fonds provenant de la prescription trentenaire	375.000
6030	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6050	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
6060	Versement à la dotation de la caisse nationale d'épargne	6.090.000
6070	Financement des travaux d'équipement	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	6.475.000
	Versement au budget général.	
6080	Versement au budget général de l'excédent des recettes sur les dépenses	13.459.000
	Total pour la caisse nationale d'épargne.	512.057.000
	Imprimerie nationale.	
	Personnel.	
1000	Traitements du personnel commissionné	5.614.000
1010	Indemnités et allocations diverses	473.000
1020	Indemnité de résidence	1.398.000
1030	Supplément familial de traitement	73.000
1040	Salaires des ouvriers, ouvrières, garçons d'ateliers et apprentis	45.381.000
	Total pour le personnel	52.939.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	955.000
3010	Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations	583.000
3020	Location de locaux industriels	125.000
3030	Entretien, réparations, amortissement industriel du matériel d'exploitation	6.550.000
3040	Chauffage, éclairage et force motrice	2.292.000
3050	Approvisionnements pour le service des ateliers et dépenses remboursables	91.667.000
	Total pour le matériel	102.172.000
	Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	3.067.000
4010	Allocations de logement	»
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	»
4030	Indemnités en cas de maladie, maternité et accidents du travail	2.093.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour les charges sociales	5.160.000
	Subventions.	
5000	Contributions aux caisses de retraites	2.860.000
	Dépenses diverses.	
6000	Secours	33.000
6010	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6020	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	33.000
6030	Excédent des recettes sur les dépenses à verser au Trésor	7.820.000
	Total pour l'Imprimerie nationale	170.984.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Légion d'honneur.	
	Dette.	
0700	Traitements des membres de l'ordre et des médaillés militaires	26.792.000
	Personnel.	
1000	Grande chancellerie. — Traitements	1.067.000
1010	Grande chancellerie. — Cadres complémentaires	206.000
1020	Grande chancellerie. — Salaires	343.000
1030	Grande chancellerie. — Indemnités diverses.	66.000
1040	Maisons d'éducation. — Traitements	3.769.000
1050	Maisons d'éducation. — Cadres complémentaires	239.000
1060	Maisons d'éducation. — Salaires	1.442.000
1070	Maisons d'éducation. — Allocations aux professeurs externes. — Indemnités diverses	311.000
1080	Indemnités de résidence	1.565.000
1090	Supplément familial de traitement	9.000
	Total pour le personnel	9.017.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Grande chancellerie. — Matériel	482.000
3010	Fournitures faites par diverses administrations et services	1.333.000
3020	Frais relatifs au domaine d'Ecouen	2.000
3030	Maisons d'éducation. — Matériel	4.283.000
3040	Entretien des bâtiments de la Légion d'honneur	4.583.000
3050	Maisons d'éducation. — Reconstruction des immeubles détruits par faits de guerre	3.750.000
3060	Maisons d'éducation. — Travaux d'équipement	»
	Total pour le matériel	14.433.000
	Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	139.000
4010	Allocations de logement	»
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	»
4030	Allocations viagères aux auxiliaires	»
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	»
	Total pour les charges sociales	139.000
	Dépenses diverses.	
6000	Maisons d'éducation. — Produits à consommer en nature	184.000
6010	Secours	238.000
6020	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	2.000
6030	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6040	Dépenses de la Légion d'honneur effectuées sur fonds de concours	Mémoire.
6050	Emploi des rentes avec affectation spéciale (legs et donations)	9.000
	Total pour les dépenses diverses	433.000
	Total pour la Légion d'honneur	50.814.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Ordre de la Libération.	
	Personnel.	
1000	Traitements du chancelier et du personnel titulaire	89.000
1010	Salaires du personnel auxiliaire	15.000
1020	Indemnités diverses	16.000
1030	Indemnités de résidence	26.000
1040	Supplément familial de traitement	2.000
	Total pour le personnel	148.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Matériel	116.000
	Charges sociales.	
4000	Allocations familiales	18.000
4010	Allocations de logement	Mémoire.
4020	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour les charges sociales	18.000
	Dépenses diverses.	
6000	Secours aux compagnons de la Libération et aux médaillés de la résistance et œuvres sociales	167.000
6010	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	167.000
	Total pour l'ordre de la Libération	449.000
	Monnaies et médailles.	
	Personnel.	
1000	Personnel commissionné	2.715.000
1010	Indemnité au personnel commissionné	611.000
1020	Indemnité de résidence	4.230.000
1030	Supplément familial de traitement	195.000
1040	Salaires	26.296.000
	Total pour le personnel	34.047.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Remboursement de frais	108.000
3010	Entretien des bureaux et du matériel	596.000
3020	Impressions à commander à l'Imprimerie nationale	291.000
3030	Affranchissements, taxes, abonnements et communications téléphoniques et entretien du matériel téléphonique	108.000
3040	Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation	12.050.000
3050	Matériel automobile	467.000
3060	Matériel neuf et installations nouvelles	2.583.000
3070	Fabrication des monnaies	91.500.000
3080	Fabrication des médailles	8.560.000
3090	Fabrications annexes (estampilles pour briquets, poinçons, etc.)	13.000
3100	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	»
	Total pour le matériel	116.276.000
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	2.184.000
4010	Allocations de logement	»
4020	Primes d'aménagement et de déménagement.	»
4030	Assistance aux ouvriers atteints de maladie ou victimes d'accidents du travail	763.000
4040	Prestations en espèce assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	Mémoire.
	Total pour les charges sociales	2.947.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
6000	Secours	17.000
6010	Gratifications aux ouvriers ayant apporté des perfectionnements techniques à l'outillage	8.000
6020	Retrait des monnaies françaises démonétisées	12.500.000
6030	Application au fonds d'entretien de la circulation monétaire	Mémoire.
6040	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6050	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6060	Revalorisation du fonds de roulement	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	12.525.000
6070	Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses	509.380.000
	Total pour les monnaies et médailles	575.175.000
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	Dette publique.	
0010	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor	11.737.000
	Dette viagère.	
0700	Pensions et compléments de pensions	27.329.000
	Personnel.	
1000	Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale	35.527.000
1010	Administration centrale. — Rémunération du personnel auxiliaire et contractuel	365.000
1020	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Personnel titulaire	5.382.000
1030	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Personnel des cadres complémentaires	39.000
1040	Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Rémunération du personnel contractuel et du personnel auxiliaire	14.446.000
1050	Service des directions. — Personnel titulaire	159.921.000
1060	Service intérieur des bureaux. — Personnel titulaire	1.897.419.000
1070	Service de la distribution. — Personnel titulaire	476.498.000
1080	Service des lignes, des installations électriques et des transports. — Personnel titulaire	321.024.000
1090	Service des locaux d'exploitation. — Personnel titulaire	11.879.000
1100	Inspection générale. — Personnel titulaire	2.012.000
1110	Services d'enseignement. — Personnel titulaire	19.725.000
1120	Services spéciaux. — Personnel titulaire	38.923.000
1130	Services d'acheminement des correspondances. — Personnel titulaire	140.175.000
1140	Services techniques spécialisés. — Personnel titulaire	65.411.000
1150	Services extérieurs. — Personnel des cadres complémentaires	91.245.000
1160	Services extérieurs. — Rémunération du personnel contractuel et auxiliaire	587.316.000
1170	Frais de remplacement	305.866.000
1180	Allocations aux agents en congé de longue durée	25.246.000
1190	Allocations à certains agents mis en disponibilité d'office pour maladie	2.469.000
1200	Allocations dues aux agents de l'Etat victimes d'un accident survenu au cours d'un déplacement nécessité par l'accomplissement d'une mission	Mémoire.
1210	Supplément familial de traitement	37.400.000
1220	Indemnités de résidence	624.523.000
1230	Indemnités spéciales	62.370.000
1240	Indemnités éventuelles	141.254.000
1250	Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	5.752.000
1260	Primes de rendement des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones	26.217.000
1270	Rémunération des gérants de bureaux secondaires des correspondants postaux et de divers	65.993.000
1280	Rajustement de la rémunération des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones	Mémoire.
1290	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	»
1300	Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel	856.159.000
1310	Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	246.900.000
1320	Application de la réglementation spéciale à certains fonctionnaires suspendus de leurs fonctions ou réintégrés	250.000
	Total pour le personnel	6.271.706.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	29.583.000
3010	Indemnités de missions, de déplacements et de voyages. — Frais de passage	256.187.000
3020	Administration centrale. — Locaux. — Mobilier. — Fournitures	5.611.000
3030	Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures	325.188.000
3040	Travaux d'impression	88.110.000
3050	Remboursement à l'imprimerie des Journaux officiels	123.000
3060	Loyers	16.896.000
3070	Matériel postal	66.889.000
3080	Matériel électrique	121.656.000
3090	Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	21.833.000
3100	Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant	127.098.000
3110	Transport des correspondances, du matériel et du personnel	669.525.000
3120	Achat de matériel automobile	20.471.000
3130	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	68.051.000
3140	Aide aux forces alliées	Mémoire.
3150	Services extérieurs. — Entretien et aménagement des locaux	71.617.000
3160	Travaux et cessions à titre remboursable	Mémoire.
	Total pour le matériel	1.908.838.000
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	434.723.000
4010	Allocations de logement	4.120.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	824.000
4030	Œuvres sociales	16.548.000
4040	Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de la sécurité sociale	9.500.000
4050	Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi provisoirement applicable du 18 septembre 1940	700.000
	Total pour les charges sociales	466.415.000
	Subventions.	
5000	Subventions de fonctionnement à divers organismes	568.000
	Dépenses diverses.	
6000	Secours	2.204.000
6010	Service médical	4.888.000
6020	Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	2.224.000
6030	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste. — Remboursements de mandats payés sur faux acquits	6.833.000
6040	Conférences et organismes internationaux	3.355.000
6050	Conséquence de l'alignement monétaire du 20 septembre 1949	»
6060	Remboursement	1.208.000
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6090	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	1.000
6100	Versement au fonds d'amortissement (loi du 30 juin 1923, art. 72)	Mémoire.
6110	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
6120	Financement de travaux d'établissement	707.474.000
6130	Remboursement des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation	2.816.000
6140	Versement au budget général	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	731.003.000
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	9.417.596.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Prestations familiales agricoles.	
	Personnel.	
1000	Services centraux. — Personnel	450.000
1010	Services extérieurs. — Personnel	3.408.000
1020	Fonctionnement de la commission supérieure et du budget annexe. — Personnel	Mémoire.
1030	Amélioration de la situation du personnel du budget annexe des prestations familiales agricoles	»
	Total pour le personnel	3.858.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
2000	Services centraux. — Matériel	63.000
2010	Services extérieurs. — Matériel	1.620.000
2020	Frais de fonctionnement du budget annexe. — Dépenses de matériel	Mémoire.
2030	Frais de fonctionnement de la commission supérieure des prestations familiales agricoles	33.000
	Total pour le matériel	1.716.000
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales des salariés et des non salariés agricoles	3.791.418.000
4010	Remises de mensualité	»
	Total pour les charges sociales	3.791.418.000
	Dépenses diverses.	
6000	Reversement et restitution des droits indûment perçus	6.000
6010	Exonérations de cotisations aux sinistrés de guerre	»
6020	Remboursement des avances du Trésor	Mémoire.
6030	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
6040	Versement au budget général	Mémoire.
6050	Restes à payer sur exercices clos	»
	Total pour les dépenses diverses	6.000
	Total pour les prestations familiales agricoles	3.800.000.000
	Radiodiffusion française.	
	1re partie. — Dette publique.	
6010	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor	5.369.000
6020	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des charges du capital investi en travaux de premier établissement de radiodiffusion	625.000
	Total pour la 1re partie	5.994.000
	2e partie. — Personnel.	
1000	Traitements du personnel titulaire de l'administration centrale	26.160.000
1010	Emoluments du personnel contractuel de l'administration centrale	7.152.000
1020	Salaires du personnel auxiliaire de l'administration centrale	542.000
1030	Inspection générale	470.000
1032	Corps des ingénieurs des télécommunications et des transmissions	»
1040	Traitements du personnel titulaire des services extérieurs	37.264.000
1050	Emoluments du personnel contractuel des services extérieurs	3.024.000
1060	Salaires du personnel auxiliaire des services extérieurs	6.486.000
1070	Indemnités des services administratifs et techniques	3.361.000
1080	Emissions artistiques. — Artistes et spécialistes sous contrat artistique	30.900.000
1090	Emissions artistiques. — Collaborations au cachet ou à la vacation	46.088.000
1100	Emissions artistiques. — Indemnités	41.000
1110	Emissions d'information. — Collaborations au cachet ou à la vacation	20.858.000
1120	Emissions d'information. — Service des relations extérieures	3.403.000
1130	Emissions d'information. — Indemnités	950.000
1140	Région d'Alger. — Emoluments du personnel et cachets	11.328.000
1150	Région de Tunis. — Emoluments du personnel et cachets	7.315.000
1160	Région de Brazzaville. — Emoluments du personnel et cachets	6.549.000
1170	Antilles et Réunion. — Emoluments du personnel et cachets	1.492.000
1180	Indemnités du personnel des services d'outre-mer	1.850.000
1190	Indemnité de résidence	16.500.000
1200	Supplément familial de traitement	619.000
1220	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	430.000
1230	Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel titulaire	12.562.000
1240	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	»
1250	Versement forfaitaire de 5 et 3 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	10.509.000
	Total pour le personnel	255.853.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3000	Dépenses d'entretien et de fonctionnement des services	11.231.000
3010	Matériel d'entretien technique et frais d'exploitation du réseau	56.452.000
3020	Emissions artistiques. — Dépenses de matériel	7.292.000
3030	Emissions d'information. — Dépenses de matériel	3.308.000
3040	Loyers et indemnités de réquisition	4.129.000
3050	Achat de matériel automobile	»
3060	Entretien et fonctionnement du matériel automobile	2.250.000
3070	Droits d'auteur et industrie du disque	46.170.000
3080	Frais de réception et de représentation	83.000
3090	Mécanographie des services de la redevance radiophonique	2.521.000
3100	Aménagement des locaux	2.000.000
3110	Frais de déplacement et de mission. — Transport du personnel	9.787.000
3120	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones	45.223.000
3130	Remboursements à l'Imprimerie nationale	708.000
3140	Remboursements à l'imprimerie des Journaux officiels	25.000
3150	Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence	302.000
	Total pour le matériel	161.481.000
	Charges sociales.	
4000	Prestations familiales	8.309.000
4010	Allocations de logement	60.000
4020	Primes d'aménagement et de déménagement	42.000
4030	Conventions avec les caisses d'allocations familiales	3.685.000
4040	Service social	1.682.000
4050	Prestations en espèces effectuées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	»
	Total pour les charges sociales	13.148.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
6000	Frais judiciaires. — Accidents du travail. — Indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers. — Etudes, conseils et expertises	150.000
6010	Service médical	86.000
6020	Conférences et organismes internationaux...	866.000
6030	Participation de la radiodiffusion française à des entreprises annexes	1.667.000
6040	Participation à divers organismes d'outre-mer.	208.000
6050	Frais de recouvrement à domicile de la redevance radiophonique et frais de poursuites.	»
6060	Emploi de fonds provenant de dons ou legs ou recettes affectées	Mémoire.
6070	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
6080	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
6090	Financement des travaux de reconstruction et d'équipement	3.472.000
6100	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
6110	Versement au budget général	Mémoire.
6120	Remboursement des avances reçues du Trésor en couverture des déficits d'exploitation...	Mémoire.
	Total pour les dépenses diverses	6.449.000
	Total pour la radiodiffusion française	442.925.000

RÉCAPITULATION

Caisse nationale d'épargne	542.057.000
Imprimerie nationale	170.984.000
Légion d'honneur	50.814.000
Ordre de la Libération	449.000
Monnaies et médailles	575.175.000
Postes, télégraphes et téléphones	9.417.596.000
Prestations familiales agricoles	3.800.000.000
Radiodiffusion française	442.925.000
Total pour l'état D	15.000.000.000

Etat E. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses d'investissement (Travaux neufs. — Subventions et participations en capital) imputables sur les budgets annexes (services civils) pour le mois de janvier 1950.*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES et des dépenses.	MONTANT des crédits.
		francs.
	Caisse nationale d'épargne.	
	EQUIPEMENT	
900	Equipement. — Matériel et outillage	Mémoire.
9009	Equipement. — Matériel et outillage	Mémoire.
901	Achat, appropriation ou construction d'immeubles	8.000.000
902	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la caisse nationale d'épargne	8.000.000
	Postes, télégraphes et téléphones.	
	RECONSTRUCTION	
804	Reconstruction. — Bâtiments	32.500.000
805	Reconstruction. — Matériel postal	Mémoire.
8059	Reconstruction. — Matériel postal	Mémoire.
806	Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	64.000.000
8069	Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	8.000.000
807	Reconstruction. — Matériel de transport	Mémoire.
	Total pour la reconstruction	104.500.000
	EQUIPEMENT	
900	Equipement. — Bâtiments	173.000.000
9009	Equipement. — Bâtiments	64.000.000
901	Equipement. — Matériel postal	7.000.000
9019	Equipement. — Matériel postal	25.000.000
902	Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	443.000.000
9029	Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	135.000.000
903	Equipement. — Matériel de transport routier.	Mémoire.
9039	Equipement. — Matériel de transport routier.	500.000
	Total pour l'équipement	847.500.000
	Total pour les postes, télégraphes et téléphones	952.000.000
	Radiodiffusion française.	
	RECONSTRUCTION	
800	Travaux de reconstruction. — Outillage et bâtiments	600.000
	EQUIPEMENT	
900	Travaux de programme. — Outillage pour la radiodiffusion (métropole)	8.000.000
9009	Réseau métropolitain. — Outillage	6.600.000
901	Travaux de programme. — Bâtiments pour la radiodiffusion. — Métropole	11.700.000
9019	Réseau métropolitain. — Bâtiments	400.000
902	Travaux de programme. — Outillage pour la télévision. — Métropole	8.000.000
903	Travaux de programme. — Bâtiments pour la télévision. — Métropole	400.000
904	Travaux de programme. — Equipement du réseau radiophonique africain. — Outillage	2.500.000
905	Travaux de programme. — Equipement du réseau radiophonique africain. — Bâtiments	1.800.000
906	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour l'équipement	39.400.000
	Total pour la radiodiffusion française	40.000.000
	RECAPITULATION	
	Caisse nationale d'épargne	8.000.000
	Postes, télégraphes et téléphones	952.000.000
	Radiodiffusion française	40.000.000
	Total pour l'état E	1.000.000.000

Etat F. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits applicables, pour le mois de janvier 1950, aux dépenses de fonctionnement et d'investissement imputables sur les budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Constructions aéronautiques.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
130	Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	77.917.000
131	Personnel ouvrier	112.500.000
133	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	3.666.000
	Matériel.	
330	Dépenses de fonctionnement	93.083.000
331	Matériel de série pour l'armée de l'air	927.500.000
3312	Matériel de série pour l'aéronautique navale	290.137.000
3313	Matériel technique non aérien	7.836.000
3314	Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat	65.563.000
3315	Matériel de série pour les sports aériens	31.344.000
3316	Matériel de série destiné à Air France	Mémoire.
3317	Matériel de transports civils	583.325.000
3318	Matériel de série destiné à la vente	62.545.000
3319	Fabrications pour divers ministères	116.250.000
333	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	9.167.000
	Charges sociales.	
431	Allocations de logement	67.000
432	Primes d'aménagement et de déménagement	17.000
	Dépenses diverses.	
630	Versement au fonds d'amortissement	Mémoire.
631	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
632	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	2.380.917.000
	2e SECTION. — ETUDES ET PROTOTYPES	
	Personnel.	
434	Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	121.000.000
435	Personnels ouvriers	107.083.000
	Matériel.	
334	Dépenses de fonctionnement	72.500.000
335	Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes	1.281.667.000
336	Etudes et prototypes exécutés pour d'autres départements	12.500.000
337	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	32.500.000
	Charges sociales.	
434	Allocations de logement	183.000
435	Primes d'aménagement et de déménagement	67.000
	Total pour la 2e section	1.627.500.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
830	Reconstruction	33.333.000
930	Acquisitions immobilières	»
931	Travaux neufs	66.667.000
932	Equipement technique et industriel	285.583.000
	Total pour la 3e section	385.583.000
	Total pour les constructions aéronautiques	4.394.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Constructions et armes navales.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
180	Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	181.000.000
181	Personnels ouvriers	957.000.000
183	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	8.600.000
	Matériel.	
380	Dépenses de fonctionnement	194.000.000
381	Matières et marchés à l'industrie pour l'entretien de la flotte	352.000.000
382	Matières et marchés à l'industrie pour les renflouements	3.300.000
383	Matières et marchés à l'industrie pour les matériels communs d'armement, radars et munitions	109.400.000
384	Matières et marchés à l'industrie pour les constructions neuves de la flotte	187.500.000
385	Matières et marchés à l'industrie pour reconversion et cessions	230.000.000
	Charges sociales.	
481	Allocations de logement	1.800.000
482	Primes d'aménagement et déménagement	400.000
	Dépenses diverses.	
680	Versement au fonds d'amortissements	96.000.000
681	Dépenses des exercices clos	»
682	Dépenses des exercices périmés	»
	Total pour la 1re section	2.321.000.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
386	Matières et marchés à l'industrie pour les études	56.500.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
880	Travaux immobiliers	55.000.000
981	Gros outillage	79.500.000
982	Acquisitions immobilières	»
	Total pour la 3e section	134.500.000
	RECAPITULATION	
	1re section. — Exploitation	2.321.000.000
	2e section. — Etudes et recherches	56.500.000
	3e section. — Dépenses de premier établissement	134.500.000
	Total pour les constructions et armes navales	2.512.000.000
	Fabrications d'armement.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
160	Fabrications d'armement. — Personnels titulaires, contractuels et auxiliaires	302.000.000
161	Fabrications d'armement. — Personnels ouvriers	576.000.000
	Matériel.	
360	Fabrications d'armement. — Frais généraux. — Fonctionnement. — Entretien des immeubles. — Entretien des matériels	63.000.000
361	Fabrications d'armement. — Œuvres sociales et charges sociales	10.000.000
362	Fabrications d'armement. — Matières et marchés à l'industrie	1.360.000.000
363	Fabrications d'armement. — Liquidation des dépenses résultant des hostilités	2.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
660	Versement au fonds d'amortisssement	65.000.000
	Charges sociales.	
461	Allocations de logement	800.000
462	Primes d'aménagement et de déménagement.	200.000
661	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
662	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	2.379.000.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
364	Etudes. — Recherches et prototypes. — Matières et marchés à l'industrie	127.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
960	Fabrications d'armement. — Travaux neufs. — Equipement	120.000.000
961	Fabrications d'armement. — Acquisitions d'immeubles	»
962	Fabrications d'armement. — Mobilisation industrielle. — Entretien des installations réservées	»
	Total pour la 3e section	120.000.000
	Total pour les fabrications d'armement	2.626.000.000
	Service des essences.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
190	Personnel militaire	22.070.000
191	Personnel civil non ouvrier	10.060.000
192	Personnel ouvrier	16.290.000
	Matériel.	
390	Achat de carburants, ingrédients et matériels. — Droits et taxes de douane	769.275.000
391	Frais d'exploitation	224.332.000
392	Remboursement au budget général des dépenses du service social	371.000
393	Participation aux retraites et pensions	1.140.000
394	Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	12.333.000
	Charges sociales.	
491	Allocation de logement	58.000
492	Primes d'aménagement et de déménagement.	11.000
	Dépenses diverses.	
690	Versement au fonds d'amortissement	16.349.000
691	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
692	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation.	Mémoire.
693	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
694	Versement au Trésor des excédents de recettes	Mémoire.
695	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
696	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	1.072.289.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE CARACTÈRE INDUSTRIEL	
	Equipement.	
990	Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillages et emballages en service	39.833.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	TITRE II. — DÉPENSES DE CARACTÈRE EXTRA-INDUSTRIEL	
	Reconstruction.	
891	Reconstruction et grosses réparations d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	1.416.000
	Equipement.	
991	Equipement, création d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	1.462.000
	Total pour les dépenses de caractère extra-industriel	2.878.000
	Total pour la 3e section	42.711.000
	Total pour le service des essences	1.115.000.000
	Service des poudres.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
170	Personnel non ouvrier des poudreries nationales	45.000.000
171	Personnel ouvrier des poudreries nationales	115.000.000
	Matériel.	
370	Matériel, matières d'œuvre et fonctionnement.	145.000.000
372	Matières et marchés	124.000.000
373	Entretien des installations réservées	20.000.000
	Charges sociales.	
471	Allocations de logement	Mémoire.
472	Primes d'aménagement et de déménagement.	Mémoire.
473	Œuvres sociales	2.000.000
	Dépenses diverses.	
670	Versement au fonds d'amortissement	Mémoire.
671	Remboursement de l'avance au Trésor à court terme	Mémoire.
672	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation.	Mémoire.
673	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
674	Versement au fonds de réserve ou au Trésor des excédents de recettes et remboursements	Mémoire.
675	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
676	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	451.000.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
	Personnel.	
175	Etudes et recherches. — Personnel	24.000.000
	Matériel.	
375	Etudes et recherches. — Matériel et matières d'œuvre	13.000.000
	Total pour la 2e section	37.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
870	Reconstruction	5.000.000
970	Equipement	30.000.000
971	Acquisitions immobilières	30.000.000
	Total pour la 3e section	65.000.000
	Total pour le service des poudres	553.000.000
	RECAPITULATION	
	Constructions aéronautiques	4.394.000.000
	Constructions et armes navales	2.512.000.000
	Fabrications d'armement	2.626.000.000
	Service des essences	1.115.000.000
	Service des poudres	553.000.000
	Total pour l'état F	11.200.000.000

Etat G. — *Tableau des crédits provisoires ouverts pour le payement en janvier 1950 des indemnités et des travaux afférents à la réparation des dommages causés par la guerre.*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES	CRÉDITS DE PAYEMENT
		francs.
	Finances.	
8500	Versement à la caisse autonome de la reconstruction	19.250.000.000
8510	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	500.000.000
8530	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	2.250.000.000
	Travaux publics et transports.	
8540	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	3.250.000.000
8550	Remise en état des navires affrétés	235.000.000
8560	Reconstitution de la flotte rhénane	15.000.000
	Total pour l'état G	25.500.000.000

Etat H. — *Tableau des crédits provisoires ouverts pour le payement en janvier 1950 des dépenses résultant des opérations de prêts et de garanties.*

CHAPITRES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS de dépenses.
		francs.
	I. — **Opérations de prêts.**	
9500	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	29.400.000.000
9510	Prêts à des organismes d'habitation	1.725.000.000
	Total pour les opérations de prêts	31.125.000.000
	II. — **Opérations de garanties.**	
	A. — *Garanties à des collectivités et à des établissements publics ou à des services autonomes.*	
9520	Garanties données à la caisse nationale des marchés de l'Etat (art. 33 de la loi n° 49-981 du 22 juillet 1949)	245.000.000
9530	Assurance-crédit	25.000.000
9540	Garanties d'emprunts étrangers à des collectivités publiques	2.000.000
	B. — *Garanties à des entreprises industrielles, commerciales et artisanales.*	
9550	Garantie des avances consenties aux entreprises privées industrielles et commerciales (ordonnance du 6 novembre 1944)	5.000.000
9560	Garantie des capitaux investis dans les entreprises privées en vue du financement de la fabrication des produits nécessaires aux besoins du pays (loi du 23 mars 1941)	9.000.000
9570	Garanties consenties pour l'exportation de films à l'étranger	1.000.000
9580	Garanties du préfinancement des exportations	5.000.000
9590	Garantie des prix dont peuvent être assorties les opérations d'exportation	332.900.000
9600	Garantie des engagements des coopératives artisanales cautionnées par la caisse centrale de crédit coopératif (loi du 21 mars 1941, art. 4)	100.000
	Total pour les opérations de garanties	625.000.000
	Total pour l'état H	31.750.000.000

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Homologation des coefficients d'adaptation du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis dans le département de la Manche.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 17 décembre 1949, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour l'ensemble du département de la Manche, affectés des coefficients annexés audit arrêté, établis pour les mois d'avril 1949 et octobre 1949.

NOTA. — Les coefficients visés dans ledit arrêté sont tenus à la disposition des utilisateurs au siège de la délégation départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme du département de la Manche.

Institution, dans différentes communes, de la taxe de compensation sur les baux inoccupés ou insuffisamment occupés.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, prorogée et modifiée, et notamment son article 18;

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement;

Vu les décrets n° 47-213 du 16 janvier 1947, n° 47-2414 du 30 décembre 1947 et n° 48-1990 du 31 décembre 1948 portant application de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945;

Vu les délibérations du conseil municipal de Provin (Nord) en dates des 27 janvier et 12 août 1949;

Sur la proposition du préfet du Nord,

Arrêtent:

Art. 1er. — La taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés est instituée dans la commune de Provin (Nord). Elle sera assise et perçue dans les conditions prévues par l'article 18 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, prorogée et modifiée, et les décrets n° 47-213 du 16 janvier 1947, n° 47-2414 du 30 décembre 1947 et n° 48-1990 du 31 décembre 1948.

Art. 2. — Le chef du service du logement au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur général des impôts au ministère des finances et des affaires économiques et le préfet du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1949.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
Pour le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur de l'administration générale, départementale et communale,
PIERRE-JEAN MOATTI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE DENIS.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, prorogée et modifiée, et notamment son article 18;

Vu la délibération du conseil municipal de Mons-en-Barœul en date du 27 juin 1949;

Sur la proposition du préfet du Nord,

Arrêtent:

Art. 1er. — La taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés est instituée dans la commune de Mons-en-Barœul (Nord); elle sera assise et perçue dans les conditions prévues par l'article 18 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, modifiée et prorogée, et les décrets n° 47-213 du 16 janvier 1947, n° 47-2414 du 30 décembre 1947 et n° 48-1990 du 31 décembre 1948.

Art. 2. — Le chef du service du logement au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur général des impôts au ministère des finances et des affaires économiques et le préfet du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1949.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
Pour le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur et par délégation:
Pour le directeur de l'administration générale, départementale et communale:
Le sous-directeur,
A. FOURRIER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE DENIS.

Conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation sur le territoire de la commune de Vannes.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre de la santé publique et de la population, le secrétaire d'Etat aux finances et le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Vu l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, prorogée et modifiée, et notamment son article 3;

Vu la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, et notamment son article 10 (7°);

Vu le décret n° 47-213 du 16 janvier 1947, modifié, et notamment son article 4, 3e alinéa;

Vu le décret n° 47-2414 du 30 décembre 1947, modifié, et notamment son article 2;

Vu les arrêtés interministériels du 30 novembre 1945 instituant à Vannes (Morbihan), un service municipal du logement et la taxe de compensation sur les locaux insuffisamment occupés,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sur le territoire de la commune de Vannes et pour l'application des articles 7, 18 et 28 de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, prorogée et modifiée, et de l'article 10 (7°) de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948, modifiée, les conditions d'occupation suffisante des locaux d'habitation sont fixées ainsi qu'il suit;

Deux pièces principales: une personne.
Trois pièces principales: deux personnes.
Quatre pièces principales: trois personnes.
Une pièce en plus par deux personnes supplémentaires.

Toutefois, seules les personnes visées à l'article 10 (7°) de la loi du 1er septembre 1948, modifiée, sont prises en considération pour l'application de l'article 10 (7°) précité.

Art. 2. — Le chef du service du logement au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, le directeur général des impôts au ministère des finances et des affaires économiques et le préfet

du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1949.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,
Pour le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur de l'administration générale, départementale et communale,
PIERRE-JEAN MOATTI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:
Le directeur du budget,
R. GOETZE.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE DENIS.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret n° 49-1649 du 30 décembre 1949 relatif à la répartition de la durée hebdomadaire de travail dans les entreprises commerciales non alimentaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),

Vu les articles 6 et 7 du livre II du code du travail, modifiés par la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures, et par le décret du 14 juin 1938;

Vu les décrets des 31 mars 1937, 31 décembre 1938 et 9 décembre 1948 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures au commerce de détail des marchandises autres que les denrées alimentaires;

Vu les observations présentées par les organisations patronales et les organisations syndicales d'employés intéressées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A titre provisoire pour une période d'un an à compter du 1er décembre 1949, les établissements ou parties d'établissements visés à l'article 1er du décret du 31 mars 1937 déterminant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans le commerce de détail de marchandises autres que les denrées alimentaires devront adopter une des modalités ci-après de répartition hebdomadaire des heures de présence:

1° Répartition égale entre cinq jours ouvrables de la durée hebdomadaire de présence, la deuxième journée de repos précédant ou suivant le jour de repos hebdomadaire;

2° Répartition inégale entre les jours ouvrables, afin de permettre le repos collectif du samedi après-midi en plus du jour du repos hebdomadaire.

Toutefois, à titre exceptionnel, dans les localités où, en raison de foires ou de marchés, le repos collectif du samedi après-midi ne pourrait être accolé au jour de repos hebdomadaire, cette demi-journée de repos collectif pourra être donnée un autre après-midi, sous réserve qu'elle précède ou suive immédiatement le jour du repos hebdomadaire;

3° Répartition égale sur six jours ouvrables de la durée de présence, limitée aux cas suivants:

a) Pendant quatre semaines au cours du mois de décembre;

b) Pendant quatre semaines au maximum, par an, au cours de la saison, ou en cas de nécessités saisonnières;

c) Pendant sept semaines au maximum, par an, dans la mesure où les nécessités commerciales le justifieront. Un arrêté préfectoral déterminera, après consultation des organisations syndicales d'employeurs et d'employés intéressées, la liste des localités et, le cas échéant, les professions dans lesquelles cette dérogation sera applicable, ainsi que les dates d'utilisation de cette dérogation.

Dans les trois cas visés ci-dessus, les heures de travail accomplies pendant la journée ou la demi-journée habituellement chômée donneront lieu soit à un repos compensateur en dehors des périodes dont il s'agit, soit à une majoration de salaire qui ne pourra être inférieure à 25 p. 100.

Le cas échéant, des accords entre organisations syndicales d'employeurs et d'employés intéressées préciseront les modalités d'application des dispositions prévues à l'alinéa précédent.

Art. 2. — Toutes dispositions contraires à celles du présent décret sont suspendues pendant la durée d'application de celui-ci.

Art. 3. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 décembre 1949.

GEORGES BIDAULT.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE SÉGELLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le secrétaire d'Etat aux finances (affaires économiques),
ROBERT BURON.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950. — SESSION EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour du mardi 3 janvier 1950.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de commission.

2. — Appel nominal des signataires de la demande d'arbitrage de M. Ruffe sur les avis divergents donnés par M. le président du conseil et la commission de l'agriculture sur la discussion d'urgence de la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à fixer, pour la campagne 1949-1950, le prix du tabac à la production au même taux que pour la campagne 1948-1949. (Nos 8856-8863. — M. Bessac, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion d'urgence: I. du projet de loi relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail; II. des propositions de loi: 1° de M. Joseph Dumas tendant à un retour de la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives; 2° de M. Lespès modifiant la loi n° 46-2921 du 29 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail; 3° de M. Patinaud et plusieurs de ses collègues tendant au rétablissement de la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives et à la détermination d'un salaire minimum garanti. (Nos 5441-6377-6921-8597-8566-7130-8615. — M. Moisan, rapporteur.)

4. — Eventuellement débat sur l'urgence de la proposition de résolution de M. Ruffe et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à fixer, pour la campagne 1949-1950, le prix du tabac à la production au même taux que pour la campagne 1948-1949. (Nos 8856-8863. — M. Bessac, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séance du mardi 3 janvier 1950.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Viatte, jusques et y compris M. Abelin.

Tribunes. — Depuis M. Mondon, jusques et y compris M. Mouchet.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le lundi 2 janvier 1950.

N° 8853. — Proposition de résolution de M. Delahoutre tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux planteurs de betteraves les plus éprouvés par la campagne désastreuse de 1949-1950 des délais pour l'acquit de leurs impôts (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8915. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale modifiant l'article 121 de la loi du 13 décembre 1926 portant code du travail maritime (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 8916. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 8921. — Rapport, par M. Borra, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi rendant applicable à l'Algérie la loi n° 49-1096 du 2 août 1949 relative aux baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre.

N° 8930. — Projet de loi tendant à approuver les actes définissant les rapports des Etats associés au Viet-Nam, du Cambodge et du Laos avec la France (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 3 janvier 1950.

N° 8814. — Rapport, par M. Reeb, au nom de la commission de la marine marchande, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à organiser un service d'entretien des canots de sauvetage en faisant appel à des mécaniciens de la marine marchande.

N° 8836. — Rapport, par M. Yves Péron, au nom de la commission de la justice, sur: 1° le projet de loi instituant une aide financière au profit des personnes définies à l'article 40 de la loi du 1er septembre 1948 en vue de leur permettre de couvrir leurs dépenses de déménagement et de réinstallation; 2° la proposition de loi de M. Marrane, sénateur, tendant à atténuer la crise du logement par une meilleure répartition en accordant des indemnités aux locataires désirant se retirer à la campagne ou acceptant un logement plus petit que celui qu'ils occupent actuellement.

N° 8849. — Proposition de résolution de M. Béné tendant à inviter le Gouvernement à faire honorer la mémoire des victimes du travail et du devoir (renvoyée à la commission du travail).

N° 8861. — Rapport, par M. Minjoz, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 5 de la loi n° 49-1025 du 29 juillet 1949 relative à la répression des faits de collaboration.

N° 8866. — Proposition de loi de Mme Lempereur portant dérogation à l'article 2, III, de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 en faveur des fonctionnaires et agents précédemment maintenus en fonction au delà de la limite d'âge du fait des dispositions alors en vigueur et à qui a été fait application rétroactive de l'article 17 de la loi du 14 septembre 1948 relatif aux limites d'âge (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8870. — Proposition de loi de M. Cherrier tendant à abroger le décret n° 49-1129 du 4 août 1949 relatif au contrôle des établissements publics et sociétés nationales se livrant à des études ou fabrications comportant un secret de la défense nationale (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 8935. — Proposition de loi de M. Lamine-Gueye tendant à fixer les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

Commission de l'intérieur.

Séance du samedi 31 décembre 1950.

Présents. — MM. Cordonnier, Fagon (Yves), Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), L'Huillier (Waldeck).

Suppléants. — Mlle José Dupuis (de M. Fonlupt-Esperaber), M. Cayeux (de M. Alfred Coste-Floret), M. Taillade (de M. Reille-Soult), M. Simonnet (de M. Orvoen), M. Finet (de M. Bentaleb), M. Verneyras (de M. Benchennouf), Mme Peyroles (de M. Gilbert Cartier), M. Guitton (de M. Rabier), M. Minjoz (de M. Jaquet), Mme Lempereur (de M. Hussel), M. Charlot (de M. Badiou), M. Loustau (de M. Borra), M. Truffaut (de M. Mont), M. Maurice Schumann (de M. Guyomard).

Commission des finances.

Séance du dimanche 1er janvier 1950.

Présents. — MM. Abelin, Auguet, Barangé (Charles), Charlot (Jean), Mme Duvernois, MM. Gresa (Jacques), Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Meunier (Pierre), Ramette, Rigal (Eugène), Simonnet, Taillade, Tourtaud, Truffaut.

Suppléants. — Mme Lempereur (de M. Aubry), M. Verneyras (de M. Barlot).

Convocations de commissions.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mardi 3 janvier 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 262):

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 7512) de Mme Charbonnel relative au reclassement des agents des lycées.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 4 janvier 1950, à quinze heures (local de la commission n° 254):

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 8935) de M. Lamine-Gueye tendant à fixer les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Réunion de commission du mardi 3 janvier 1950.

Commission de l'éducation nationale, à quatorze heures trente. — Local n° 262.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence des présidents, prévue pour mardi 3 janvier 1950, est annulée.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950. — SESSION EXTRAORDINAIRE

Commission des finances.

Séance du lundi 2 janvier 1950.

Présents. — MM. Alric, Avinin, Jean Berthoin, Bolifraud, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Diethelm (André), Fléchet, Ignacio-Pinto (Louis), Emilien Lieutaud, Maroger (Jean), Roubert (Alex), Sclafer.

Suppléants. — MM. Clavier (de M. Litaise), Ruin (de M. Boudet).

Avis de concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services du Conseil de la République.

Un concours pour l'emploi de sténodactylographe (dame secrétaire) des services généraux du Conseil de la République aura lieu à partir du samedi 21 janvier 1950.

Ce concours comprendra des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission:

A. — Epreuves d'admissibilité (21 janvier):

1° Dictée manuscrite suivie de trois questions relatives à la grammaire française et à l'explication du texte;

2° Reproduction à la machine à écrire d'un texte imprimé comportant un tableau;

3° Epreuve de sténographie ou de sténotypie comprenant:
La prise d'une lettre à 80 mots minute (120 mots en sténotypie;
Deux minutes à 80 mots minute (120 mots en sténotypie);
Une minute à 90 mots minute (130 mots en sténotypie);
Une minute à 100 mots minute (150 mots en sténotypie).

Les candidates devront ensuite reproduire à la machine à écrire les prises sténographiques.

B — Epreuves d'admission (date fixée ultérieurement):

1° Epreuve de sténographie ou de sténotypie comprenant:

La prise d'une lettre à 80 mots minute (120 mots en sténotypie);
Une minute à 90 mots minute (130 mots en sténotypie);
Une minute à 100 mots minute (150 mots en sténotypie);
Une minute à 110 mots minute (160 mots en sténotypie).

Les candidats devront ensuite reproduire à la machine à écrire les prises sténographiques;

2° Reproduction à la machine à écrire d'un texte manuscrit.

Les épreuves seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants:

Dictée manuscrite	2
Questionnaire annexe	1
Reproduction d'un texte imprimé et d'un tableau	1
Première épreuve sténographique	3
Deuxième épreuve sténographique	2
Reproduction d'un texte manuscrit	1

Les candidates qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 14 janvier 1950, au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;
2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;
3° Un certificat de bonnes vie et mœurs;
4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;
5° Une copie de leurs titres universitaires;
6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs.

Elles devront être Françaises, âgées de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 21 janvier 1950. Cette limite d'âge est augmentée d'un an par enfant à charge.

En outre, elles devront déclarer sur l'honneur qu'elles ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale et, qu'en tout état de cause, elles n'ont pas été frappées par l'un ou l'autre de ces deux textes.

L'admission dans les services du Conseil de la République sera subordonnée au résultat favorable de la visite réglementaire devant le médecin-chef du Conseil de la République.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidates qui se présenteront au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours, de dix heures à midi et de quatorze heures à dix-huit heures (samedi compris).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis relatif au tirage de la première tranche de la loterie nationale 1950.

Le tirage de la première tranche de la loterie nationale 1950 aura lieu le mercredi 4 janvier 1950, à vingt heures trente, en présence du public.

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier, à partir du 15 février 1950, le tarif n° 11 comme il est indiqué ci-après:

CHAPITRE 8

Région Sud-Ouest.

§ I. — . . . . . .

§ II. — **Plâtre** (309).

En provenance d'un four à plâtre desservi directement par une gare de la région Sud-Ouest, expédié par ce four à plâtre de la gare le desservant à Toulouse (Matabiau, Saint-Cyprien), par wagon chargé de 20 tonnes: jusqu'à 399 km, barème 179; au delà, barème 269.

(Paris, le 29 décembre 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 15 février 1950, dans le chapitre 8 du tarif n° 22, un nouveau paragraphe dont les dispositions sont reproduites ci-après:

CHAPITRE 8

Région Sud-Ouest.

§ I. — . . . . . .

§ II. — **Plâtre cru pour amendement** (776) (1).

En provenance d'une carrière desservie directement par une gare de la région Sud-Ouest, expédié par cette carrière de la gare la desservant, à Empalot (garage); par wagon chargé de 20 tonnes.

Lorsque le tonnage des envois reçus par un même destinataire, dans les conditions indiquées ci-dessus, dépassera annuellement 100.000 tonnes, les prix perçus par application du chapitre 1er du présent tarif seront ramenés, par voie de détaxe accordée au destinataire, aux prix résultant de l'application des barèmes 179, jusqu'à 199 km, 273 au delà.

Jusqu'au 30 juin 1950, les barèmes ci-dessus seront remplacés par les barèmes 180, jusqu'à 199 km, 274 au delà.

(Paris, le 29 décembre 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 15 février 1950, la tarification prévue au tarif n° 25, chapitre 1er (§ I), pour les bobines pour le transport des câbles, non montées.

TARIF N° 25

Emballages vides.

CHAPITRE 1er. — Société nationale des chemins de fer français.

§ 1er. — Marchandises désignées ci-après:

SÉRIE	MARCHANDISES	BARÈMES APPLICABLES D'UNE GARE QUELCONQUE A UNE GARE QUELCONQUE de la Société nationale des chemins de fer français						
		Par expédition de:			Par wagon chargé de:			
		60 kg.	1.000 sans excéder: 3.000 kg.	3.000 sans excéder: 5.000 kg.	2 tonnes.	3 tonnes.	5 tonnes.	10 tonnes.
					Sauf indication contraire.			
. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2	Bobines pour le transport des câbles, non montées (907)	539	650	651	.....	.....	Jusqu'à 399 km. 54 Au delà..... 234	Jusqu'à 399 km. 59 Au delà..... 239 (8 tonnes). Jusqu'à 399 km. 61 Au delà..... 241 (10 tonnes).
. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

(Paris, le 29 décembre 1949.)

2° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — Autorisations provisoires.

27 *décembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à modifier les prix inscrits au tarif direct international pour le transport à petite vitesse des marchandises en provenance ou à destination des voies des ports de Strasbourg et de Kehl. (*Journal officiel* du 23 décembre 1949.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire des dispositions proposées à partir du 1er janvier 1950, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

B. — Homologations.

30 *décembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français et Compagnie des chemins de fer normands.** — Proposition tendant à relever de 26 à 96 F la surtaxe spéciale prévue au tarif n° 3, chapitre 56, paragraphe II A) figurant au n° 1104 du recueil T. (*Journal officiel* du 28 décembre 1949.)

Homologation accordée, à titre provisoire, avec autorisation de mise en vigueur à compter du 1er janvier 1950.

30 *décembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant: d'une part, à proroger soit jusqu'au 30 juin 1950, soit jusqu'au 31 décembre 1950 certaines dispositions tarifaires relatives aux transports de marchandises dont la durée d'application vient à expiration le 31 décembre 1949; d'autre part, de maintenir, sans limitation de durée, certaines autres dispositions. (*Journal officiel* du 29 novembre 1949.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, qu'en ce qui concerne le tarif n° 107 (transports en remorques routières), les dispositions du chapitre 2 seront maintenues en vigueur, étant entendu, toutefois, qu'elles seraient révisées en fonction des aménagements qui pourraient éventuellement résulter de la mise en œuvre des dispositions de l'article 39 du décret du 14 novembre 1949 relatif à la coordination et à l'harmonisation des transports ferroviaires routiers.

29 *décembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant: 1° à inscrire au chapitre 1er et au chapitre 3 (§ VI) du tarif n° 22, ainsi qu'à l'annexe D aux conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, la désignation générique « Terreaux de gadoues »; 2° à aménager les dispositions spéciales du chapitre 3 (§ VI) dudit tarif applicables actuellement aux boues, feuilles pour engrais et gadoues. (*Journal officiel* du 29 novembre 1949.)

29 *décembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à l'aménagement des dispositions du tarif n° 100, titre 1er (groupage de marchandises), prévoyant l'octroi de ristournes de 3 p. 100, 6 p. 100 ou 9 p. 100, suivant le nombre de wagons expédiés par semaine conformément à un programme concerté. (*Journal officiel* du 29 novembre 1949.)

Homologation accordée à titre provisoire, sous la réserve, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français, que les dispositions proposées seront modifiées et complétées comme suit:

« Lorsqu'une entreprise . . . . . .

. . . . . .

une réduction de:

3 p. 100 lorsque . . . . . .

6 p. 100 lorsque . . . . . .

9 p. 100 lorsque le programme comporte un nombre de wagons atteignant ou dépassant cinq wagons par semaine.

NOTA. — Les groupes de gares doivent être communiqués par la Société nationale des chemins de fer français à l'administration supérieure; les programmes concertés correspondants sont applicables si, dans le délai de cinq jours qui suit cette communication, l'administration supérieure n'a pas notifié à la Société nationale des chemins de fer français son opposition ».

C. — Approbation de conventions tarifaires.

27 *décembre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français et Régie départementale des chemins de fer et tramways électriques des Bouches-du-Rhône.** — Projet de convention à passer entre la Société nationale des chemins de fer français et la société Lampropane, à Toulouse (Haute-Garonne), pour le transport de butane et de propane liquéfiés en bouteilles métalliques, de bouteilles vides et de bouteilles défectueuses en retour. (*Journal officiel* du 29 novembre 1949.)

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — Evaluation des recettes de la cinquantième semaine du 10 au 16 décembre 1949. (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1949 — Recettes évaluées	1948 — Recettes comptables	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1949		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1948	
			En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.126.810	1.099.961	26.849	2,4	»	»
Bagages et consigne	21.030	31.150	»	»	10.120	32,5
Colis postaux, petits colis	220.130	233.066	»	»	12.936	5,6
Marchandises (détail et wagons)	3.996.790	4.390.796	»	»	394.006	9
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	5.364.760	5.754.973	»	»	390.213	6,8

II. — Evaluation des recettes au 16 décembre 1949.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 31 octobre 1949	RECETTES évaluées du 1er novembre au 16 décembre 1949	TOTAL des recettes du 1er janvier au 16 décembre 1949	RECETTES comptables du 1er janvier au 16 décembre 1949	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1949		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1948	
					En valeur absolue	Pourcentage	En valeur absolue	Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	59.906.462	7.433.366	67.339.828	55.855.473	11.484.355	20,6	»	»
Bagages et consigne	1.425.369	149.846	1.575.215	1.411.148	164.067	11,6	»	»
Colis postaux, petits colis	6.960.963	1.305.849	8.266.812	8.515.522	»	»	248.710	2,9
Marchandises (détail et wagons)	153.932.869	24.757.139	178.690.008	163.807.732	14.882.276	9,1	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	222.225.663	33.646.200	255.871.863	229.589.875	26.281.988	11,4	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LES PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE A CAPITAL VARIABLE

SIÈGE SOCIAL: 49, BOULEVARD SAINT-MICHEL, A PARIS

Registre du commerce: Paris n° 177895.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 54 obligations sorties au troisième tirage au sort du lundi 19 décembre 1949** et formant avec les obligations rachetées en Bourse par la société émettrice la totalité de l'annuité à amortir au 25 janvier 1950. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F;

2° **Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.**

NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMEROS	ANNÉES d'amortissement.
795 à 800	1948	99 et 1.000	1950
943 à 965	1950	1.004 à 1.007	1950
970 à 994	1950		

AVIS DIVERS

SOCIETE DES RAFFINERIES ET SUCRERIES SAY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.085.025.000 F

SIÈGE SOCIAL: 18, RUE VANEAU, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine n° 66673.

Assemblée générale extraordinaire.

Avis de convocation.

Deuxième insertion.

L'assemblée générale extraordinaire qui avait été convoquée pour le 23 décembre 1949 n'a pas pu délibérer valablement, faute d'avoir réuni un nombre d'actions représentant les deux tiers au moins du capital social.

MM. les actionnaires sont convoqués à nouveau en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 11 janvier 1950, à seize heures, centre Marcelin-Berthelot, 28 *bis*, rue Saint-Dominique, à Paris (7e), pour délibérer sur le même ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Augmentation du capital social de 1.085.025.000 F à 1.356.281.250 F par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale des actions de 1.000 F à 1.250 F. Pouvoirs à donner au conseil d'administration pour l'exécution de la décision de l'assemblée;

Regroupement des actions de 1.250 F en actions de 2.500 F. Pouvoirs à donner au conseil d'administration pour l'exécution de la décision de l'assemblée, notamment de racheter en Bourse et d'annuler une action de 1.250 F;

Modifications à apporter en conséquence à l'article 6 des statuts;

Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter éventuellement le capital social, en une ou plusieurs fois, en vue de le porter à 2.712.560.000 F au maximum, par incorporation de réserves.

Tout actionnaire peut prendre part à cette assemblée, quel que soit le nombre de ses actions.

Les propriétaires d'actions au porteur devront procéder à l'immobilisation de leurs titres et en justifier au plus tard le vendredi 6 janvier 1950, au siège de la société, 18, rue Vaneau, à Paris (7e) ou dans les sièges, agences, succursales des établissements suivants:

Banque de Paris et des Pays-Bas;
Banque de l'Union parisienne;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Crédit algérien;
Crédit lyonnais;
Sté Gle de crédit industriel et commercial;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts.

Le conseil d'administration.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

22 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Club touristique du Pont-de-la-Maye.** But: organiser au profit de ses membres, et avec leur concours direct, des manifestations d'ordre touristique, plein air et culturel. Siège social: café du Dépôt, route de Toulouse, au Pont-de-la-Maye, Villenave-d'Ornon.

22 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. **Espérance vernoise.** But: développer la vulgarisation de l'art musical et l'éducation artistique de la jeunesse. Siège social: mairie de Vergt.

23 décembre 1949. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité d'organisation de terrains de camping de la région lyonnaise.** But: création et aménagement de terrains de camping. Siège social: palais de la Bourse, place de la Bourse, à Lyon.

23 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Association des pêcheurs de la Bresle.** But: lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, surveillance et destruction des animaux nuisibles, repeuplement de la Bresle et de ses affluents, défense des intérêts généraux des pêcheurs et enfin affermage de lots de pêche. Siège social: mairie de Sénarpont.

24 décembre 1949. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association d'éducation populaire de la Cathédrale.** But: éducation. Siège social 40, rue Nationale, Nîmes.

24 décembre 1949. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association d'éducation populaire de l'école Saint-Colette.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'une école libre. Siège social: école, 10, rue de la Cassotte, à Besançon.

26 décembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. **Association d'éducation populaire de Saint-Jean-de-Maurienne.** But: organiser par tous moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres, et notamment de l'école catholique externat Saint-Joseph. Siège social: rue des Ecoles, à Saint-Jean-de-Maurienne.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.